

# COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

## DE MENAUCOURT

---

### Procès-verbal de la séance du 29 juin 2022

L'an 2022, le mercredi vingt-neuf juin deux mille vingt-deux à neuf heures s'est réunie à la salle polyvalente de MENAUCOURT la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de MENAUCOURT, constituée par arrêté du Président du Conseil général du 12 juillet 2010 et renouvelée par arrêté du Président du Conseil départemental le 22 octobre 2021, sous la présidence de M. Michel RAMPONT, commissaire enquêteur.

Après avoir été régulièrement convoqués,

**- Etaient présents, avec voix délibérative :**

- M. Christophe GALOPIN, maire de MENAUCOURT,
- Mme Annie PAJOT, conseillère municipale, suppléante
- M. Yves LALLEMENT, exploitant, titulaire
- M. Sylvain LALLEMENT, exploitant, titulaire
- M. Alain LECOMTE, exploitant, titulaire
- M. Jacques LONGUEVILLE, propriétaire, titulaire
- M. Thierry VIARD, propriétaire, titulaire
- M. André THIERY, propriétaire, titulaire
- M. Bernard MANCHETTE, personne qualifiée en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages (PQPN), titulaire
- M. Olivier BARBERY, PQPN, titulaire
- M. Jean-Hubert JACQUEMIN, délégué de l'administrateur général des finances publiques, titulaire
- M. Daniel LAMBERT, propriétaire forestier, titulaire
- M. Denis PERIGNON, propriétaire forestier, titulaire
- M. Laurent LATOURTE, propriétaire forestier, titulaire
- M. Gérard TOUSSAINT, propriétaire forestier, suppléant

**- Assistaient également à titre consultatif et se retirant lors des délibérés et des votes :**

- M. Pascal HINGREY, conseiller municipal, suppléant
- Mme Anastasie LECOMTE, exploitant, suppléante
- M. Claude THIERY, exploitant, suppléant
- M. Joël PAJOT, propriétaire, suppléant
- M. André LAMBERT, propriétaire, suppléant
- M. Patrick BOUR, propriétaire forestier, suppléant
- M. Philippe CHARLIER, propriétaire forestier, suppléant
- M. Christophe RAHIER, géomètre-expert

**- Assistaient également à la présentation de(s) réclamation(s) les concernant et se retirant lors des délibérés et des votes :**

- Mme Martine LATOURTE, réclamante
- M. Fabrice GARDIEN, exploitant agricole

**- Etaient absents, excusés :**

- M. Hubert HUTIN, conseiller municipal, titulaire
- M. Georges GALOPIN, PQPN, suppléant
- M. Kevin VAN LANDEGHEM, PQPN, titulaire
- M. Marc DEPRESZ, PQPN, suppléant
- M. Sébastien COLLET, PQPN, suppléant
- Mme Bénédicte SYLVESTRE, fonctionnaire territorial, titulaire
- M. Michel MALINGREY, fonctionnaire territorial, suppléant
- Mme Sandrine GRESSER, fonctionnaire territorial, titulaire

- M. Jean-Charles BOUCHON, fonctionnaire territorial, suppléant
- M. Rémy BOUR, représentant du Président du Conseil départemental, titulaire
- Mme Isabelle PERIN, représentante du Président du Conseil départemental, suppléante
- M. José LOUBEAU, représentant de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, titulaire
- M. Pascal TROISI, propriétaire forestier, titulaire
- M. Eric LALLEMENT, propriétaire forestier, suppléant
- Mme Pauline LEFEBVRE, chargée d'étude d'impact

Mme Margaux PLANCHON, agent du Département, assure les fonctions de secrétaire de la commission.

Le Président constate que la commission réunit les conditions pour délibérer valablement en application de l'article R.121-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime et ouvre la séance.

Il expose ensuite l'ordre du jour de la présente réunion :

- 1- Lecture du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur,
- 2- Présentation de l'avis formulé par la DDT Meuse sur le projet d'aménagement foncier,
- 3- Examen des réclamations portant sur le projet d'aménagement foncier agricole et forestier : nouveau projet parcellaire et programme de travaux connexes,
- 4- Confirmation de la demande de prise de possession provisoire,
- 5- Propositions de modification du périmètre,
- 6- Avis sur une demande de coupe de bois
- 7- Questions diverses.

## LA COMMISSION

- 1- **ENTEND** Mme PLANCHON et M. RAMPONT présenter les conclusions du rapport de Madame Marguerite-Marie POIRIER, commissaire enquêteur, relatif à l'enquête publique sur le nouveau projet parcellaire et programme de travaux connexes de MENAUCOURT qui s'est déroulée du 3 mars 2022 au 6 avril 2022 à la salle polyvalente de MENAUCOURT.

Le rapport souligne les points suivants :

- L'opération d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) est l'outil adapté pour répondre aux problématiques du territoire que sont notamment le morcellement des propriétés et des exploitations, des imprécisions du cadastre et la réalisation de nombreux échanges de parcelles entre propriétaires-exploitants. Les statistiques du volet foncier du projet démontrent en effet une véritable amélioration du parcellaire.
- La richesse naturelle du territoire a bien été prise en compte dans le projet d'aménagement (exclusion des bois du périmètre d'aménagement, une majorité des travaux prévus au programme de travaux connexes sont réalisés sur des chemins existants, les nouvelles parcelles respectent globalement l'orientation préconisée dans l'étude d'impact, les défrichements sont compensés à surface égale...).
- Le dossier d'enquête disponible en mairie et sur le site internet du Département de la Meuse est complet
- Le bon déroulement de l'enquête publique aussi bien sur le plan réglementaire que sur le terrain. Il n'a pas été relevé d'opposition majeur au projet et la quasi-totalité du programme de travaux connexes semble approuvé.

Le rapport conclut que le projet répond aux objectifs de l'AFAF, est conforme à la réglementation en vigueur, bénéficie de l'avis favorable des autorités environnementales et de l'approbation de ses acteurs dans le sens où aucune contestation des axes importants du projet n'a été relevée.

Le Commissaire enquêteur émet un avis favorable sur le nouveau projet parcellaire et programme de travaux connexes de MENAUCOURT.

Le rapport et ses conclusions sont consultables sur le site internet du Département, en mairie de Menaucourt ainsi qu'à la Préfecture et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

- 2- **ENTEND** Mme PLANCHON et M. RAHIER présenter, à l'aide de la vidéo-projection de documents, les propositions de modifications de périmètre afin de mettre à jour la liste des parcelles concernées par l'opération d'aménagement foncier.

Ces modifications portent sur les points suivants :

Renumerotations suite au dépôt d'un DA aux services du cadastre (découpage périmètre)			
MENAUCOURT			
A20p renommée A2351	A370p renommée A2591	A1850p renommée A2633+2634	B1116p renommée B2359
A21p renommée A2353	A381p renommée A2737	A1854p renommée A2635	B1117p renommée B2361
A22p renommée A2355	A382p renommée A2739	A1859p renommée A2638	B1118p renommée B2363
A23p renommée A2357	A383p renommée A2741	A1861p renommée A2640	B1119p renommée B2365
A24p renommée A2359	A384p renommée A2743	A1862p renommée A2642	B1123p renommée B2224
A25p renommée A2361	A385p renommée A2775	A1863p renommée A2644	B1124p renommée B2226
A26p renommée A2363	A387p renommée A2777	A1998p renommée A2645	B1125p renommée B1065p renommée B2228
A27p renommée A2365	A388p renommée A2779	A2007p renommée A2648	B1126p renommée B2230
A28p renommée A2367	A389p renommée A2781	A2052p renommée A2650	B1134p renommée B2231
A29p renommée A2369	A390p renommée A2873	A2212p renommée A2745	B1135p renommée B2233
A30p renommée A2371	A391p renommée A2875	A2228p renommée A2420	B1138p renommée B2236
A35p renommée A2373	A392p renommée A2877	A2229p renommée A2422	B1146p renommée B2238
A36p renommée A2375	A393p renommée A2879	A2230p renommée A2424	B1154p renommée B2239
A37p renommée A2377	A394p renommée A2882	A2315p renommée A2604	B1220p renommée B2208
A38p renommée A2379	A398p renommée A2883	A2317p renommée A2598	B1221p renommée B2210
A39p renommée A2381	A401p renommée A2885	B84p renommée B2062	B1230p renommée B2212
A40p renommée A2383	A411p renommée A2887	B85p renommée B2064	B1252p renommée B2213
A42p renommée A2387	A424p renommée A2428	B89p renommée B2066	B1253p renommée B2215
A43p renommée A2389	A451p renommée A2431	B90p renommée B2068	B1254p renommée B2217
A44p renommée A2391	A457p renommée A2433	B159p renommée B2070	B1255p renommée B2219
A46p renommée A2393	A458p renommée A2435	B198p renommée B2077	B1256p renommée B2221
A47p renommée A2395	A463p renommée A2437	B202p renommée B2085	B1259p renommée B2152
A48p renommée A2397	A518p renommée A2790	B207p renommée B2072	B1260p renommée B2153
A49p renommée A2399	A521p renommée A2792	B219p renommée B2076	B1286p renommée B2155
A50p renommée A2401	A522p renommée A2794	B220p renommée B2074	B1305p renommée B2157
A51p renommée A2403	A523p renommée A2796	B234p renommée B2088	B1318p renommée B2160
A52p renommée A2405	A524p renommée A2798	B235p renommée B2090	B1352p renommée B2161
A53p renommée A2407	A525p renommée A2800	B240p renommée B2092+2093	B1353p renommée B2164
A54p renommée A2409	A526p renommée A2802	B241p renommée B2094	B1363p renommée B2367
A55p renommée A2411	A534p renommée A2804	B242p renommée B2097	B1364p renommée B2369
A76p renommée A2415	A535p renommée A2806	B280p renommée B2100	B1365p renommée B2371
A95p renommée A2417	A536p renommée A2808	B281p renommée B2102	B1366p renommée
A112p renommée A2426	A537p renommée A2810	B282p renommée B2104	
A114p renommée A2865	A538p renommée A2812	B290p renommée B2105	
A115p renommée A2442	A539p renommée A2814	B292p renommée B2107	
A119p renommée A2445	A540p renommée A2816	B300p renommée B2079	
A120p renommée A2447	A542p renommée A2413	B308p renommée B2081	
A124p renommée A2450	A559p renommée A2594	B309p renommée B2084	
A125p renommée A2452	A825p renommée A2600	B311p renommée B2109	
A126p renommée A2454+2455	A826p renommée A2602	B316p renommée B2112	
A127p renommée A2457	A888p renommée A2817	B324p renommée B2114	
A129p renommée A2459	A889p renommée A2819	B330p renommée B2394	
A130p renommée A2461	A890p renommée A2821	B332p renommée B2396	
A131p renommée A2473	A891p renommée A2823	B334p renommée B2398	
A132p renommée A2475	A892p renommée A2825	B343p renommée B2400	
A133p renommée A2477	A893p renommée A2827	B344p renommée B2402	
A134p renommée A2479	A894p renommée A2829	B345p renommée B2404	
A135p renommée A2481	A895p renommée A2831	B346p renommée B2407	
A136p renommée A2483	A896p renommée A2833	B361p renommée B2408	
A138p renommée A2485	A897p renommée A2835	B399p renommée B2116	
A139p renommée A2487	A899p renommée A2837	B403p renommée B2118	
A141p renommée A2489	A931p renommée A2595	B404p renommée B2120	
A142p renommée A2491	A959p renommée A2672	B406p renommée B2122	
A143p renommée A2493	A961p renommée A2673	B407p renommée B2124	
A144p renommée A2495	A966p renommée A2676	B408p renommée B2126	
A145p renommée A2497	A967p renommée A2678	B409p renommée B2128	
A146p renommée A2499	A968p renommée A2680	B410p renommée B2130	
A171p renommée A2463	A969p renommée A2682	B412p renommée B2132	
A175p renommée A2465	A970p renommée A2684	B413p renommée B2134	
A178p renommée A2467	A977p renommée A2686	B414p renommée B2136	
A180p renommée A2469	A979p renommée A2688	B600p renommée B2195	
A191p renommée A2471	A982p renommée A2690	B602p renommée B2198	
	A983p renommée A2692		
	A987p renommée A2694		

A209p renommée A2500 A210p renommée A2502 A211p renommée A2504 A218p renommée A2506 + 2508 A219p renommée A2509 + 2511 A260p renommée A2512 + 2514 A261p renommée A2515 + 2517 A262p renommée A2518 + 2520 A263p renommée A2521 + 2523 A264p renommée A2524 + 2526 A265p renommée A2528 + 2529 A266p renommée A2530 A267p renommée A2533 + 2534 A268p renommée A2535 + 2537 A269p renommée A2538 + 2540 A270p renommée A2541 + 2543 A274p renommée A2545 + 2546 A275p renommée A2547 + 2549 A278p renommée A2550 + 2552 A279p renommée A2553 + 2555 A280p renommée A2556 + 2558 A286p renommée A2559 + 2561 A293p renommée A2575 A294p renommée A2563 A295p renommée A2565 A296p renommée A2577 A297p renommée A2579 A301p renommée A2581 A302p renommée A2583 A303p renommée A2567 A304p renommée A2569 A305p renommée A2571 A307p renommée A2574 + 2573 A308p renommée A2708 + 2709 A309p renommée A2711 + 2712 A310p renommée A2714 A357p renommée A2725 A358p renommée A2727 A359p renommée A2729 A360p renommée A2731 A361p renommée A2733 A362p renommée A2735 A367p renommée A2585 A368p renommée A2587 A369p renommée A2589	A988p renommée A2842 A989p renommée A2844 A992p renommée A2846 A993p renommée A2848 A994p renommée A2850 A997p renommée A2852 A998p renommée A2854 A999p renommée A2856 A1002p renommée A2858 A1003p renommée A2859 A1004p renommée A2861 A1005p renommée A2863 A1014p renommée A2839 A1090p renommée A2695 A1092p renommée A2697 A1093p renommée A2700 A1097p renommée A2702 A1098p renommée A2703 A1099p renommée A2706 A1101p renommée A2651 A1102p renommée A2653 A1103p renommée A2655 A1105p renommée A2657 A1108p renommée A2659 A1110p renommée A2661 A1114p renommée A2663 A311p renommée A2716 A312p renommée A2718 A314p renommée A2720 A315p renommée A2722 A316p renommée A2748 A317p renommée A2750 A318p renommée A2752 A319p renommée A2754 A320p renommée A2756 A321p renommée A2758 A322p renommée A2760 A323p renommée A2762 A324p renommée A2764 A325p renommée A2766 A326p renommée A2768 A327p renommée A2770 A328p renommée A2772 A329p renommée A2774 A330p renommée A2868 A331p renommée A2870 A332p renommée A2872 A356p renommée A2723 A1115p renommée A2665 A1116p renommée A2667 A1119p renommée A2669 A1625p renommée A2605 A1646p renommée A2607 A1657p renommée A2610+ 2611 A1720p renommée A2612 A1721p renommée A2614 A1726p renommée A2616 A1729p renommée A2619 A1730p renommée A2621 A1731p renommée A2623 A1740p renommée A2625 A1746p renommée A2627 A1754p renommée A2628 A1758p renommée A2631	B603p renommée B2199 B606p renommée B2411 B610p renommée B2413 B611p renommée B2416 B614p renommée B2202 B615p renommée B2204 B628p renommée B2206 B713p renommée B2138 B714p renommée B2140 B718p renommée B2142 B771p renommée B2182 B772p renommée B2184 B776p renommée B2186 B778p renommée B2188 B779p renommée B2190 B804p renommée B2347 B805p renommée B2348 B806p renommée B2350 B811p renommée B2353 B846p renommée B2314 B849p renommée B2317 B851p renommée B2318 B856p renommée B2321 B857p renommée B2323 B858p renommée B2325 B859p renommée B2326 B860p renommée B2328 B871p renommée B2285 B872p renommée B2287 B944p renommée B2265 B945p renommée B2267 B957p renommée B2270 B958p renommée B2271 B959p renommée B2273 B960p renommée B2275 B961p renommée B2277 B962p renommée B2279 B963p renommée B2281 B964p renommée B2283 B975p renommée B2191 B976p renommée B2193 B986p renommée B2289 B994p renommée B2145 B995p renommée B2147 B1013p renommée B2292+2293 B1024p renommée B2295 B1025p renommée B2296 B1026p renommée B2298 B1027p renommée B2300 B1028p renommée B2302 B1029p renommée B2304 B1030p renommée B2306 B1031p renommée B2308 B1033p renommée B2310 B1034p renommée B2312 B1062p renommée B2241 B2243 B1067p renommée B2246 B1068p renommée B2248 B1069p renommée B2250 B1070p renommée B2252 B1071p renommée B2254 B1072p renommée B2255 B1074p renommée B2258 B1104p renommée B2357	B2373 B1367p renommée B2375 B1368p renommée B2377 B1369p renommée B2379 B1370p renommée B2381 B1371p renommée B2383 B1372p renommée B2331 B1373p renommée B2333 B1374p renommée B2335 B1375p renommée B2337 B1376p renommée B2339 B1377p renommée B2340 B1378p renommée B2343 B1383p renommée B2345 B1408p renommée B2165 B1409p renommée B2168 B1416p renommée B2389 B1469p renommée B2170 B1498p renommée B2171 B1499p renommée B2173 B1500p renommée B2175 B1501p renommée B2177 B1502p renommée B2179 B1504p renommée B2387 B1511p renommée B2389 B1512p renommée B2390 B1526p renommée B2393 B1979p renommée B2260 B2012p renommée B2261 B2013p renommée B2264 B2018p renommée B2150 B2045p renommée B2143 B2046p renommée B2354 C54 renommée C2148 C55 renommée C2150 YA8p renommée YA14 YA10p renommée YA17
CHANTERAINE			

B359p renommée B406 B365p renommée B410 B366p renommée B412 B367p renommée B414 B399p renommée B415 C45p renommée C573+574 C47p renommée C84+85 C48p renommée C86+87 C62p renommée C580 C194p renommée C565 C195p renommée C567 C198p renommée C569 C199p renommée C571 C351p renommée C563 C367p renommée C559	C369p renommée C561 C496p renommée C609+610 C498p renommée C611 C546p renommée C613 C552p renommée C615 C554p renommée C581+582 AB10p renommée AB227 AB39p renommée AB228+229 AB40p renommée AB230+231 AB66p renommée AB233 AB67p renommée AB235	AB86p renommée AB237 AB114p renommée AB240 AB120p renommée AB238 AB122p renommée AB242 AB123p renommée AB244 AB124p renommée AB246 AB151p renommée AB249 AB222p renommée AB250 ZE40p renommée AB172 ZH47p renommée AB84+85 ZH48p renommée AB86+87 A506p renommée AB873+874 A510p renommée AB876	A512p renommée AB877 A513p renommée AB880C595 est en réalité C565 (erreur de frappe) C597 est en réalité C567 (erreur de frappe) C599 est en réalité C569 (erreur de frappe) C601 est en réalité C571 (erreur de frappe) C603 est en réalité C563 (erreur de frappe)
GIVRAUVAL			
A659p renommée A1546 A662p renommée A1548 A663p renommée A1550	A664p renommée A1552 A665p renommée A1554 A712p renommée A1556	A713p renommée A1558 A714p renommée A1560 A715p renommée A1562 A716p renommée A1564	A717p renommée A1566 A718p renommée A1567+1568

Inclusions				
SECTION	NUMERO	SURFACE	CLASSEMENT	MOTIF
MENAUCOURT				
Section B	158	00ha 01a 90ca	Pré 5 (P5)	Incluses en totalité suite au relevé terrain
	587	00ha 22a 60ca	Terre 5 (T5)	
Section B	873	00ha 03a 93ca	Bois 1 (B1)	Incluses en totalité depuis la phase de classement
	874	00ha 04a 60ca	Bois 1 (B1)	
	875	00ha 19a 00ca	Bois 1 (B1)	
CHANTERAINE				
Section C	584	00ha 02a 18ca	Terre 5 (T5)	Issues de la division de la parcelle 45 dans le cadre du périmètre arrêté le 12/03/2020
	585	00ha 01a 89ca	Terre 5 (T5)	
	586	00ha 15a 79ca	Terre 5 (T5)	
	588	00ha 09a 48ca	Terre 5 (T5)	
Section C	591	00ha 04a 25ca	Terre 5 (T5)	Issues de la division de la parcelle 62 dans le cadre du périmètre arrêté le 12/03/2020
	592	00ha 78a 05ca	Terre 4 (02a 88ca) Terre 5 (71a 67ca) Bois 1 (03a 50ca)	
Section C	563, 565, 567, 569 et 571			Incluses en totalité
NAIX-AUX-FORGES				
Section A	1475	00ha 25a 50ca	Terre 4 (T4)	Incluses en totalité
	1479	00ha 13a 10ca	Terre 4 (T4)	
	1480	00ha 13a 10ca	Terre 4 (T4)	
GIVRAUVAL				
Section A	659p, 662p à 665p et 712p à 718p			

Exclusions		
MENAUCOURT		
Section A	208, 306, 1624, 1728	Exclusion de parcelles boisées
Section B	329, 1157, 1160, 1461 et 1468	Exclusion de parcelles boisées
CHANTERAINE		
Section C	368	Exclusion de parcelles boisées

Le seuil de modification du périmètre de 5% prévu à l'article L121-14 du Code Rural et de la Pêche Maritime n'est pas atteint :

Superficie totale de l'AFAF lors de l'ordonnance de l'opération (2015):	601ha 00a 00ca
Superficie totale actuelle de l'AFAF:	613ha 40a 75ca
Taux de variation :	2.022 %

**EMET**, après la sortie des personnes présentes à titre consultatif, par vote à main levée et à l'unanimité, **UN AVIS FAVORABLE** aux propositions de modification du périmètre telles que présentées.

La liste des parcelles incluses dans le périmètre proposé est jointe en annexes du présent PV.

- 3- **EXAMINE** une à une les observations déposées lors de l'enquête publique, avec l'aide de la projection de plans identifiant les parcelles concernées et des solutions proposées. **ET DECIDE** à l'unanimité, de procéder pour chaque vote à main levée.

Les réclamations sont présentées par groupe de 3 ou 4 selon leurs interconnexions. A l'issue de chaque présentation et après le retrait des personnes siégeant à titre consultatif et des personnes concernées par les réclamations, la commission **DONNE LA SUITE FIGURANT AU REGISTRE DES RECLAMATIONS** (annexé après mention) en indiquant les résultats du vote.

L'ensemble des modifications sont reportées sur le plan projet annexé après mention.

Concernant la réclamation n°37, le programme de travaux connexes et notamment sa partie communale fera l'objet d'une délibération du Conseil municipal de Menaucourt.

Monsieur Olivier BARBERY quitte la séance à 11h00 après la réclamation n°15.

Monsieur Gérard TOUSSAINT quitte la séance à 12h00 après la réclamation n°8.

A 12h00, le Président suspend la séance et annonce sa reprise pour 13h30, conformément à la convocation adressée aux membres.

La composition de la CCAF de Lavoye reste identique à celle du matin à l'exception de M. Olivier BARBERY et M. Gérard TOUSSAINT.

Avec 13 membres titulaires présents, le Président constate que la commission réunit les conditions pour délibérer valablement en application de l'article R.121-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime et réouvre la séance à 13h30.

- 4- **AUTORISE**, à l'unanimité, le projet de cession de petite parcelle suivant :

Tiers	Commune	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance	Montant soulte
De M. CHAMPLON Jean-Marie (Cte 2720) Au profil de M. LALLEMENT Sylvain (Cte 5900 5901)	MENAU COURT	C	1947	Grande Varenne	0ha 2a 35ca	250€

Ladite cession n'est pas de nature à entraver la réalisation de l'aménagement foncier, elle répond aux dispositions réglementaires, en permettant notamment de supprimer le compte de propriété du vendeur et en étant conforme aux seuils de surface et valeur réglementaires. M. RAHIER n'a pas d'objection à formuler sur cette cession.

- 5- **PREND ACTE** de l'arrêté préfectoral de zonage archéologique du 4 juillet 2003, transmis par les services de la DRAC, qui identifie les communes de Menaucourt, Chanteraine, Givrauval et Longeaux comme secteur probable de présence d'éléments du patrimoine archéologique. Les mesures citées dans cet arrêté seront transmises aux maîtres d'ouvrages des travaux connexes et reprises dans l'arrêté de clôture de l'opération d'AFAF.

- 6- **ENTEND** Mme PLANCHON apporter les informations suivantes sur la suite de l'opération.

Une seconde réunion de la CCAF de Menaucourt sera nécessaire afin d'apporter une réponse aux dernières réclamations qui n'ont pas été étudiées (demandes de soultes), d'adopter son projet de

nouveau parcellaire et son programme de travaux connexes et d'échanger sur les modalités de prise de possession provisoire des nouveaux lots.

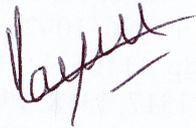
Dès l'adoption du projet, le bornage des lots modifiés pourra débuter.

Par la suite, les propriétaires réclamants et tiers en cause seront informés des décisions prises par la CCAF (maintien ou changement du projet suite à l'examen des réclamations) par notification individuelle et affichage en mairie du présent PV.

Chaque propriétaire disposera alors d'un délai d'un mois à compter de la date de notification des décisions ou de l'avis d'ouverture du délai de recours pour formuler une réclamation auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF).

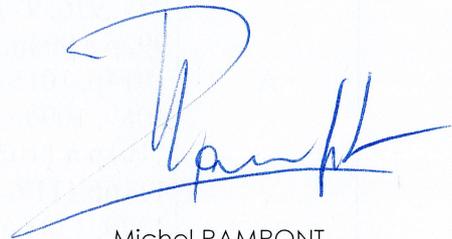
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'assistance et lève la séance à 14h40.

La Secrétaire,



Margaux PLANCHON

Le Président,



Michel RAMPONT

COMMUNES	SECTIONS	NUMEROS DE PARCELLE
MENAUCOURT	A	20p à 26p, 28p à 30p, 35p à 44p 46p à 55p, 56 à 73,76p, 95p, 97 à 111, 112p, 114p, 115p, 116 à 118, 119p, 120p, 121 à 123, 124p à 127p, 129p à 136p, 138p à 146p, 170p, 171p, 175p, 176, 177, 178p, 180p, 181, 182, 186, 187, 191 à 194, 197, 202 à 207, 209p à 211p, 212 à 217, 218p, 219p, 220 à 259, 260p à 270p, 271 à 273, 274p, 275p, 276, 277, 278p à 280p, 281 à 285, 286p, 287 à 292, 293p à 297p, 298, 299, 300p à 305p, 307p à 312p, 314p à 332p, 356p à 362p, 363 à 366, 367p à 370p, 371 à 380, 381p à 385p, 386, 387p à 394p, 398p, 401p, 411p, 424p, 451p, 457p , 458p, 463p à 465p, 467p, 478 à 503, 515p à 518p, 521p à 526p, 534p à 540p, 542p, 543 à 558, 559p, 567 à 612, 623 à 798, 775 à 807, 825p, 826p, 843, 848 à 866, 868 à 887, 888p à 897p, 898, 899p, 900 à 906, 927, 928, 930, 931p, 932 à 937, 959p, 961p, 963, 966p à 970p, 971, 975, 976, 977p, 979p, 980, 981, 982p, 983p, 987p à 989p, 990, 991, 992p à 994p, 995, 996, 997p à 999p, 1002p à 1005p, 1006 à 1008, 1014p, 1015 à 1023, 1026 à 1029, 1032 à 1036, 1039 à 1041, 1048 à 1089, 1090p, 1091, 1092p, 1093p, 1094 à 1096, 1097p à 1099p, 1100, 1101p à 1103p, 1105p, 1106, 1107, 1108p, 1110p, 1111 à 1113, 1114p à 1116p,1117, 1118, 1119p, 1120 à 1262, 1317, 1318, 1326, 1327, 1330 à 1379, 1381 à 1409, 1412 à 1431, 1433 à 1529, 1531 à 1542, 1544 à 1557, 1559 à 1569, 1571 à 1623, 1625p, 1626 à 1645, 1646p, 1647, 1648, 1656, 1657p, 1658 à 1686, 1688 à 1697, 1699 à 1719, 1720p, 1721p, 1722 à 1725, 1726p, 1727, 1729p à 1731p, 1734, 1740p, 1746p, 1750 à 1753, 1754p, 1758p, 1766, 1773 à 1782, 1850p, 1851 à 1853, 1854p, 1859p, 1860, 1861p à 1863p, 1864 à 1870, 1872 à 1927, 1929 à 1994, 1996, 1997, 1998p, 2007p, 2008 à 2051, 2052p, 2093 à 2105, 2107, 2109 à 2129, 2131 à 2146, 2148 à 2211, 2212p, 2213, 2214, 2217, 2218, 2220 à 2222, 2224, 2225, 2228p à 2230p, 2231 à 2241, 2244, 2246, 2247, 2250, 2275 à 2280, 2315, 2317, 2318, 2329, 2331 à 2333, 2337 à 2349, 5001 à 5023
	B	1 à 26, 84p, 85p, 89p, 90p, 91 à 98, 113 à 158, 159p, 198p, 199 à 201, 202p, 217p, 218, 219p, 220p, 234p, 235p, 240p à 242p, 243 à 279, 280p, 281p, 290p, 291, 292p, 300, 307, 308p, 309p, 310, 311p, 316p, 324p, 330p, 331 à 342, 343p à 346p, 361p, 362 à 372, 377, 399p, 403p, 404p, 406p à 410p, 412p à 414p, 474 à 587, 600p, 602p, 603p, 604, 606p, 607 à 609, 610p, 611p, 614p, 615p, 627, 628p, 637, 641 à 704, 706 à 709, 712, 713p, 714p, 718p, 771p, 772p, 776p, 777, 778p, 779p, 804p à 806p, 807, 808, 811p, 813, 814, 846p, 849p, 850, 851p, 856p à 860p, 861 à 870, 871p, 872p, 873 à 875, 944p, 945p, 957p à 964p, 965 à 968, 970 à 974, 975p, 976p, 977 à 982, 985, 986p, 987 à 993, 994p, 995p, 996 à 1012, 1013p, 1024p à 1031p, 1032, 1033p, 1034p, 1035 à 1061, 1062p, 1063, 1064, 1065p, 1067p à 1072p, 1073, 1074p, 1104p, 1112 à 1115, 1116p à 1119p, 1123p à 1126p, 1127 à 1133, 1134p, 1135p, 1336, 1137, 1138p, 1146p, 1153, 1154p, 1158, 1159, 1220p, 1221p, 1230p, 1231 à 1251, 1252p à 1256p, 1258, 1259p, 1260p, 1261 à 1285, 1286p, 1287 à 1304, 1305p, 1318p, 1320 à 1351, 1352p, 1353p, 1363p à 1378p, 1383p, 1384 à 1407, 1408p, 1409p, 1416p, 1469p, 1479 à 1497, 1498p à 1502p, 1504p, 1505 à 1510, 1511p, 1512p, 1513 à 1525, 1526p, 1527 à 1688, 1690 à 1757, 1759, 1760, 1762 à 1785, 1787 à 1789, 1792, 1793, 1799 à

		1812, 1814 à 1818, 1820 à 1847, 1849 à 1900, 1902 à 1931, 1934 à 1944, 1946 à 1964, 1966 à 1974, 1976, 1979p, 1980 à 1984, 1987, 1989 à 1991, 1993 à 2002, 2004, 2008 à 2011, 2012p, 2013p, 2014, 2015, 2017, 2018p, 2019 à 2022, 2027, 2028, 2033, 2034, 2041, 2043, 2045p, 2046p, 2047 à 2054, 2056 à 2060, 5001 à 5016
	C	1, 2, 6 à 25, 34 à 156, 160, 161, 163 à 165, 168, 170 à 172, 174, 176 à 192, 194, 196, 197, 199 à 217, 235 à 302, 305 à 312, 314 à 332, 336 à 347, 349 à 352, 354 à 357, 360 à 406, 575 à 577, 580 à 590, 592, 594 à 604, 606 à 635, 642 à 646, 649 à 651, 653 à 748, 849, 964 à 1016, 1083 à 1133, 1135 à 1144, 1151, 1152, 1155, 1158 à 1161, 1170, 1183, 1184, 1186, 1188 à 1425, 1428, 1431 à 1480, 1483 à 1558, 1563, 1569, 1571 à 1593, 1632 à 1642, 1644, 1645, 1731, 1733 à 1737, 1742 à 1745, 1751, 1753 à 1755, 1758 à 1761, 1763, 1764, 1766, 1769, 1771, 1776, 1784, 1785, 1790 à 1793, 1803, 1806, 1807, 1812, 1813, 1815, 1816, 1818, 1819, 1831 à 1834, 1837, 1838, 1841, 1941, 1942, 1947 à 1950, 1990, 2009 à 2018, 2025, 2027, 2029 à 2031, 2033, 2053, 2055, 2057, 2059, 2061, 2063, 2065, 2067, 2069, 2078 à 2081, 2133 à 2136, 5001 à 5024
	YA	1 à 7, 8p, 10p, 12, 13, 5001
	YB	3, 5001
	YD	1 à 11, 15 à 21, 27, 5001
<b>CHANTERAINNE</b>	B	356 à 358, 359p, 365p à 367p, 373, 376, 378, 399p, 5001
	C	1 à 5, 11, 12, 15, 16, 19 à 29, 33 à 36, 40 à 43, 45p, 46, 47p, 48p, 62p, 194p, 195p, 198p, 199p, 200 à 205, 346 à 350, 351p, 367p, 368, 369p, 370 à 392, 496p, 498p, 499, 522 à 525, 528, 536 à 540, 545, 546p, 548 à 550, 552p, 553, 554p, 556, 557, 563, 565, 567, 569, 571, 584 à 586, 588, 591 et 592
	AB	11 à 38, 39p, 40p, 66p, 67p, 86p, 92, 96 à 103, 109 à 113, 114p, 115, 116, 120p, 121, 122p à 124p, 125 à 149, 151p, 154 à 163, 222p, 223, 5002, 5003
	YA	10 à 14
	ZE	39, 40p
	ZH	46, 47p, 48p, 49 à 77, 5001, 5002
	<b>CHANTERAINNE (territoire de CHENEVIÈRES – préfixe 112)</b>	A
<b>GIVRAUVAL</b>	A	659p, 662p à 665p, 712p à 718p
	YB	1
<b>NAIX AUX FORGES</b>	A	475, 943, 944p, 1278, 1283 à 1470, 1473p, 1474, 1475 à 1486, 1489, 1490, 1496, 1467, 1501 à 1503, 1526, 1566 à 1656, 1661 à 1710, 1712 à 1727, 1731 à 1745, 1747 à 1756, 1772 à 1809, 1811 à 1827, 1831 à 1857, 2229 à 2260, 2265 à 2267, 2274, 2278, 2279, 2282, 2283, 2295, 2303, 2365, 2366, 5001
<b>LONGEAUX</b>	ZE	1 à 3, 11 à 20, 5001

(P : pour partie)

**SUITE DU REGISTRE DE CONSULTATION PUBLIQUE**  
**Projet parcellaire et programme de travaux connexes**  
**Aménagement Foncier Agricole et Forestier de MENAUCOURT**

N° de réclamation	1		
NOM – Prénom du réclamant	TOUSSAINT – Gérard (Menaucourt) Cte 11120		
Réclamation	Demande à conserver la bande de 6m de large en bordure de la parcelle 11120 car elle présente des arbres fruitiers.		
Résultat du vote	POUR : 14	CONTRE : 0	ABST : 0
Décision de la CCAF	La commission considère que la parcelle 11120 doit correspondre à la parcelle ZD529.  Elle considère également que la perte d'arbres fruitiers serait préjudiciable à M. TOUSSAINT et décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 1 » et joint en annexe du présent PV.		

N° de réclamation	2		
NOM – Prénom du réclamant	TEXEIRA – José (Menaucourt) Cte 10540		
Réclamation	Demande à modifier les limites de la parcelle qui lui est attribuée afin d'assurer un accès à l'arrière de son cabanon et à conserver le verger qui y est attenant.		
Résultat du vote	POUR : 14	CONTRE : 0	ABST : 0
Décision de la CCAF	La commission, considérant que la perte d'arbres fruitiers serait préjudiciable à M. TEXEIRA, décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 2 » et joint en annexe du présent PV.		

N° de réclamation	3		
NOM – Prénom du réclamant	LAMBERT – André pour le compte de l'indivision LAMBERT Cte 6480		
Réclamation	Demande à modifier le tracé du chemin traversant les parcelles B1054 et B1053.		
Résultat du vote	POUR : 0	CONTRE : 12	ABST : 2
Décision de la CCAF	La commission considère que le chemin mentionné doit correspondre à la parcelle au chemin d'exploitation numéroté ZD1007.  Elle considère également que ce chemin d'exploitation a été créé dans le but de faciliter la circulation des engins agricoles entre le chemin rural dit de Chevrinval et le chemin rural de Menaucourt à Oey et que sa suppression imposerait aux usagers d'emprunter un virage en épingle pouvant être dangereux. Par conséquent, elle décide de maintenir le projet en l'état.		

N° de réclamation	4		
NOM – Prénom du réclamant	LAMBERT – André (Menaucourt) Cte 6340, 6342, 6480 et 9880		
Réclamation	Demande à conserver les limites actuelles des parcelles B1626 et B1633.		
Résultat du vote	POUR : 14	CONTRE : 0	ABST : 0
Décision de la CCAF	La commission décide de modifier les limites de la parcelle ZD532 selon l'extrait de plan identifié « réclamation 4.1 » et joint en annexe du présent PV.		
Réclamation	Demande à ce que la parcelle ZE544 soit rassemblée avec la parcelle ZE535		
Résultat du vote	POUR : 14	CONTRE : 0	ABST : 0
Décision de la CCAF	La commission décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 4.2 » et joint en annexe du présent PV.		
Réclamation	Demande des explications sur le bornage du périmètre (décalages par rapport au cadastre, inclusion de boisements...)		
Décision de la CCAF	Le bornage du périmètre de l'aménagement foncier est susceptible de pénétrer de quelques mètres dans des parcelles boisées. Ce décalage est dû aux imprécisions du cadastre sur ce secteur. Autrement, les parcelles boisées ont bien été au maximum exclues du périmètre d'aménagement.  La commission prend acte que la réponse apportée ce jour à M. LAMBERT, le satisfait.		

N° de réclamation	5		
NOM – Prénom du réclamant	LAMBERT – André (Menaucourt) Cte 6340, 6342, 6480 et 9880		
Réclamation	Demande de réattribution des parcelles C341 et C1735 au lieudit « Tourniot ».		
Décision de la CCAF	La commission prend acte du retrait de cette réclamation par M. LAMBERT le 6 avril 2022, confirmée ce jour par le réclamant.  La réclamation n'est pas examinée.		

N° de réclamation	6		
NOM – Prénom du réclamant	MARCHAL – Christian (Menaucourt) Cte 8280		
Réclamation	Demande de modification des limites de la parcelle 524 afin que ces dernières soient alignés sur les limites de la parcelle 525.		
Résultat du vote	POUR : 0	CONTRE : 15	ABST : 0
Décision de la CCAF	La commission considère que les parcelles mentionnées doivent correspondre aux parcelles ZE524 et ZE525 au lieudit Le Vieux Bief.  La commission, considérant qu'en faisant correspondre les limites de la parcelle ZE 524 avec la clôture existante, la surface de la parcelle s'en trouverait modifiée, décide de maintenir le projet en l'état.		

N° de réclamation	7
NOM – Prénom du réclamant	PERIGNON – Eric (Menaucourt) Cte 9460
Réclamation	Signale que M.Hubert BARROIS est décédé et qu'il a racheté les parcelles liées à son compte ;
Décision de la CCAF	La commission indique que le projet d'aménagement foncier intègre les mutations intervenues et enregistrées au service de la publicité foncière (SPF) suite au retour faits après réquisition et sous réserve qu'elles aient été validées par la CCAF de Menaucourt ou par la CDAF de la Meuse. La commission prend acte de cette demande et la transmet au géomètre.

N° de réclamation	8
NOM – Prénom du réclamant	GROLL – Jacques (Menaucourt) Cte 4460
Réclamation	Demande de modification des limites de la parcelle 655 afin que ces dernières soient alignés sur le grillage de la parcelle 654.
Résultat du vote	POUR : 14                      CONTRE : 0                      ABST : 0
Décision de la CCAF	La commission considère que les parcelles mentionnées doivent correspondre à la parcelle ZE519 au lieudit Tirglairre et décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 8 » et joint en annexe du présent PV.
Réclamation	Demande une compensation financière pour la perte de trois noyers, un cerisier, un quetschier et un pommier.
Décision de la CCAF	La présente réclamation sera étudiée lors de la prochaine séance.

N° de réclamation	9
NOM – Prénom du réclamant	THIERY – André (Menaucourt) Cte 10 621 et 3423
Réclamation	Demande à savoir si la parcelle C192 lui appartient toujours.
Décision de la CCAF	La parcelle d'apport C192 a été incluse dans la parcelle ZE510 attribuée au compte 3423 et située dans le même secteur. La commission prend acte que la réponse apportée ce jour à M. LAMBERT, le satisfait.
Réclamation	Demande s'il a un accès sur l'Ornain.
Décision de la CCAF	La parcelle ZE510 attribuée au compte 3423 n'est pas directement adjacente à l'Ornain, la parcelle ZE522 se situe entre les deux. La commission prend acte que la réponse apportée ce jour à M. LAMBERT, le satisfait.
Réclamation	Demande un échange entre les parcelles 570, 571 et 572 au lieudit Le Sep de la Vigne.
Résultat du vote	POUR : 13                      CONTRE :                      ABST : 2
Décision de la CCAF	La commission considère que les parcelles mentionnées doivent correspondre aux parcelles ZD570, ZD571 et ZD572 au lieudit Le Sep de la Vigne et décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 9 » et joint en annexe du présent PV.

N° de réclamation	10		
NOM – Prénom du réclamant	GUYOT – Bruno (Menaucourt) Cte 4681		
Réclamation	Demande de modification des limites de la parcelle 504 afin de laisser un passage de 2m à M.TROISI et d'élargir son entrée sur le chemin.		
Résultat du vote	POUR : 15	CONTRE : 0	ABST : 1
Décision de la CCAF	La commission considérant que la parcelle mentionnée doit correspondre à la parcelle ZD504 au lieudit Derrière les Maix, et que M. Pascal TROISI a donné son accord dans sa réclamation n°49, décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 10.1-49 » et joint en annexe du présent PV.		
Réclamation	Demande à conserver la parcelle C1183.		
Résultat du vote	POUR : 6	CONTRE : 3	ABST : 6
Décision de la CCAF	La commission considérant que la parcelle C 1183 contient un ancien puit que M.Guyot souhaiterait remettre en fonctionnement et entretenir, décide d'accéder à sa demande et modifie le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 10.2 planches 1 et 2 » et joint en annexe du présent PV.		

N° de réclamation	11		
NOM – Prénom du réclamant	MONTPEURT – Renée-Marie (Menaucourt) Cte 8760		
Réclamation	Demande à ce que le chemin ZD1006 ne soit pas créé.		
Décision de la CCAF	La commission rappelle que l'enquête publique porte sur le projet de nouveau parcellaire ainsi que sur le programme de travaux connexes. Conformément à l'article L121-17 du Code rural et de la pêche maritime, la voirie est une compétence communale, La commission se déclare incompétente pour statuer sur la demande de suppression d'un chemin d'exploitation et par conséquent, le projet est maintenu en l'état. La commission rappelle cependant que la création du chemin d'exploitation ZD1006 permet la desserte des jardins situés dans l'exclu du périmètre d'aménagement foncier.		
Réclamation	Demande à ce que la parcelle C190 au lieudit le Vieux Bief soit glissée côté village.		
Résultat du vote	POUR : 0	CONTRE : 6	ABST : 9
Décision de la CCAF	La commission, considérant que la parcelle ainsi déplacée se retrouverait enclavée, décide de maintenir le projet en l'état.		

N° de réclamation	12		
NOM – Prénom du réclamant	AUDOUX – Lionel (Hévilleillers) Cte 1220		
Réclamation	Se déclare insatisfait de ses attributions (déclivité, qualité du boisement...) Demande à échanger la parcelle 518 contre la parcelle 524 et demande à conserver la même surface (31ares).		
Résultat du vote	POUR : 0	CONTRE : 14	ABST : 12
Décision de la CCAF	La commission considère que les parcelles mentionnées doivent correspondre aux parcelles YC518 et YC524 sur la commune de Naix-aux-Forges. La commission, considérant que M.MORISOT, propriétaire impacté, ne s'est pas prononcé sur cette demande d'échange et que cette modification engendrerait la séparation d'un ilot d'exploitation en deux, décide de maintenir le projet en l'état.		

N° de réclamation	13		
NOM – Prénom du réclamant	PICQUARD – Sylvie (Menaucourt) Cte 9840		
Réclamation	Demande la modification des limites de la parcelle 522		
Résultat du vote	POUR : 13	CONTRE : 0	ABST : 0
Décision de la CCAF	La commission, considère que la parcelle mentionnée doit correspondre à la parcelle ZD522 au lieudit le Sep de la Vigne et décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 13 » et joint en annexe du présent PV.		

N° de réclamation	14.1		
NOM – Prénom du réclamant	DORST – Marie-Christine (Millery) et THIERY – Claude (Menaucourt) Cte 3420 et 3423 – Cte 3423, 10620 et 10621		
Réclamation	Demande si la parcelle 510 au lieudit le Vieux Bief a un accès sur l'Ornain.		
Décision de la CCAF	La commission, considère que la parcelle mentionnée doit correspondre à la parcelle ZE510 au lieudit le Vieux Bief et indique que celle-ci n'est pas directement adjacente à l'Ornain, la parcelle ZE522 se situe entre les deux.		
Réclamation	Demande si la parcelle 522 sera un chemin et qui en est l'attributaire.		
Décision de la CCAF	La commission, considère que la parcelle mentionnée doit correspondre à la parcelle ZE522 au lieudit le Vieux Bief et indique qu'il ne s'agit pas d'un chemin mais d'une parcelle attribuée au compte n°160.		
Réclamation	Demande d'informations concernant la limite de périmètre au niveau de la parcelle C192		
Décision de la CCAF	La commission prend acte de la réponse apportée à M.Claude THIERY et M.André THIERY, lors de la visite de terrain effectuée avec le géomètre en charge de l'opération le 6 avril 2022.  L'ancienne parcelle C 192 est en bordure de périmètre de l'aménagement foncier. Toutes les bornes ont été retrouvées et correspondent à ce qui est représenté sur le plan du nouveau parcellaire.		

N° de réclamation	14.2		
NOM – Prénom du réclamant	DORST – Marie-Christine (Millery) Cte 3420 et 3423		
Réclamation	Demande le regroupement des parcelles 570 et 572 contre la parcelle 510		
Résultat du vote	POUR : 13	CONTRE : 0	ABST : 2
Décision de la CCAF	La commission, considère que les parcelles mentionnées doivent correspondre aux parcelles ZD570, ZD572 et ZD510 au lieudit le Sep de la Vigne et décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 9-14.2 » et joint en annexe du présent PV.		

N° de réclamation	14.3		
NOM – Prénom du réclamant	THIERY – André (Menaucourt) Cte 3420, 3423, 10621 et 10624		
Réclamation	Demande le déplacement de la parcelle 573 en partie haute de la parcelle 510.		
Résultat du vote	POUR : 13	CONTRE : 0	ABST : 2
Décision de la CCAF	La commission, considère que les parcelles mentionnées doivent correspondre aux parcelles ZD573 et ZD510 au lieudit le Sep de la Vigne et décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 14.3 » et joint en annexe du présent PV.		

N° de réclamation	14.4		
NOM – Prénom du réclamant	DORST – Marie-Christine (Millery) Cte 3420 et 3423		
Réclamation	Demande un accès entre la parcelle 507 et le chemin de Chalaide.		
Résultat du vote	POUR : 13	CONTRE : 0	ABST : 0
Décision de la CCAF	<p>La commission considère que la parcelle et le chemin mentionnés doivent respectivement correspondre à la parcelle ZB507 et au chemin rural dit de Chalaide.</p> <p>Considérant l'avis favorable du bureau d'étude (tant que la trouée ne dépasse pas 5m en largeur), elle décide de prévoir une trouée de 5m de largeur dans la haie prévue au poste de travaux connexe n°20 et modifie le projet selon le plan des travaux connexes annexé après mention.</p>		

N° de réclamation	14.5		
NOM – Prénom du réclamant	THIERY – Claude (Menaucourt) Cte 3423, 10620 et 10621		
Réclamation	Demande un accès entre la parcelle 501 et le chemin.		
Résultat du vote	POUR : 13	CONTRE : 0	ABST : 1
Décision de la CCAF	<p>La commission considère que la parcelle et le chemin mentionnés doivent respectivement correspondre à la parcelle ZB501 et au chemin rural de Menaucourt à Oey.</p> <p>Elle considère également que l'emplacement des fascines tel que proposé par la CCAF de Menaucourt en sa séance du 27 octobre 2021 risquerait d'enclaver les parcelles ZB 514, ZB 515 et ZB 516 (notamment pour les engins agricoles).</p> <p>S'appuyant sur l'avis favorable du bureau d'étude, décide de modifier le projet selon le plan des travaux connexes annexé après mention.</p>		

N° de réclamation	14.6		
NOM – Prénom du réclamant	THIERY – André (Menaucourt) Cte 3420, 3423, 10621 et 10624		
Réclamation	Demande de récupérer les anciennes bornes présentes sur les parcelles A380 et B1945.		
Décision de la CCAF	<p>La commission prend acte de la réponse apportée par M.RAHIER à M.THIERY ce jour.</p> <p>Les bornes concernées ne correspondent pas à des limites administratives et peuvent être enlevées.</p>		

N° de réclamation	15		
NOM – Prénom du réclamant	PERIGNON – Marguerite (Ligny-en-Barrois) Cte 9540		
Réclamation	Demande la modification des limites de la parcelle 531 au lieudit Corroy.		
Résultat du vote	POUR : 13	CONTRE : 0	ABST : 1
Décision de la CCAF	<p>La commission, considérant que la modification proposée par Mme PERIGNON facilite l'exploitation sur le secteur, ainsi que la desserte des bois au lieudit Chaudval (lesdits boisements appartenant majoritairement à Mme PERIGNON), décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 15 planches 1 et 2 » et joints en annexe du présent PV.</p>		

N° de réclamation	16		
NOM – Prénom du réclamant	LALLEMENT –Yves (Menaucourt) Cte 6080		
Réclamation	Signale une erreur dans les parcelles en apport du compte 6080. Demande à ce que les parcelles proches de son bâtiment d'exploitation soient portées sur un nouveau compte.		
Décision de la CCAF	La commission indique que le projet d'aménagement foncier intègre les mutations intervenues et enregistrées au service de la publicité foncière (SPF) suite au retour faits après réquisition et sous réserve qu'elles aient été validées par la CCAF de Menaucourt ou par la CDAF de la Meuse. La commission prend acte de cette demande et la transmet au géomètre.		
Réclamation	Demande la modification des limites de la parcelle Z1531 afin de les faire correspondre à la clôture actuelle.		
Résultat du vote	POUR : 13	CONTRE : 0	ABST : 1
Décision de la CCAF	La commission, considérant que cette demande n'impacte par d'autre compte que celui de M.LALLEMENT, décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 16.2 » et joint en annexe du présent PV.		
Réclamation	Demande d'échange de parcelles en attribution au lieu-dit Les Gravottes.		
Résultat du vote	POUR : 14	CONTRE : 0	ABST : 0
Décision de la CCAF	La commission, considérant que cette demande n'impacte par d'autre compte que celui de M.LALLEMENT, en prend acte et la transmet au géomètre.		
Réclamation	Demande la récupération de 4500points sur le secteur de la Vaux Thiery suite aux modifications apportées dans le secteur des Gravottes.		
Résultat du vote	POUR : 13	CONTRE : 0	ABST : 1
Décision de la CCAF	La commission décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 16.4 planches 1 à 4 » et joint en annexe du présent PV.		
Réclamation	Demande de modification des limites de la parcelle ZC511.		
Résultat du vote	POUR : 13	CONTRE : 1	ABST : 1
Décision de la CCAF	La commission, considérant que cette demande n'impacte par d'autre compte que ceux de M.LALLEMENT, décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 16.5 planche 1 » et joint en annexe du présent PV.		
Réclamation	Demande d'inclusion de la parcelle YA0015 dans le périmètre d'aménagement foncier.		
Décision de la CCAF	La commission rappelle que l'enquête publique porte sur le projet de nouveau parcellaire ainsi que sur le programme de travaux connexes. Les questions portant sur le périmètre de l'aménagement foncier n'en font pas l'objet et ne peuvent être prises en compte.		
Réclamation	Demande une compensation financière pour la perte des arbres d'essence forestière présents sur la parcelle ZH505 ainsi que pour l'amélioration foncière (broyage des cailloux) des parcelles ZC514, ZC515, ZC516, ZC503 et ZC517.		
Décision de la CCAF	La commission considère que les peuplements forestiers ainsi que la nature caillouteuse des sols ont été pris en compte dans le classement des parcelles et ne peuvent donc faire l'objet d'une demande de soulte.		

N° de réclamation	17		
NOM – Prénom du réclamant	LATOURTE – Laurent et Martine (Neuves-Maison – Givrauval) Cte 6680 et 6740		
Réclamation	Demande de transfert des parcelles YE 505, YE 506 et YE 510 sur le compte 6680.		
Décision de la CCAF	La commission indique que le projet d'aménagement foncier intègre les mutations intervenues et enregistrées au service de la publicité foncière (SPF) suite au retour faits après réquisition et sous réserve qu'elles aient été validées par la CCAF de Menaucourt ou par la CDAF de la Meuse. La commission prend acte de cette demande et la transmet au géomètre.		
Réclamation	Demande de transfert des parcelles ZC512 et YB504 sur le compte 6740.		
Résultat du vote	POUR : 14	CONTRE : 0	ABST : 1
Décision de la CCAF	La commission, considérant que cet échange n'a pas d'impact sur d'autres comptes que ceux de M. et Mme LATOURTE, décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 17 planches 1 à 3 » et joint en annexe du présent PV.		

N° de réclamation	18		
NOM – Prénom du réclamant	PAUQUET – Jean-Louis (Chanteraine) Cte 9460		
Réclamation	Indique que des bornes ont disparu sur les parcelles YE518 et C365, commune de Chanteraine.		
Décision de la CCAF	La commission indique que la parcelle C365 est située hors périmètre de l'aménagement foncier.		

N° de réclamation	19		
NOM – Prénom du réclamant	MONTPEURT – Renée-Marie (Menaucourt) Cte 8760		
Réclamation	Demande le déplacement de la parcelle C190 contre le boisement dont il est propriétaire.		
Résultat du vote	POUR : 0	CONTRE : 6	ABST : 9
Décision de la CCAF	La commission, considérant que la parcelle ainsi déplacée se retrouverait enclavée, décide de maintenir le projet en l'état.		
Réclamation	Demande des informations concernant la parcelle ZE20		
Décision de la CCAF	La commission prend acte que la parcelle ZE20 ne fait pas partie des parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement foncier. La réclamation est sans objet.		
Réclamation	Demande à ce que le chemin ZD1006 ne soit pas créé.		
Décision de la CCAF	La commission rappelle que l'enquête publique porte sur le projet de nouveau parcellaire ainsi que sur le programme de travaux connexes. Conformément à l'article L121-17 du Code rural et de la pêche maritime, la voirie est une compétence communale, La commission se déclare incompétente pour statuer sur la demande de suppression d'un chemin d'exploitation et par conséquent, le projet est maintenu en l'état. La commission rappelle cependant que la création du chemin d'exploitation ZD1006 permet la desserte des jardins situés dans l'exclu du périmètre d'aménagement foncier.		

N° de réclamation	20		
NOM – Prénom du réclamant	GARDIEN – Jean-Marie (Morlaincourt) Cte 4000, 4001		
Réclamation	Demande la modification des limites des parcelles YE512 et YE513.		
Résultat du vote	POUR : 14	CONTRE : 0	ABST : 0
Décision de la CCAF	La commission, considérant que la modification proposée par M.GARDIEN fait correspondre les limites des parcelles YE512 et YE513 aux limites du boisement de la parcelle YE511, décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 20 » et joint en annexe du présent PV.		

N° de réclamation	21		
NOM – Prénom du réclamant	MANCHETTE – Bernard (Menaucourt) Cte 7900, 7901, 9000, 9020		
Réclamation	Demande le déplacement de la parcelle ZD586 à côté de la parcelle ZD587, le déplacement de la parcelle ZD587 à côté de la parcelle ZD501 et le déplacement de la parcelle ZD501 afin d'intégrer un talus situé dans sa partie supérieure.		
Résultat du vote	POUR : 13	CONTRE : 0	ABST : 0
Décision de la CCAF	La commission, considérant l'accord écrit de M.MUEL apposé au bas de la réclamation de M.MANCHETTE, décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 21 et 21bis » et joint en annexe du présent PV.		

N° de réclamation	22		
NOM – Prénom du réclamant	Commune de Menaucourt Cte 60		
Réclamation	Demande la propriété du chemin ZA1003.		
Résultat du vote	POUR : 13	CONTRE : 0	ABST : 0
Décision de la CCAF	<p>La commission, considérant que le chemin ZA 1003 est en continuité du chemin rural dit de Chaudval, qu'il assure la jonction avec le chemin rural dit le Reux et que cette demande permettrait d'homogénéiser le statut du chemin sur l'ensemble de son tracé, décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 1 » et joint en annexe du présent PV.</p> <p>La prise en propriété du chemin ZA 1003 par la commune, tel que représenté sur les extraits de plan identifiés « réclamation 22 plache 1 et 2 », s'effectuera sous réserve de la délibération du conseil municipal de Menaucourt.</p>		
Réclamation	Demande la propriété des biens sans maître.		
Décision de la CCAF	La commission prend acte de la réponse apportée ce jour à M.GALOPIN, maire de Menaucourt par M.RAHIER. L'ensemble des biens sans-maîtres ont été identifiés et regroupés afin que les procédures d'acquisition par la commune soient facilitées.		

N° de réclamation	23		
NOM – Prénom du réclamant	LAMBERT – Daniel (Menaucourt) Cte 6420		
Réclamation	Signale une erreur dans les parcelles en apport des comptes 6080 et 6421.		
Décision de la CCAF	La commission indique que le projet d'aménagement foncier intègre les mutations intervenues et enregistrées au service de la publicité foncière (SPF) suite au retour faits après réquisition et sous réserve qu'elles aient été validées par la CCAF de Menaucourt ou par la CDAF de la Meuse. La commission prend acte de cette demande et la transmet au géomètre.		
Réclamation	Demande d'informations concernant les parcelles B2261 et B2262.		
Décision de la CCAF	La commission prend acte de la réponse apportée à M.LAMBERT ce jour par M.Rahier. La parcelle B2012 a été divisée en deux parcelles B2261 et B2262 selon la nature de culture. La parcelle B2262 (boisée) est en dehors du périmètre d'aménagement foncier et reste donc en propriété de M.LAMBERT. La parcelle B2261 de 3a 22ca est incluse dans le périmètre et est classée en Pré. La parcelle B2013 a été divisée en deux parcelles B2263 et B2264 selon la nature de culture. La parcelle B2263 (boisée) est en dehors du périmètre d'aménagement foncier et reste donc en propriété de M.LAMBERT. La parcelle B2264 de 1a 67ca est incluse dans le périmètre et est classée en Pré. M.LAMBERT conserve donc bien ses bois. La valeur en point de ses parcelles de pré en apport lui est par ailleurs réattribuée sur la section ZI518 au lieudit Les Plantes.		
Réclamation	Demande la modification des limites des parcelles A 895 et ZI 518.		
Résultat du vote	POUR : 14	CONTRE : 0	ABST : 0
Décision de la CCAF	La commission, considérant qu'en l'état actuel du projet, les limites de la parcelle ZH539 impactent des installations existantes (terrasse), décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 23 » et joint en annexe du présent PV.		

N° de réclamation	24		
NOM – Prénom du réclamant	BOUCHON – Gérard (Velaines) Cte 1900		
Réclamation	Demande le d'informations sur le devenir de la parcelle AB67.		
Décision de la CCAF	La commission prend acte de la réponse apportée à M.BOUCHON le jour de l'enquête et reportée sur le registre des réclamations. La parcelle AB 67 a été divisée par un document d'arpentage en 2 parcelles distinctes, AB 234 et AB 235.		

N° de réclamation	25		
NOM – Prénom du réclamant	GIMONDO – Joseph (Menaucourt) Cte 4300		
Réclamation	Demande à ce que le bornage actuel respecte la position de l'ancienne borne située à l'angle des parcelles C22, C24 et C25 .		
Résultat du vote	POUR : 14	CONTRE : 0	ABST : 0
Décision de la CCAF	La commission, décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 25 » et joint en annexe du présent PV.		

N° de réclamation	26 et 48
NOM – Prénom du réclamant	TOUSSAINT – Luc (Longeaux) Cte 11140, 11160, 11180 et 11240
Réclamation	Indique que la parcelle B2204 lui appartient et souhaite qu'elle figure dans ses parcelles en apport.
Décision de la CCAF	La commission considérant que M.TOUSSAINT a par la suite déposé les actes correspondants via la plateforme Xenquête et sous la réclamation n°48, décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 26 » et joint en annexe du présent PV.
Réclamation	Demande une vérification du bornage de la parcelle ZD526.
Décision de la CCAF	La commission prend acte de la vérification du bornage de la parcelle ZD526 réalisée par le géomètre lors d'une visite de terrain en juillet 2022.
Réclamation	Demande d'information sur le devenir des parcelles B2379 et B2375.
Décision de la CCAF	Les parcelles B2379 et B2375 ne sont pas comprises dans le périmètre d'aménagement foncier. La réclamation est par conséquent sans objet.

N° de réclamation	27
NOM – Prénom du réclamant	CHARLIER – Philippe (Menaucourt) Cte 2761 et 2762
Réclamation	Demande à ce que le bornage de la parcelle 564 soit rectifié.
Décision de la CCAF	La commission, indique qu'il n'existe qu'une seule parcelle numérotée 564 dans le périmètre d'aménagement foncier, il s'agit de la B564. Elle considère qu'il s'agit de la parcelle mentionnée par M.CHARLIER.  La parcelle d'apport B564 a été incluse dans la parcelle ZC502 attribuée au compte 6082 et située dans le même secteur.

N° de réclamation	28
NOM – Prénom du réclamant	LECOMTE – Indivision (Menaucourt) Cte 7062, 7063
Réclamation	Indique que les fascines empêchent l'accès aux parcelles ZD515, ZD514 et ZD516 .
Résultat du vote	POUR : 14      CONTRE : 0      ABST : 1
Décision de la CCAF	La commission considère que les fascines mentionnés doivent correspondre au poste 30 du programme de travaux connexes. De même, les parcelles mentionnées doivent correspondre aux parcelles ZB 514, ZB 515 et ZB 516.  Elle considère également que l'emplacement des fascines tel que proposé par la CCAF de Menaucourt en sa séance du 27 octobre 2021 risquerait d'enclaver les parcelles ZB 514, ZB 515 et ZB 516 (notamment pour les engins agricoles).  S'appuyant sur l'avis favorable du bureau d'étude, décide de modifier le projet selon le plan des travaux connexes annexé après mention.

N° de réclamation	29
NOM – Prénom du réclamant	LONGUEVILLE – Jacques (Menaucourt) Cte 7660 et 7662
Réclamation	Demande la récupération des points perdus suite aux modifications intervenues au lieudit Chaudval (ZA523, ZA524, ZA525)
Résultat du vote	POUR : 13      CONTRE : 0      ABST : 1
Décision de la CCAF	La commission, décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 29 » et joint en annexe du présent PV.

N° de réclamation	30
NOM – Prénom du réclamant	PAJOT – Anne
Réclamation	Demande si des contrôles de la qualité de l'eau pourront être réalisés sur le ruisseau de Saint-Pierre.
Décision de la CCAF	La commission prend acte de la remarque de Mme PAJOT. Les services de la DDT Meuse sont compétents pour contrôler l'état sanitaire des cours d'eau du territoire.

N° de réclamation	31 et 46
NOM – Prénom du réclamant	LALLEMENT – Jean-Claude (Saint-Quentin) Cte 5660
Réclamation	Demande le regroupement de ses parcelles en apport C7, C9, C2134, et C2136 sur leur localisation actuelle au lieudit le Sep de la Vigne. Leur parcelle en attribution devra également disposer d'un accès sur la rue de l'Eglise et sur le chemin blanc du dessus. Ces accès devront être de la même largeur que celle de la parcelle en attribution.
Résultat du vote	POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABST : 2
Décision de la CCAF	La commission, considérant que la modification proposée répond à 2 des 3 vœux formulés par M. LALLEMENT (regroupement des parcelles au lieudit Sep de la Vigne et accès par le nord sur le chemin rural), décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 31-46 » et joint en annexe du présent PV.

N° de réclamation	32
NOM – Prénom du réclamant	Indivision LAURENT Cte 3680
Réclamation	Indique que le lot B2361 serait en réalité le lot B1117 comme indiqué sur l'acte fourni.
Décision de la CCAF	La commission indique que le projet d'aménagement foncier intègre les mutations intervenues et enregistrées au service de la publicité foncière (SPF) suite au retour faits après réquisition et sous réserve qu'elles aient été validées par la CCAF de Menaucourt ou par la CDAF de la Meuse. La commission prend acte de cette demande et la transmet au géomètre.

N° de réclamation	33
NOM – Prénom du réclamant	LONGUEVILLE – Jacques (Menaucourt) Cte 1662
Réclamation	Demande d'information concernant les actes de cession de la parcelle C561.
Décision de la CCAF	La commission prend acte de la réponse apportée à M.LONGUEVILLE le jour de l'enquête et rappelée ce jour par M.RAHIER. La parcelle C561 est à cheval sur la limite de périmètre de l'aménagement foncier, avec une partie cultivée comprise dans le périmètre et une partie boisée exclue du périmètre. Il a alors été demandé à M.LONGUEVILLE de reprendre l'acte de cession avec les bonnes délimitations de parcelle.

N° de réclamation	34		
NOM – Prénom du réclamant	LATOURTE –Martine (Givrauval) Cte 6740		
Réclamation	Demande l'échange de la parcelle ZH510 avec la parcelle ZA507		
Décision de la CCAF	La commission prend acte de la demande de Mme LATOURTE. En l'état, M.LALLEMENT n'est pas propriétaire de la parcelle ZH 510 avec laquelle Mme LATOURTE souhaitait faire l'échange. La parcelle ZH510 reste donc en propriété du compte 9365.		
Réclamation	Demande la modification des limites de la parcelle YB504 de façon à suivre la limite boisée.		
Résultat du vote	POUR : 14	CONTRE : 0	ABST : 1
Décision de la CCAF	La commission, considérant que ce redécoupage permet une meilleure cohérence entre les limites parcellaires et les limites de nature de culture sur le terrain, décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 34a » et joint en annexe du présent PV.		
Réclamation	Demande la création d'une trouée de 10m dans la haie de séparation des parcelles ZI520 et ZI505 puis demande son déplacement entre les parcelles ZI512 et ZI520.		
Résultat du vote	POUR : 14	CONTRE : 0	ABST : 1
Décision de la CCAF	La commission, considérant l'avis favorable du bureau d'étude quant au déplacement de la haie dans le secteur mentionné, décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 34.I » et joint en annexe du présent PV.		

N° de réclamation	35		
NOM – Prénom du réclamant	PERIGNON – Denis (Menaucourt) Cte 9540		
Réclamation	Demande à ce que la partie basse du chemin entre les parcelles 518 et 514 ne soit pas réaménagée mais laissée au frais de l'exploitant qui en a l'usage.		
Résultat du vote	POUR : 0	CONTRE : 9	ABST : 6
Décision de la CCAF	La commission considère que le chemin mentionné doit correspondre au chemin d'exploitation ZD1010, créé au lieudit La Jolie et attribué à la future association foncière de Menaucourt. Elle indique également que, conformément à l'article L.133-2 du Code rural et de la pêche maritime, le programme de travaux connexes est réparti entre deux maîtres d'ouvrages que sont la commune et/ou l'association foncière. La création de ce chemin permettra la desserte des parcelles boisées du lieudit La Jolie au lieudit Les Houdiennes. La commission décide de maintenir le projet en l'état.		

N° de réclamation	36		
NOM – Prénom du réclamant	Mme COQUIN – VNF (Bar-le-Duc) Cte 160		
Réclamation	Demande d'informations concernant les parcelles C194 et C185.		
Décision de la CCAF	La commission prend acte de la réponse apportée le jour de l'enquête à Mme COQUIN et rappelée ce jour par M.RAHIER. L'ancienne parcelle C 185 est en partie comprise dans les nouvelles parcelles ZE 510 et ZE 522 tandis que l'ancienne parcelle C 194 est remplacée par la nouvelle parcelle ZE 522.		

N° de réclamation	37		
NOM – Prénom du réclamant	LECOMTE – Indivision (Menaucourt) Cte 7062, 7063		
Réclamation	Demande à ce que le chemin ZE1002 soit élargi d'environ 1m50 afin de faciliter l'accès aux parcelles.		
Résultat du vote	POUR : 0	CONTRE : 14	ABST : 1
Décision de la CCAF	<p>La commission considère que le chemin mentionné doit correspondre au chemin rural identifié ZE1002, au lieudit Le Pommier.</p> <p>Elle considère également que le chemin ZE 1002 ne sera pas rendu plus praticable si son emprise est élargie d'1m50, mais le sera si les travaux d'élagage et de nivellement prévus au programme de travaux connexes sont réalisés.</p> <p>La commission décide de maintenir le projet en l'état.</p>		
Réclamation	Demande à ce que le chemin ZD1010, entre les parcelles 514 et 508, soit attribué à l'association foncière de Menaucourt.		
Résultat du vote	POUR : 9	CONTRE : 0	ABST : 6
Décision de la CCAF	<p>La commission indique qu'en l'état actuel du projet, le chemin d'exploitation ZD1010 créé au lieudit La Jolie est attribué à la future association foncière de Menaucourt.</p> <p>La commission décide de maintenir le projet en l'état.</p>		

N° de réclamation	38		
NOM – Prénom du réclamant	PRESSON – Romain Cte 9920		
Réclamation	Demande la modification des limites de la parcelle 515 afin de supprimer les courbes et de faciliter son exploitation.		
Résultat du vote	POUR : 14	CONTRE : 0	ABST : 1
Décision de la CCAF	<p>La commission considère que la parcelle mentionnée doit correspondre à la parcelle YH515, au lieudit Sur le Plat de la Côte Pelée.</p> <p>La commission, considérant l'accord écrit de M.LECOMTE apporté au-dessous de la réclamation n°38 sur le registre des réclamations, décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 38 » et joint en annexe du présent PV.</p>		

N° de réclamation	39		
NOM – Prénom du réclamant	LALLEMENT – Sylvain (Menaucourt) Cte 5900 et 5901		
Réclamation	Demande la modification des limites de la parcelle YE518.		
Résultat du vote	POUR : 13	CONTRE : 0	ABST : 1
Décision de la CCAF	<p>La commission, considérant que la modification proposée fait correspondre les limites de la parcelle avec les limites du boisement, décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 39 » et joint en annexe du présent PV.</p>		

N° de réclamation	40		
NOM – Prénom du réclamant	PAJOT – Joël (Menaucourt) Cte 9360, 9361		
Réclamation	Demande des précisions sur les tracés de ses parcelles.		
Décision de la CCAF	<p>La commission prend acte des réponses apportées à M.PAJOT le jour de l'enquête et rappelées ce jour M.RAHIER.</p> <p>Le compte 9360 est attributaire de la parcelle ZD562 au lieudit La Corvée, Le compte 9361 est attributaire de la parcelle ZD561 au lieudit La Corvée.</p>		

N° de réclamation	41		
NOM – Prénom du réclamant	LAMBERT – Daniel (Menaucourt) Cte 6420, 6421 et 6480		
Réclamation	Demande à ce que le chemin ZE1002 soit élargi d'environ 1m sur le talus de la SNCF.		
Résultat du vote	POUR : 0	CONTRE : 14	ABST : 1
Décision de la CCAF	La commission considère que le chemin ZE 1002 ne sera pas rendu plus praticable si son emprise est élargie d'1m50, mais le sera si les travaux d'élagage et de nivellement prévus au programme de travaux connexes sont réalisés.  La commission décide de maintenir le projet en l'état.		
Réclamation	Annule sa réclamation n°5.		
Décision de la CCAF	La commission prend acte de l'annulation. La réclamation n°5 est sans objet et n'a pas été examinée.		
Réclamation	Demande une compensation financière pour la perte de trois mirabelliers, trois quetschier, un noyer, un poirier et deux pommier.		
Décision de la CCAF	La présente réclamation sera étudiée lors de la prochaine séance.		

N° de réclamation	42		
NOM – Prénom du réclamant	GARDIEN – Jean-Marie (Menaucourt) Cte 4001		
Réclamation	Se déclare satisfait du projet.		
Décision de la CCAF	La commission prend acte du retour de M.GARDIEN concernant l'opération.		

N° de réclamation	43		
NOM – Prénom du réclamant	THIERY – Claude et André (Menaucourt) Cte 3423		
Réclamation	Demande à ce que la parcelle ZB506 soit mise au compte n°3423		
Décision de la CCAF	La commission, considérant la validation du service de la publicité foncière (SPF), décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 43a planche 1 » et joint en annexe du présent PV.		
Réclamation	Demande d'informations concernant le bornage de la parcelle C192 au lieudit Le Vieux Bief.		
Décision de la CCAF	La commission, décide de modifier le projet selon l'extrait de plan identifié « réclamation 43a planche 2 » et joint en annexe du présent PV.		

N° de réclamation	44		
NOM – Prénom du réclamant	Indivision LAMBERT Cte 6520 et 6521		
Réclamation	Demande d'informations concernant les parcelles C598 et C599.		
Décision de la CCAF	La commission prend acte de la réponse apportée à Mme LAMBERT Francine le jour de l'enquête.  Les anciennes parcelles C 598 et C 599 sont en partie comprises dans la nouvelle parcelle ZE 542 située sur le même secteur.		

## **ANNEXES**

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT  
FONCIER DE MENAUCOURT DU 29 JUIN 2022**

**PLANS MODIFIES APRES DECISIONS DE LA CCAF**



Le Président  
Yves

# Aménagement Foncier Agricole et Forestier

Titre 2 du Livre 1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

## COMMUNE DE MENAUCOURT

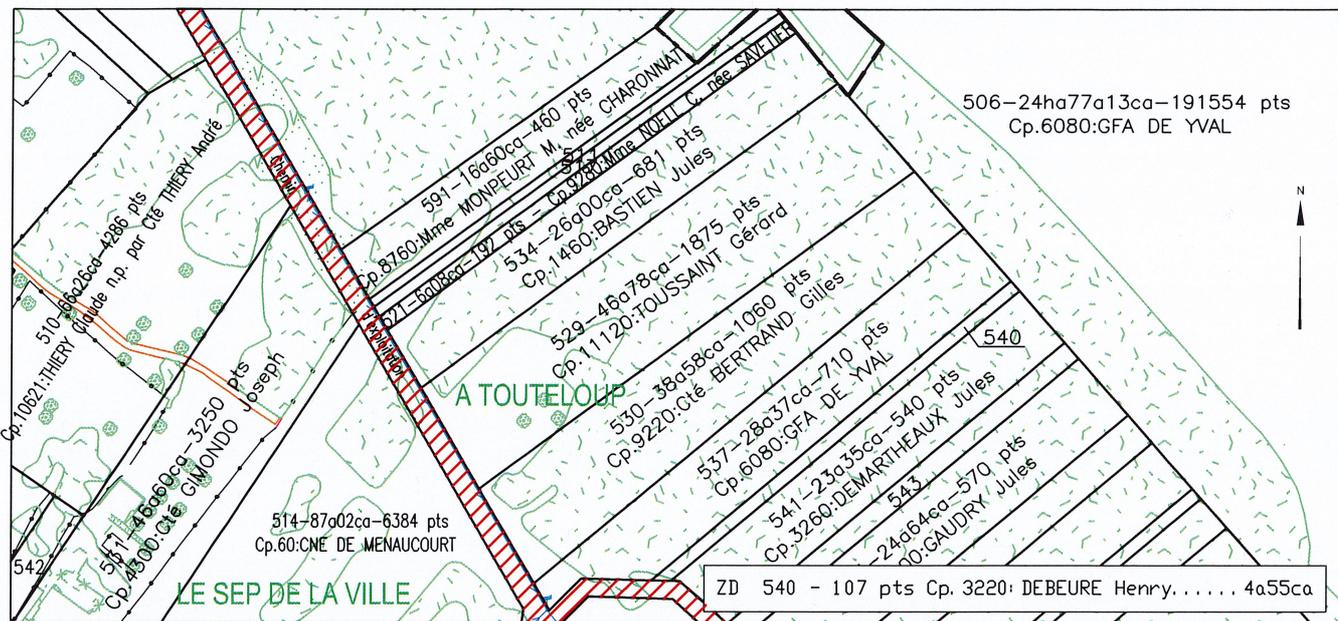
Réclamation n°1

Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022

La Seucaire section ZD parcelles 529, 530, 534, 537, 540

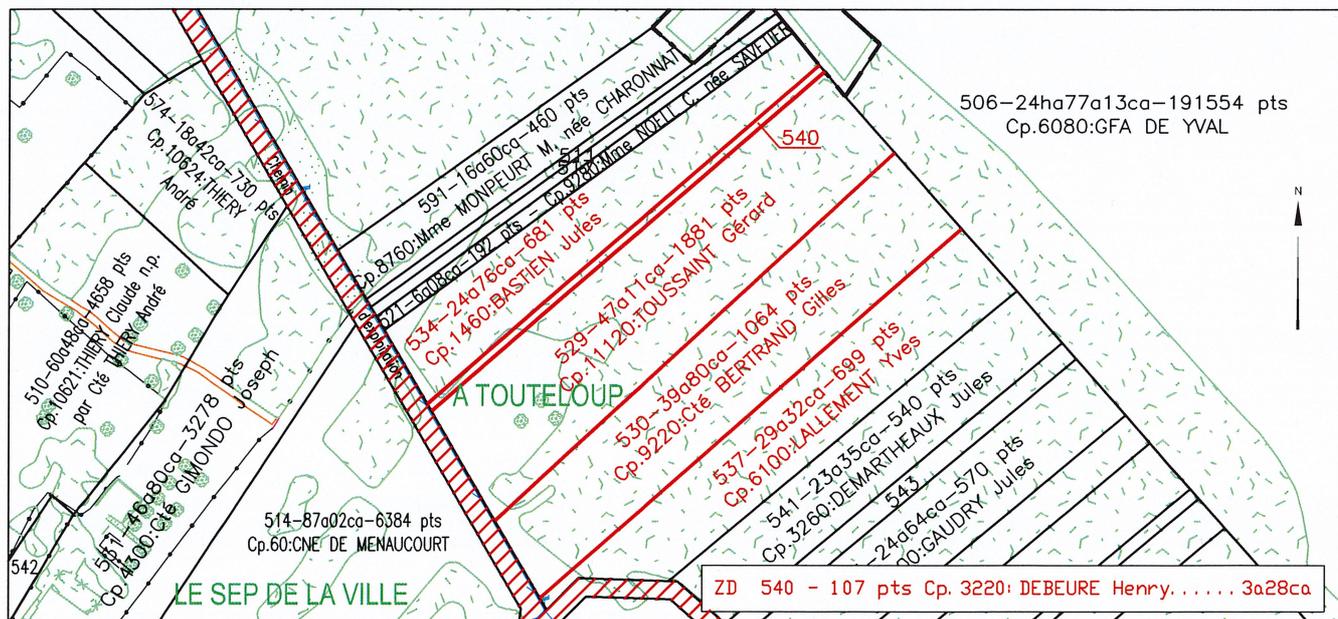
Yves

Situation avant modification



ECHELLE : 1 / 2000

Situation après modification



ECHELLE : 1 / 2000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER-Geomètre-Expert agréé Tél: 03 88 91 62 22

41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE

Email : carbiener.of@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

MENAUCOURT-AvantAprès-CCAF-BORNAGE-20220825.dwg

Le Président  
 M. Dorst

# Aménagement Foncier Agricole et Forestier

Titre 2 du Livre 1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

## COMMUNE DE MENAUCOURT

Réclamation n°2

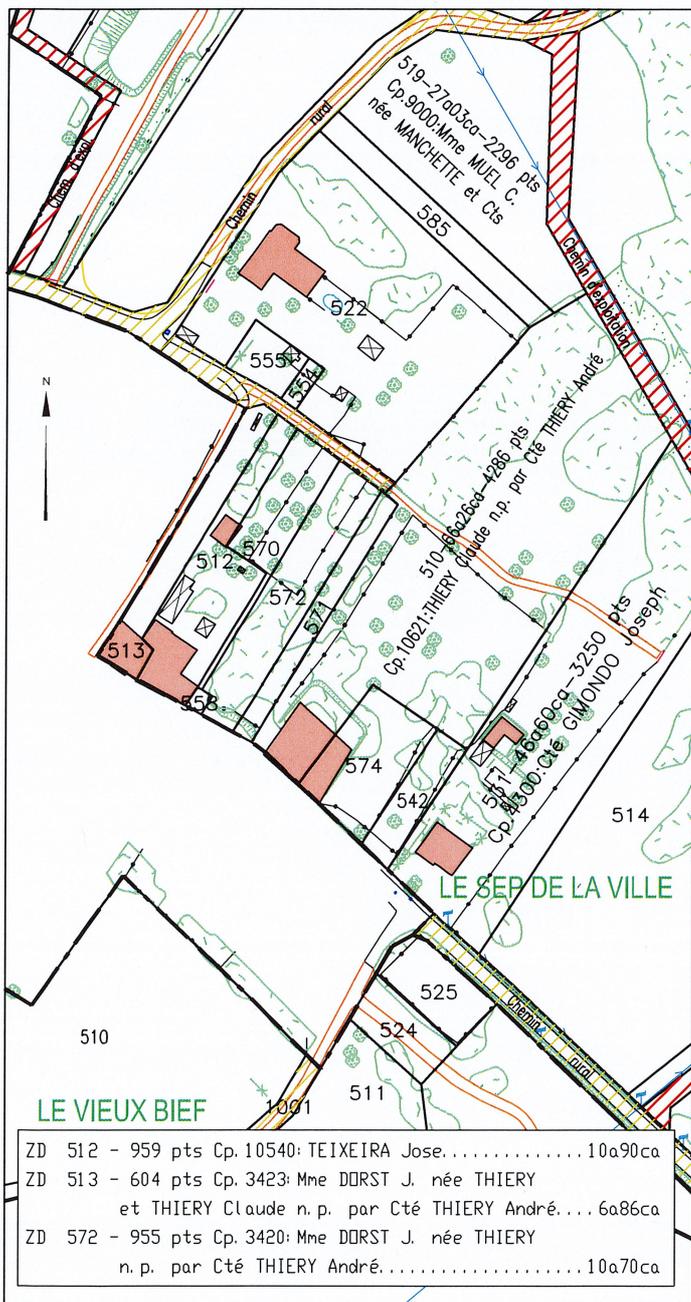
Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
 section ZD parcelle 512, 513, 572

La Seueiraire

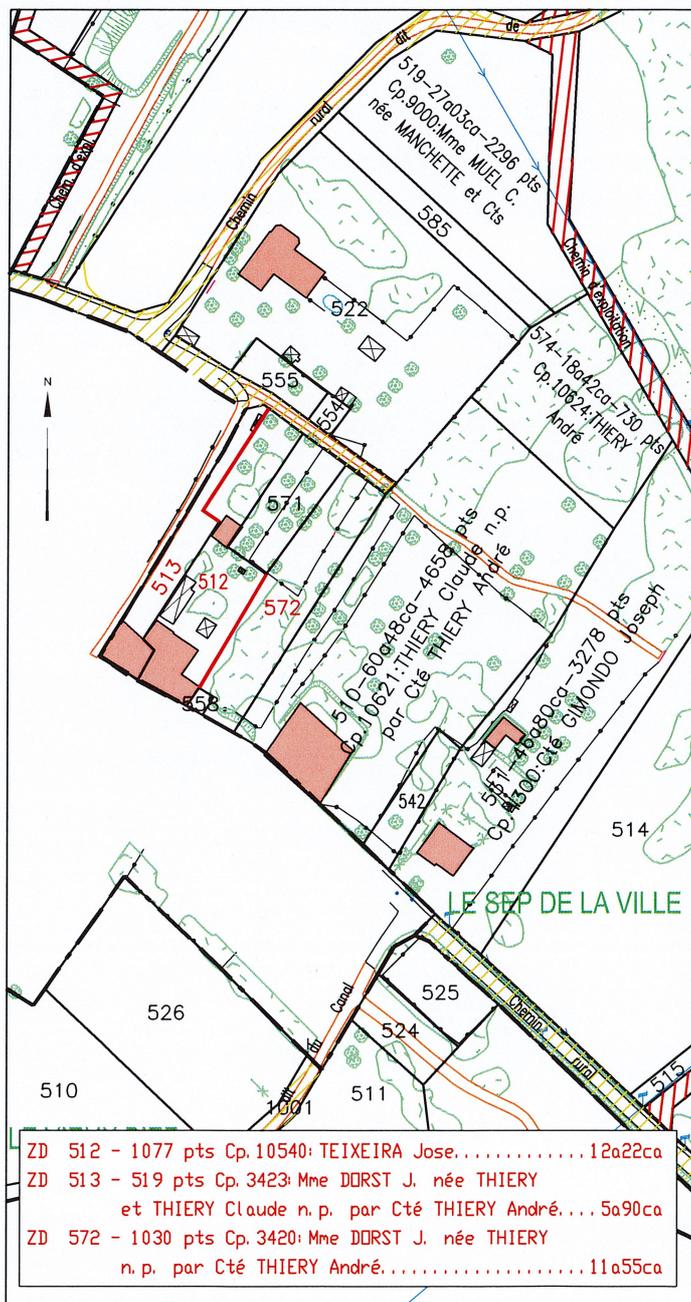
M. Dorst

Situation avant modification

Situation après modification



ECHELLE : 1/ 2000



ECHELLE : 1/ 2000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER - Géomètre-Expert agréé Tél: 03 88 91 62 22

41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE

Email : carbiener.of@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

MENAUCCOURT-AvantAprès-CCAF-BORNAGE-20220825.dwg

Le Président  
Lambert

# Aménagement Foncier Agricole et Forestier

Titre 2 du Livre 1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

## COMMUNE DE MENAUCOURT

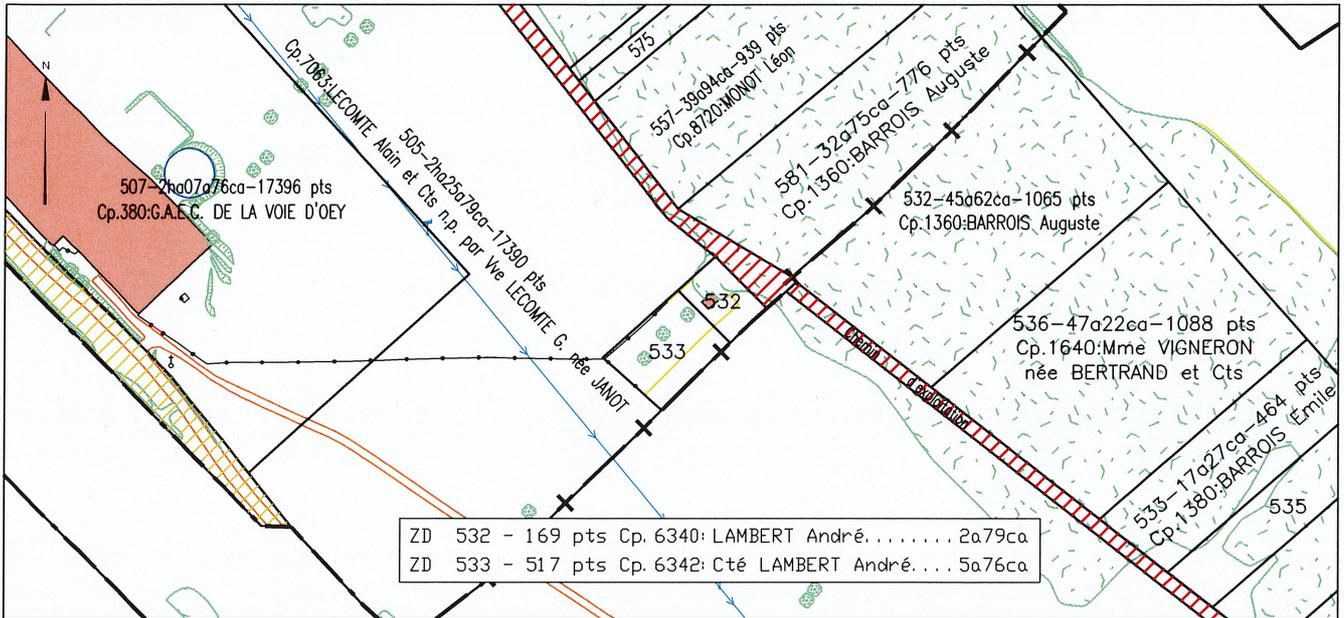
Réclamation n°4.1

Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
section ZD parcelle 505, 532

La Seuveiraie

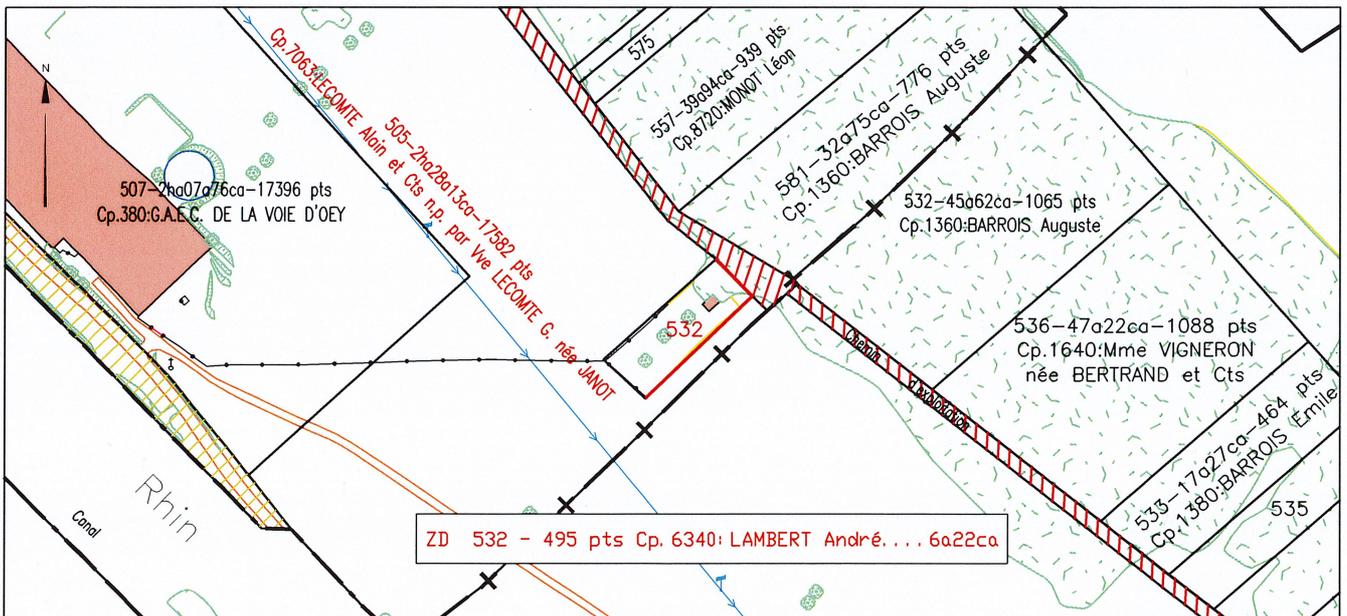
Mayer

Situation avant modification



ECHELLE : 1 / 2000

Situation après modification



ECHELLE : 1 / 2000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER - Géomètre - Expert agréé Tél: 03 88 91 62 22

41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE

Email : carbiener.of@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

MENAUCOURT - AvantAprès - CCAF - BORNAGE - 20220825.dwg

Le Président  
Maire

# Aménagement Foncier Agricole et Forestier

Titre 2 du Livre 1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

## COMMUNE DE MENAUCOURT

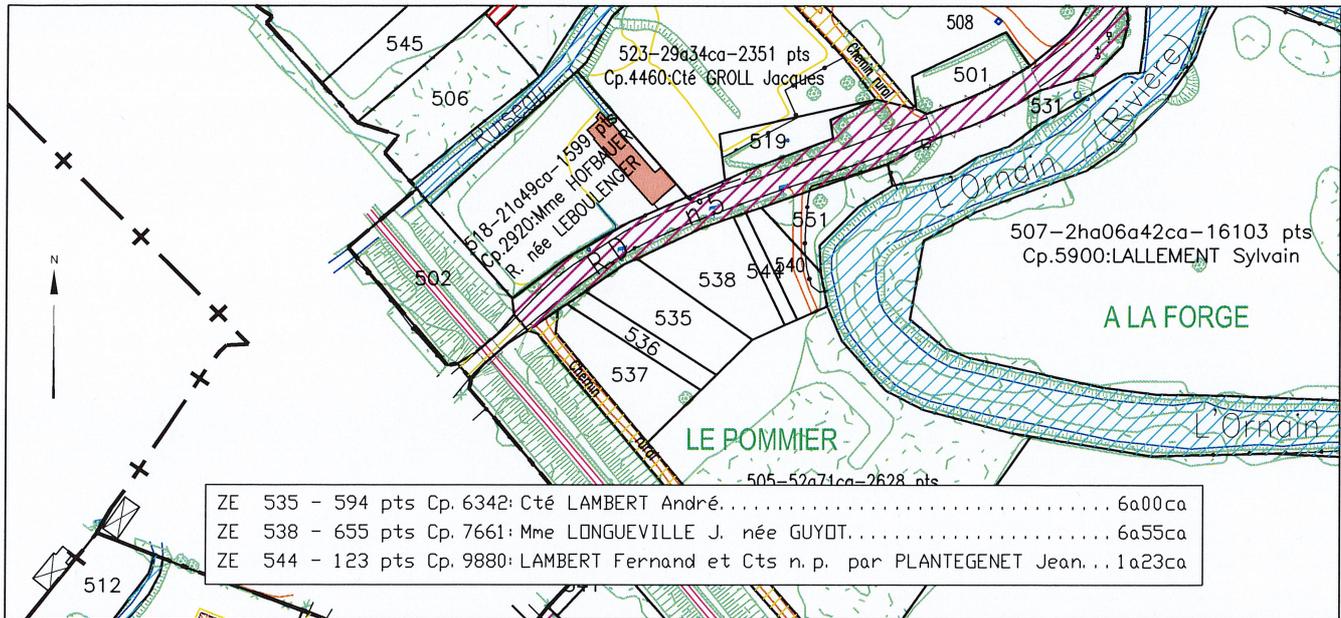
Réclamation n°4.2

Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
section ZE parcelles 535, 538, 544

La Secrétaire

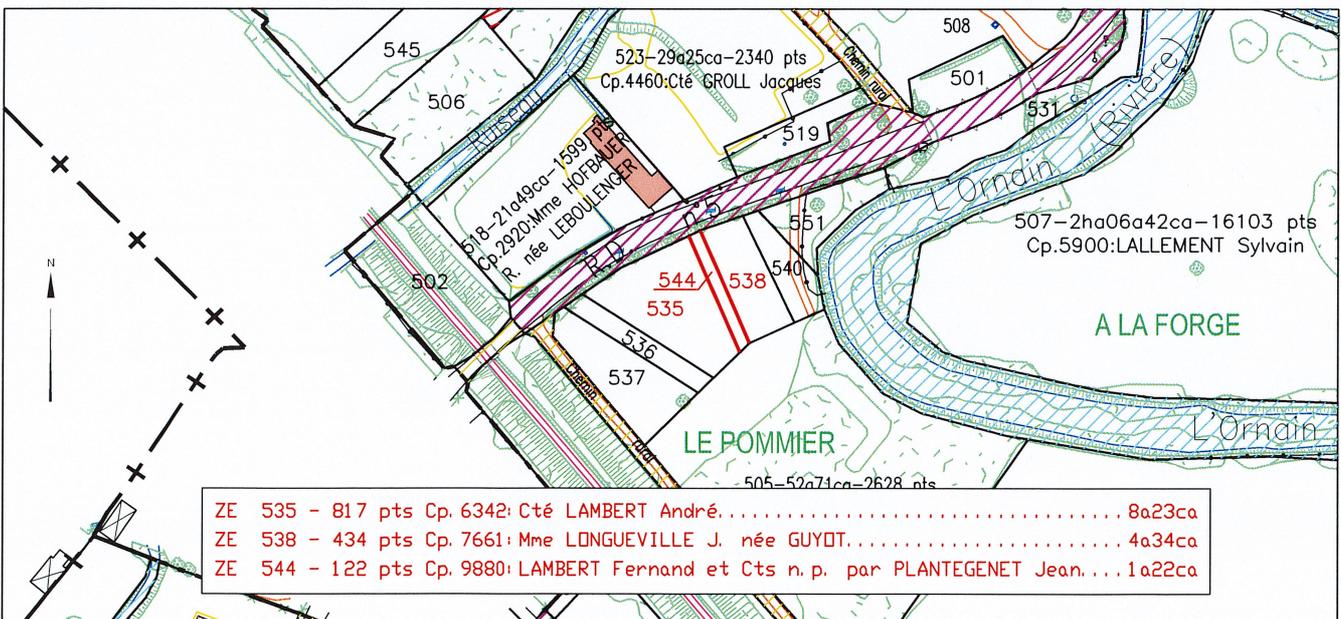
Maire

Situation avant modification



ECHELLE : 1/ 2000

Situation après modification



ECHELLE : 1/ 2000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER-Géomètre-Expert agréé Tél: 03 88 91 62 22

41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE

Email : carbiener.of@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

MENAUCOURT-AvantAprès-CCAF-BORNAGE-20220825.dwg

Le Président

La Secrétaire

# Aménagement Foncier Agricole et Forestier

Titre 2 du Livre 1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

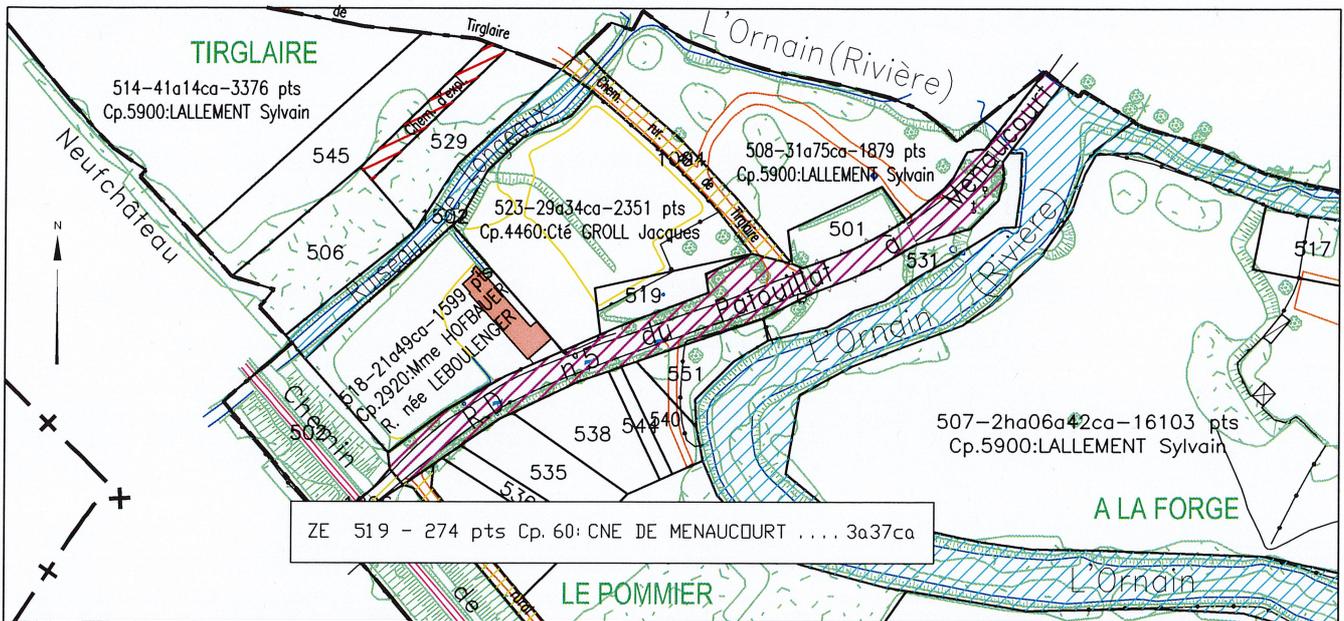
## COMMUNE DE MENAUCOURT

### Réclamation n°8

### Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022 section ZE parcelles 519, 523

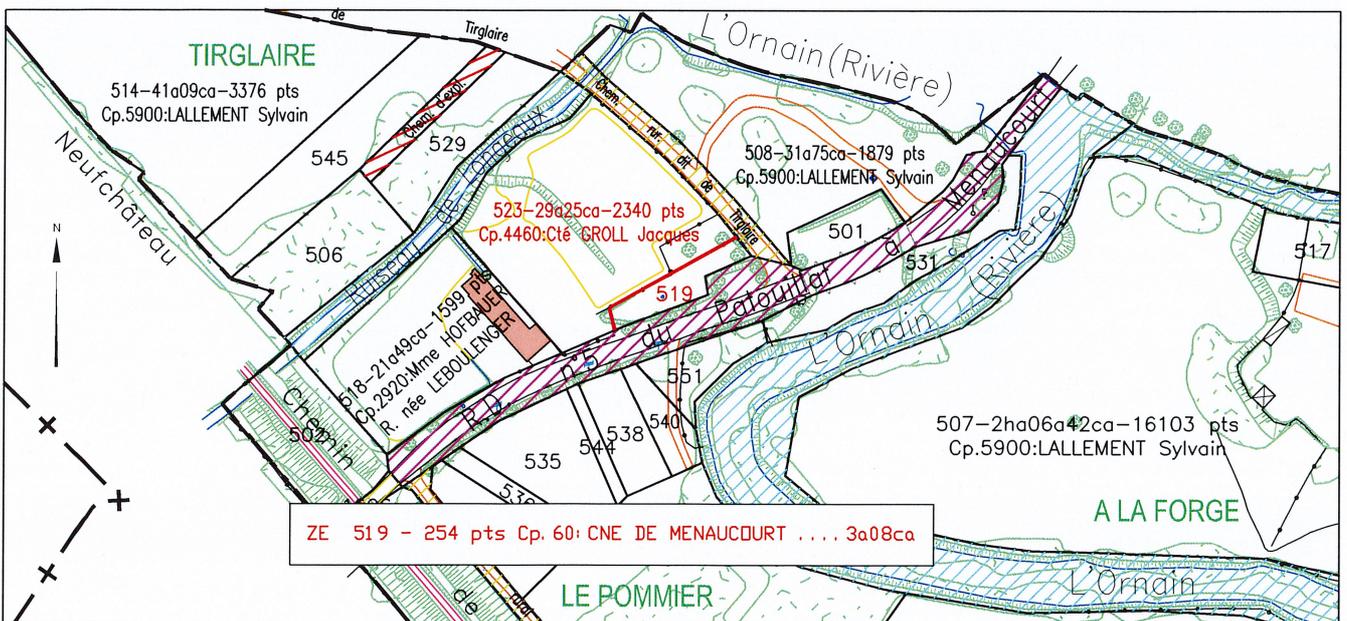
Mairie

#### Situation avant modification



ECHELLE : 1 / 2000

#### Situation après modification



ECHELLE : 1 / 2000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER - Géomètre - Expert agréé Tél: 03 88 91 62 22

41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE

Email : carbiener.of@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

MENAUCOURT - Avant/Après - CCAF - BORNAGE - 20220825.dwg

Le Président  
Maire

# Aménagement Foncier Agricole et Forestier

Titre 2 du Livre 1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

## COMMUNE DE MENAUCOURT

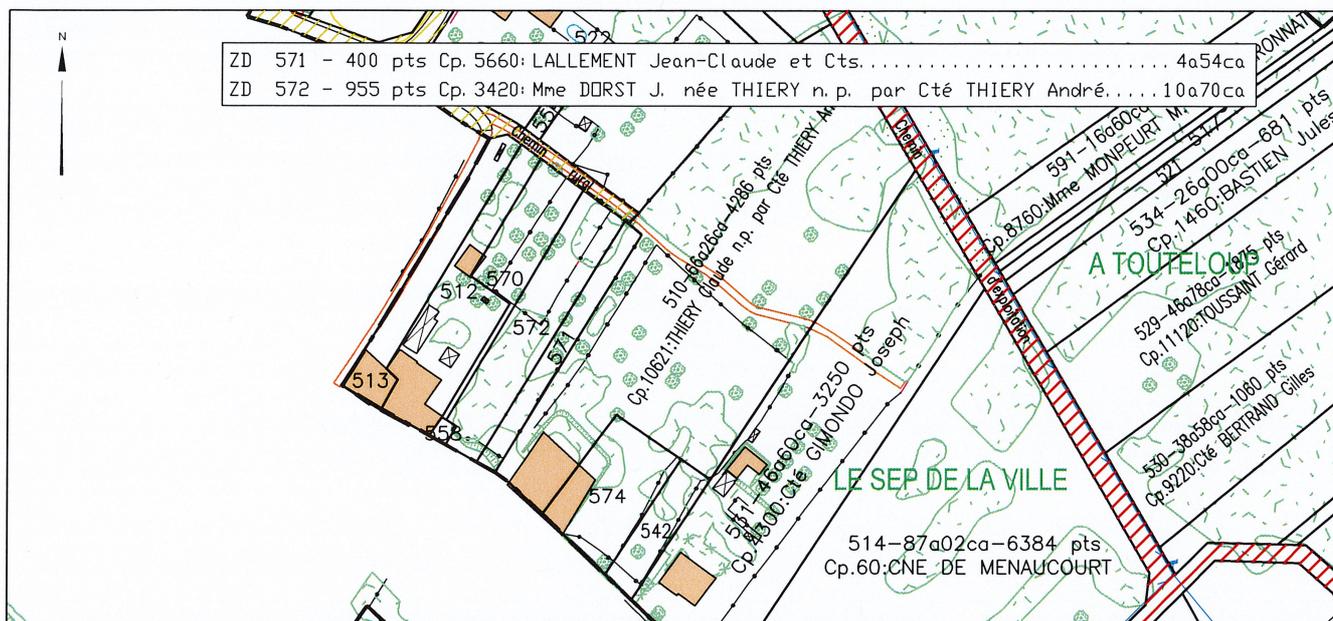
Réclamation n°9, 14.2

Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
section ZD parcelles 510, 571, 572

La Secrétaire

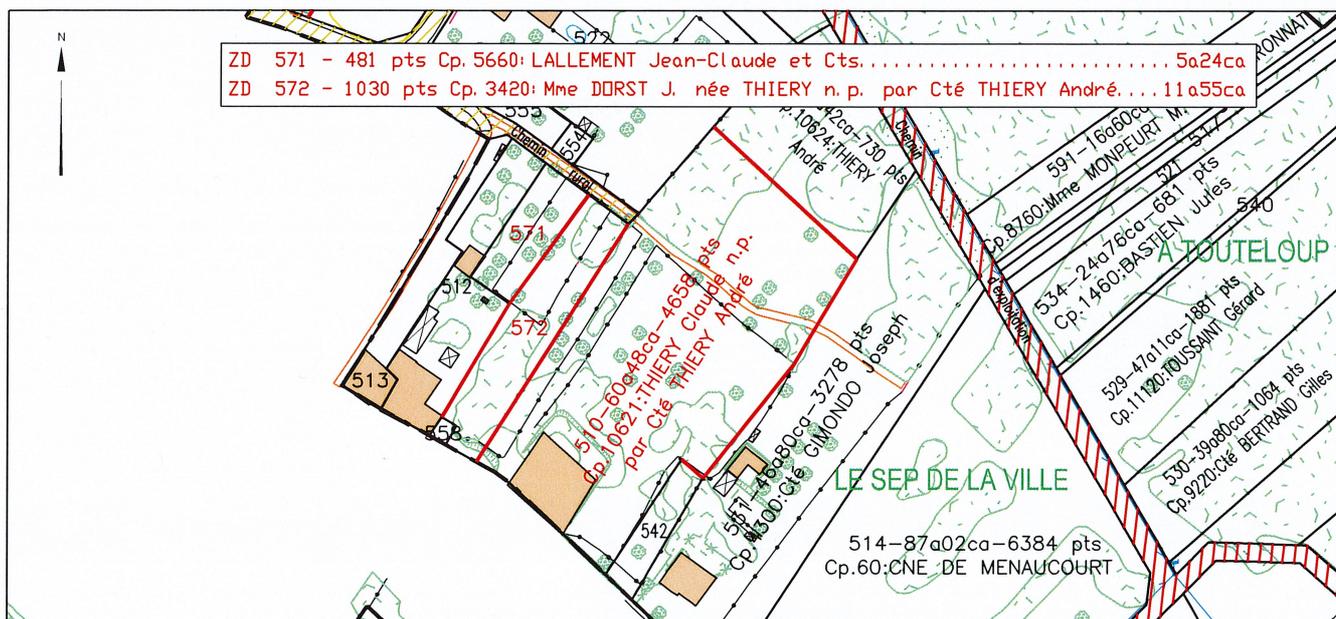
Maire

### Situation avant modification



ECHELLE : 1/ 2000

### Situation après modification



ECHELLE : 1/ 2000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER - Géomètre - Expert agréé Tél: 03 88 91 62 22

41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE

Email : carbiener.of@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

MENAUCOURT-AvantAprès-CCAF-BORNAGE-20220825.dwg



Le Président  
Yves

# Aménagement Foncier Agricole et Forestier

Titre 2 du Livre 1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

## COMMUNE DE MENAUCOURT

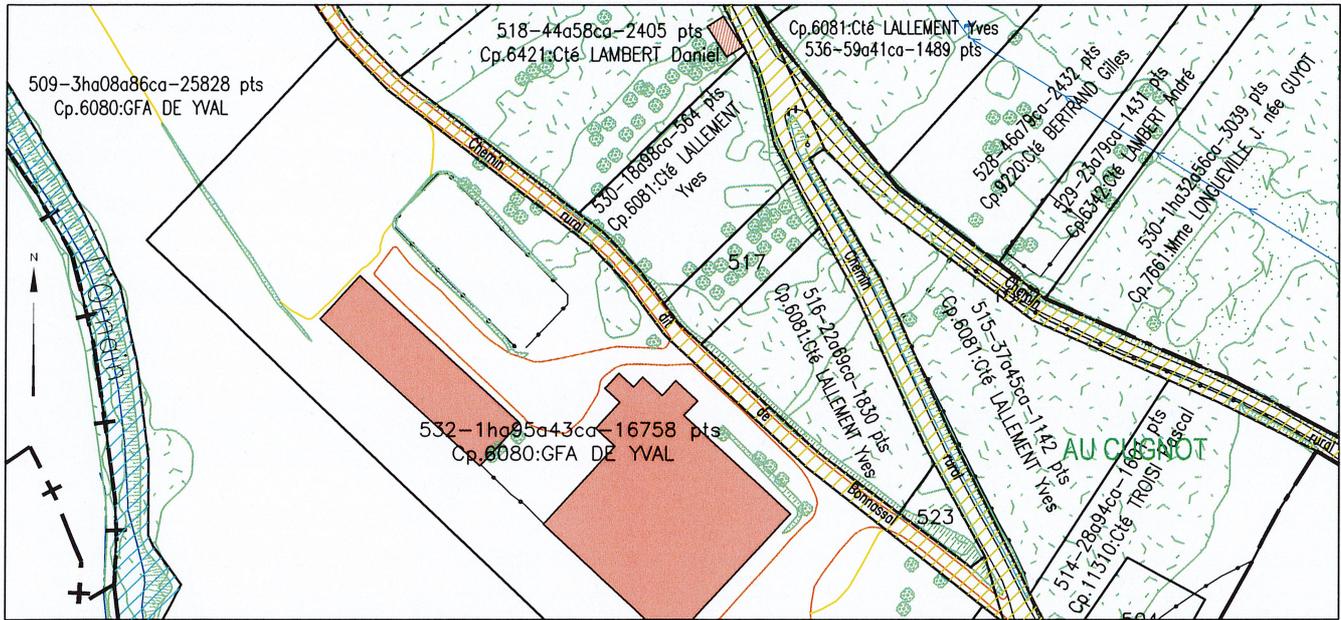
Réclamation n°10.2 – planche 1/2

Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
section ZI parcelle 508

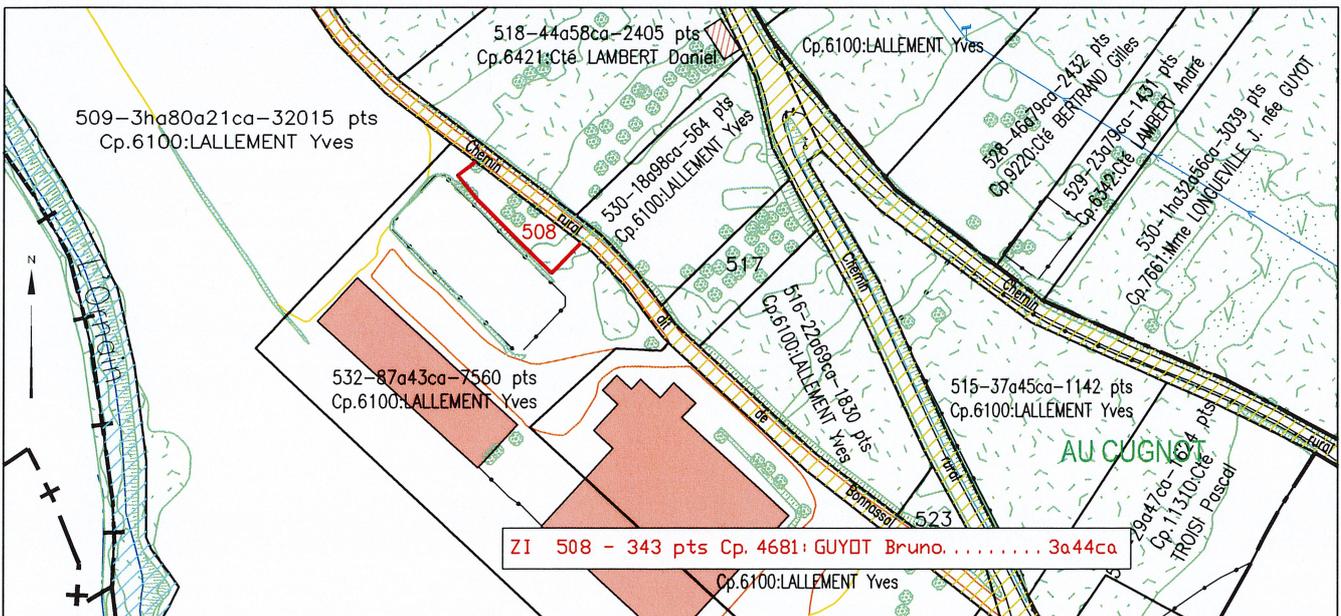
La Secrétaire

Yves

### Situation avant modification



### Situation après modification



Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER-Géomètre-Expert agréé Tél: 03 88 91 62 22

41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE

Email : carbiener.of@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

MENAUCOURT-AvantAprès-CCAF-BORNAGE-20220825.dwg

Le Président  
Yves

# Aménagement Foncier Agricole et Forestier

Titre 2 du Livre 1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

## COMMUNE DE MENAUCOURT

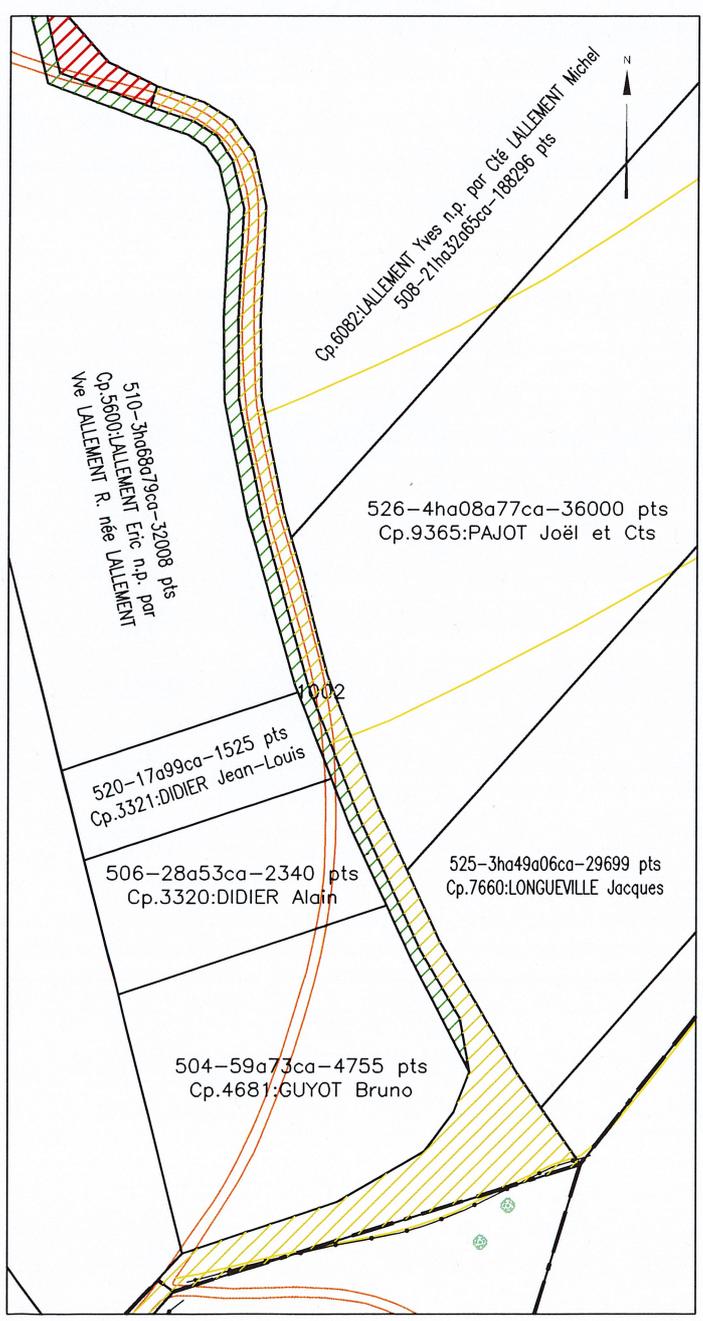
Réclamation n°10.2 – planche 2/2

Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
section ZA parcelle 504

La Secrétaire

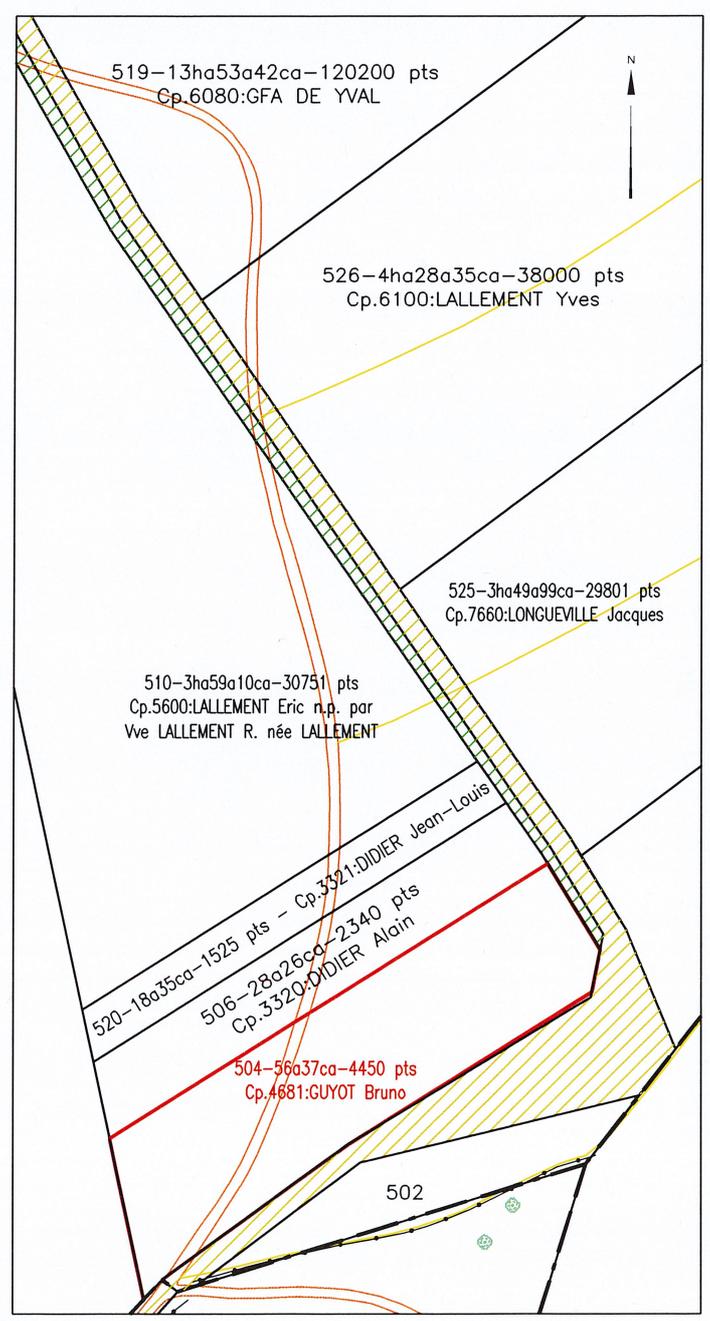
Yves

Situation avant modification



ECHELLE : 1/ 2000

Situation après modification



ECHELLE : 1/ 2000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER-Géomètre-Expert agréé Tél: 03 88 91 62 22  
41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE

Email : carbiener.of@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

MENAUCCOURT-AvantAprès-CCAF-BORNAGE-20220825.dwg

Le Président  
Maire

# Aménagement Foncier Agricole et Forestier

Titre 2 du Livre 1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

## COMMUNE DE MENAUCOURT

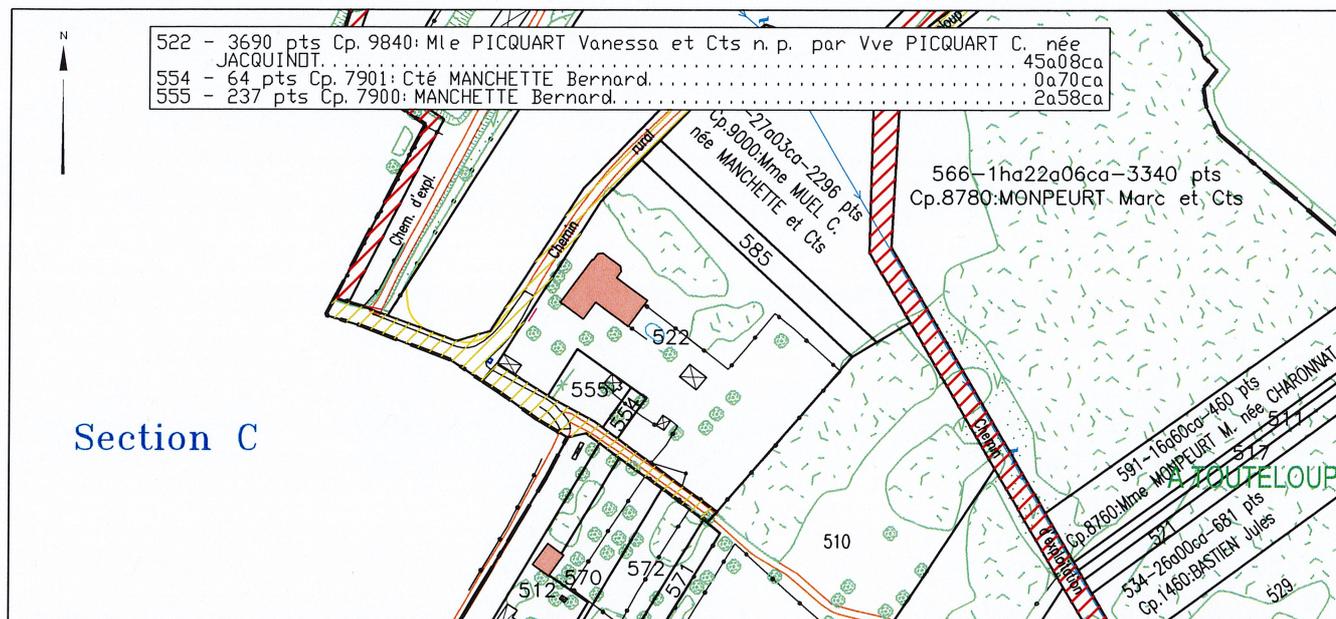
Réclamation n°13

Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
section ZD parcelles 522, 554, 555

La Secrétaire

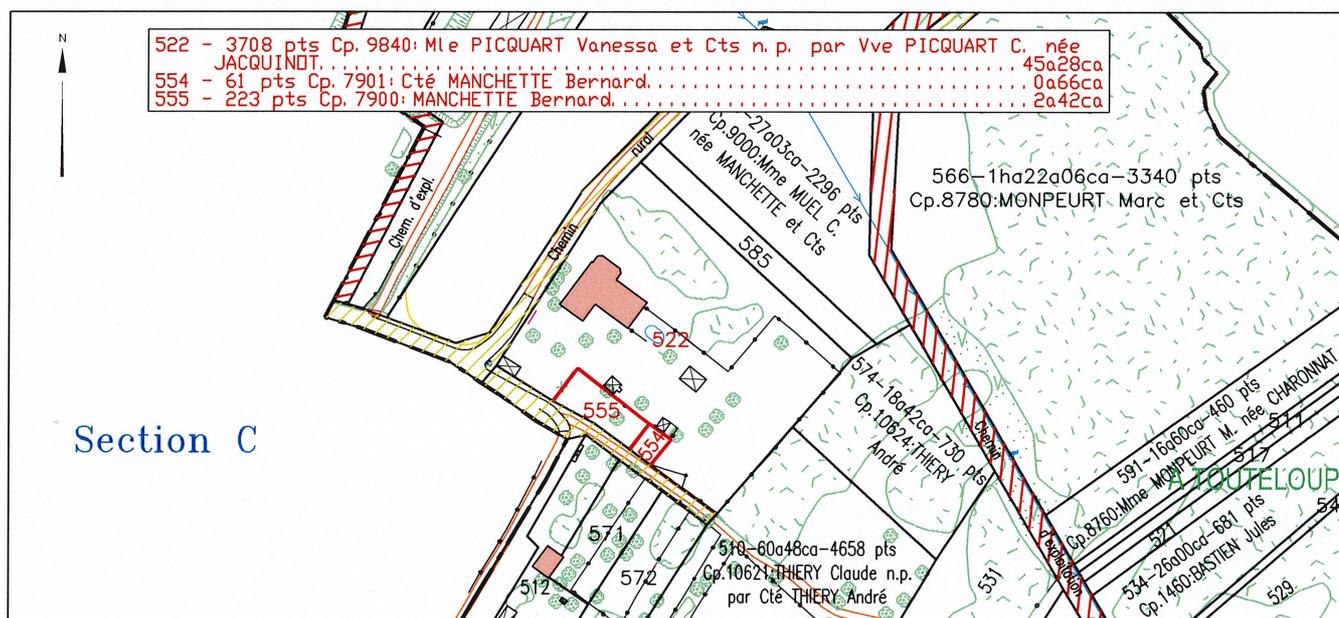
Maire

Situation avant modification



ECHELLE : 1 / 2000

Situation après modification



ECHELLE : 1 / 2000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER - Géomètre - Expert agréé Tél: 03 88 91 62 22

41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE

Email : carbiener.of@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

MENAUCOURT-AvantAprès-CCAF-BORNAGE-20220825.dwg

Le Président  
Maire

# Aménagement Foncier Agricole et Forestier

Titre 2 du Livre 1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

## COMMUNE DE MENAUCOURT

Réclamation n°14.3

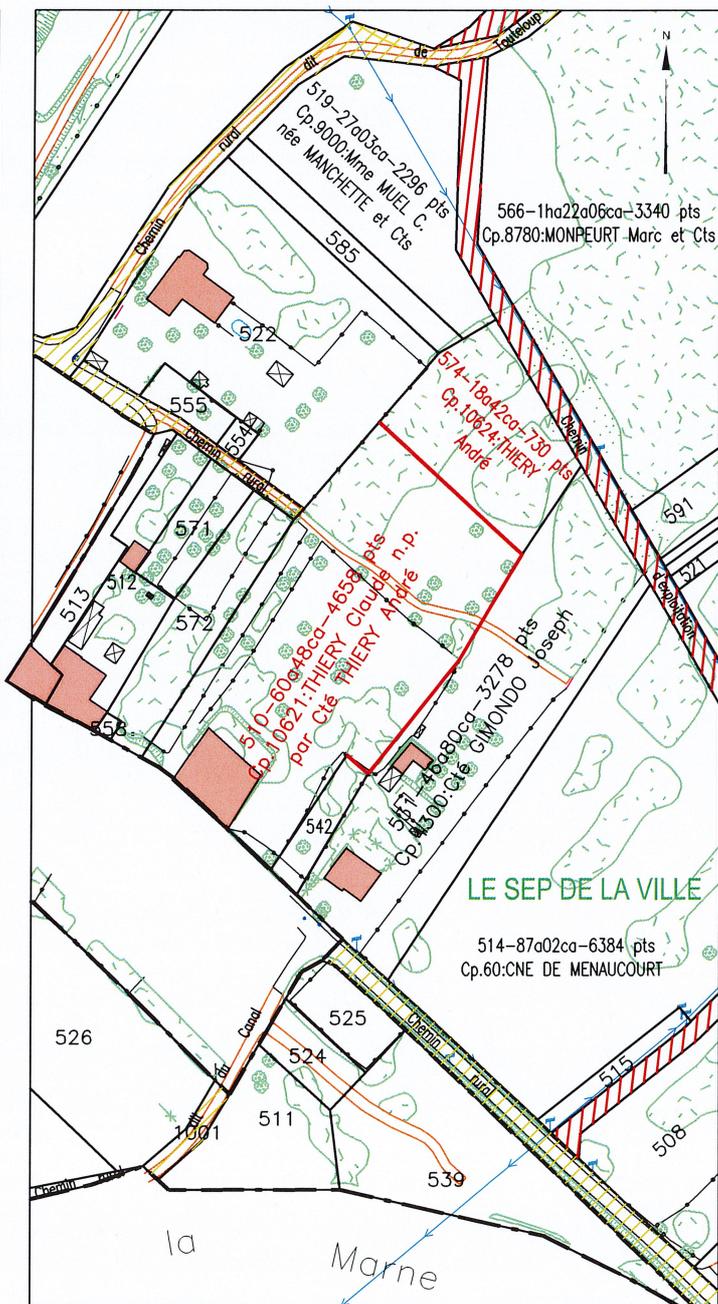
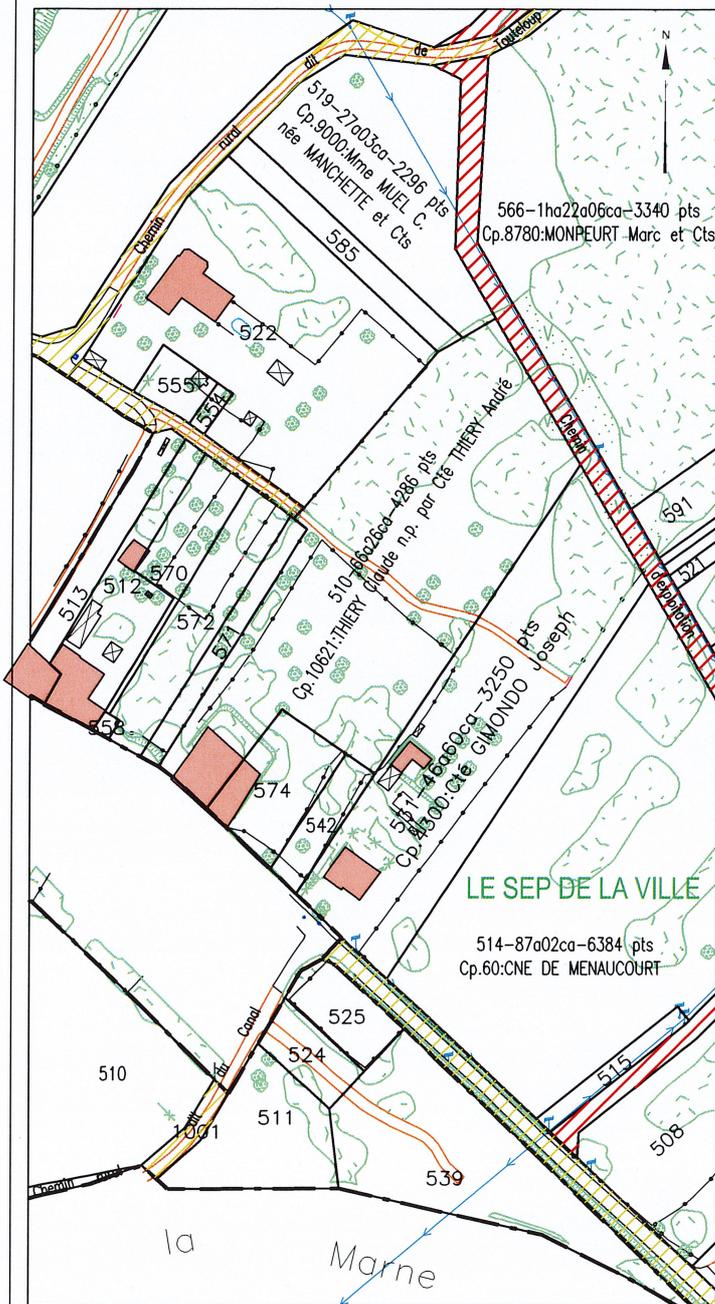
Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
section ZD parcelles 510, 574

La Secrétaire

Maire

Situation avant modification

Situation après modification



ECHELLE : 1/ 2000

ECHELLE : 1/ 2000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER-Géomètre-Expert agréé Tél: 03 88 91 62 22

41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE

Email : carbiener.of@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

MENAUCOURT-AvantAprès-CCAF-BORNAGE-20220825.dwg

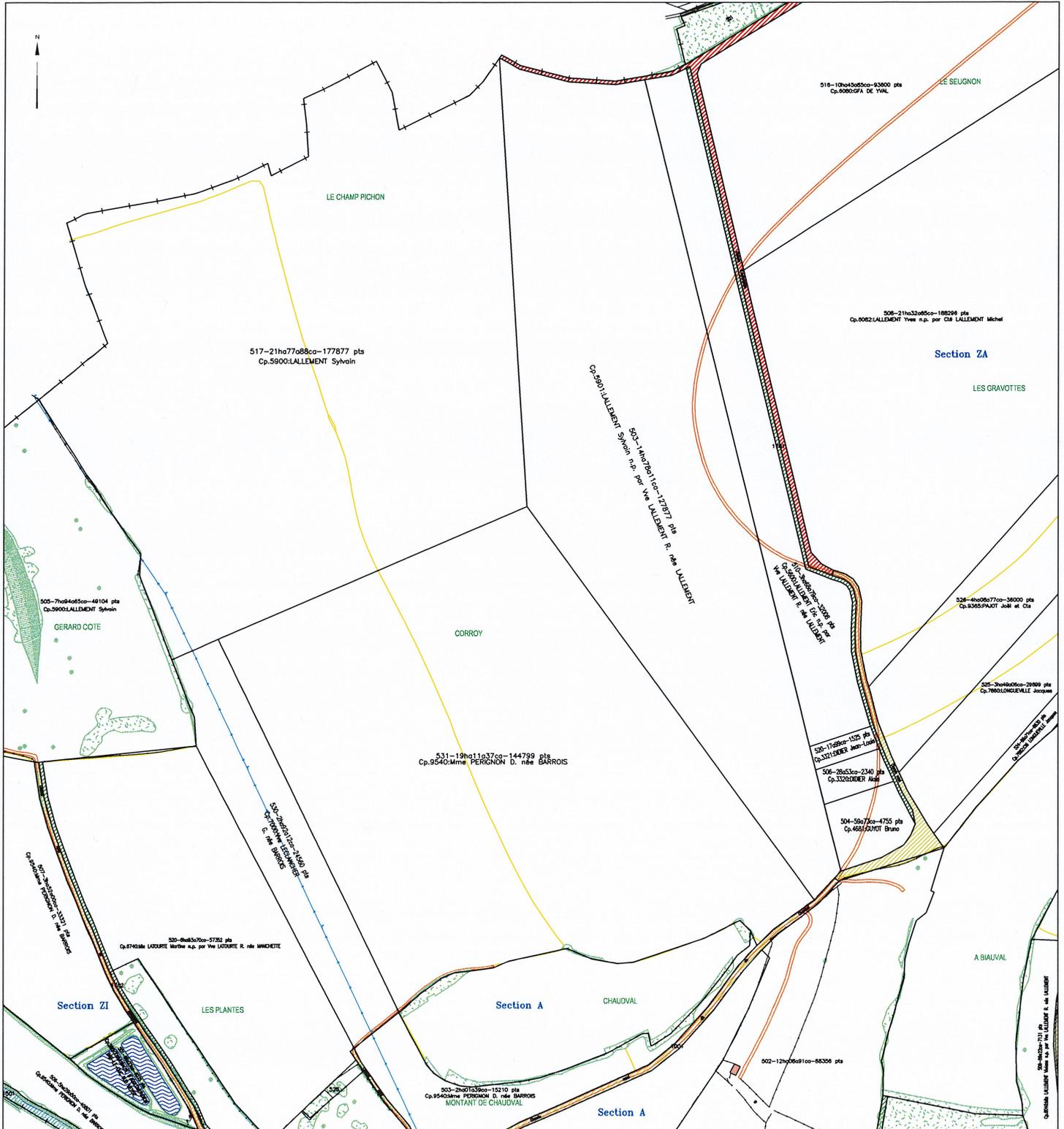
# COMMUNE DE MENAUCOURT

Réclamation n°15 – planche 1/2

Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
section ZA parcelles 517, 530, 531

*Le Président*  
*Yves*  
*La Secrétaire*  
*Yvette*

Situation avant modification



ECHELLE : 1/4000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER - Géomètre-Expert agricc Tél: 03 88 91 62 22  
41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE  
Email : carbiener.of@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

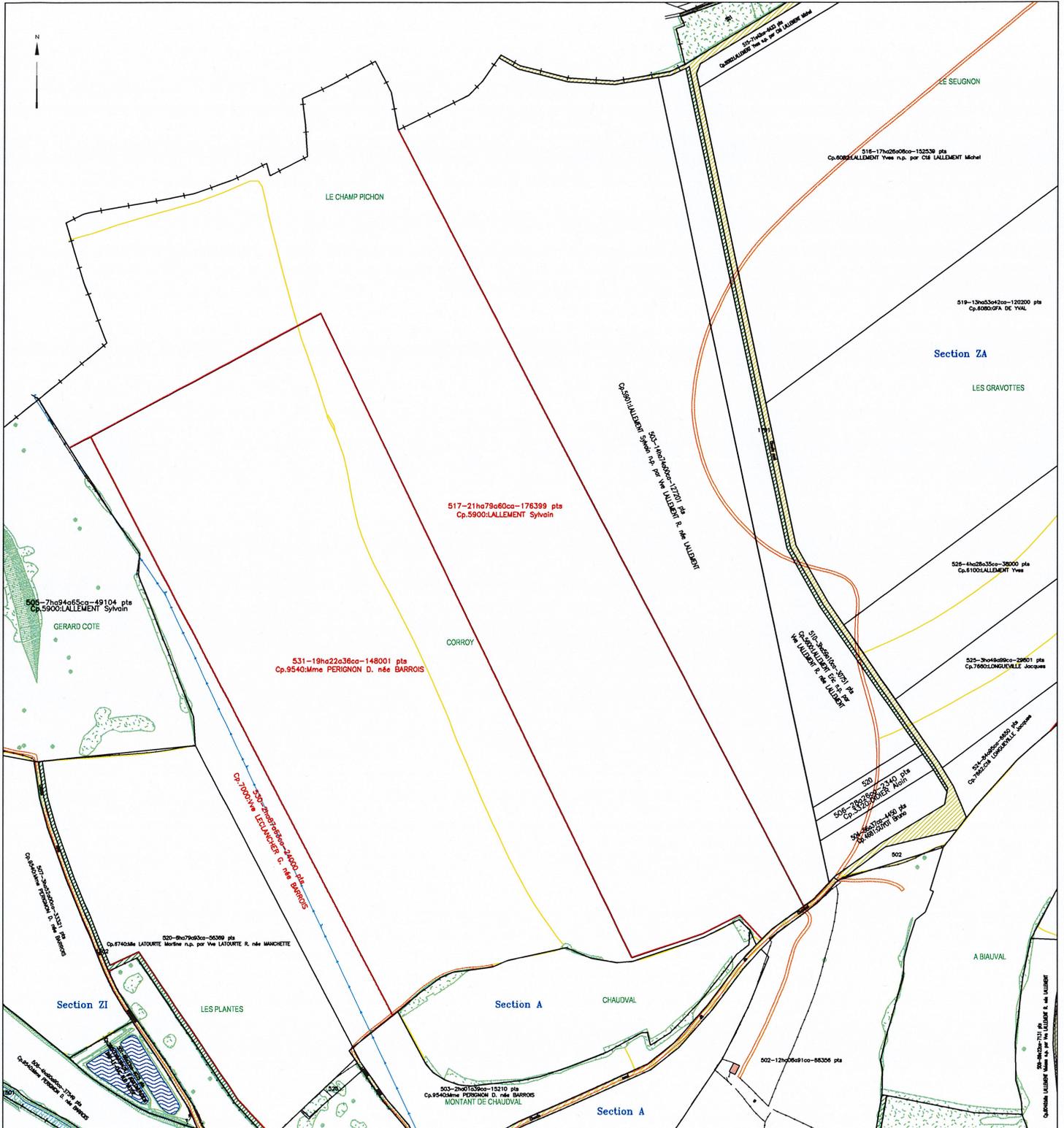
# COMMUNE DE MENAUCOURT

Réclamation n°15 – planche 2/2

Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
section ZA parcelles 517, 530, 531

*Le Président*  
*Yves*  
*La Secrétaire*  
*Yvette*

Situation après modification



ECHELLE : 1/4000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER-Géomètre-Expert agréé Tél: 03 88 91 62 22  
41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE  
Email : carbiener.of@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

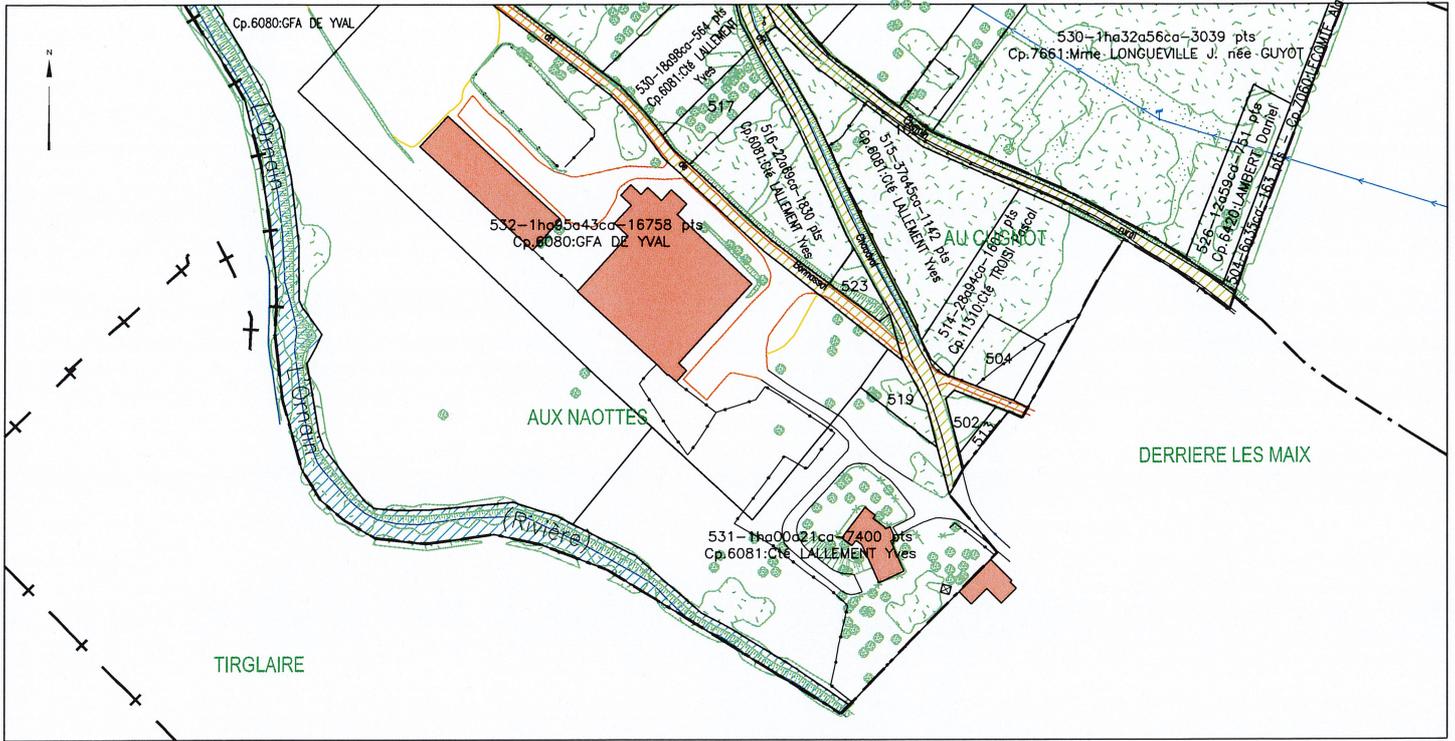
# COMMUNE DE MENAUCOURT

Réclamation n° 16.2

Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
section ZI parcelle 531, 532, 533

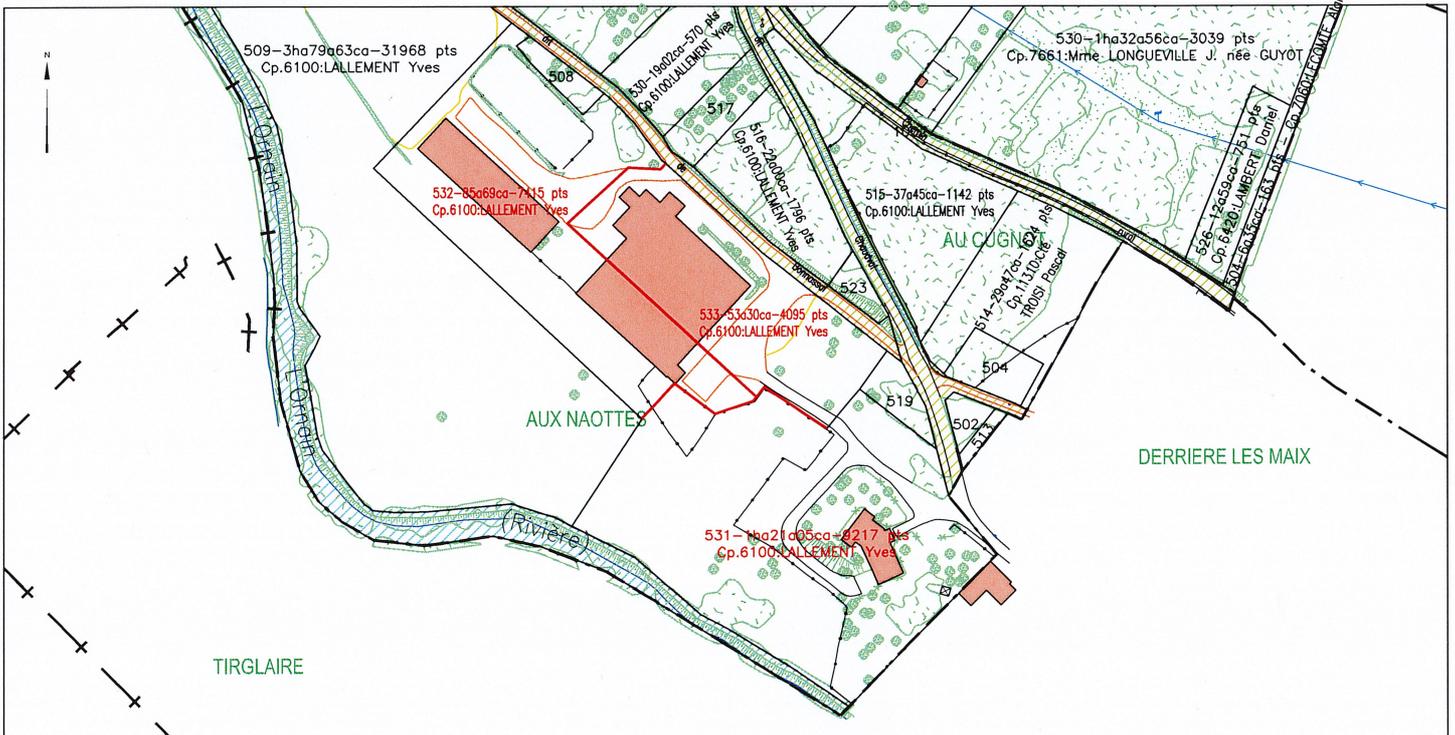
*Le Président*  
*Yves*  
*La Secrétaire*  
*Yvette*

Situation avant modification



ECHELLE : 1/ 2000

Situation après modification



ECHELLE : 1/ 2000

ECHELLE : 1/ 2000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER - Géomètre-Expert agréé Tél: 03 88 91 62 22

41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE

Email : carbiener.of@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

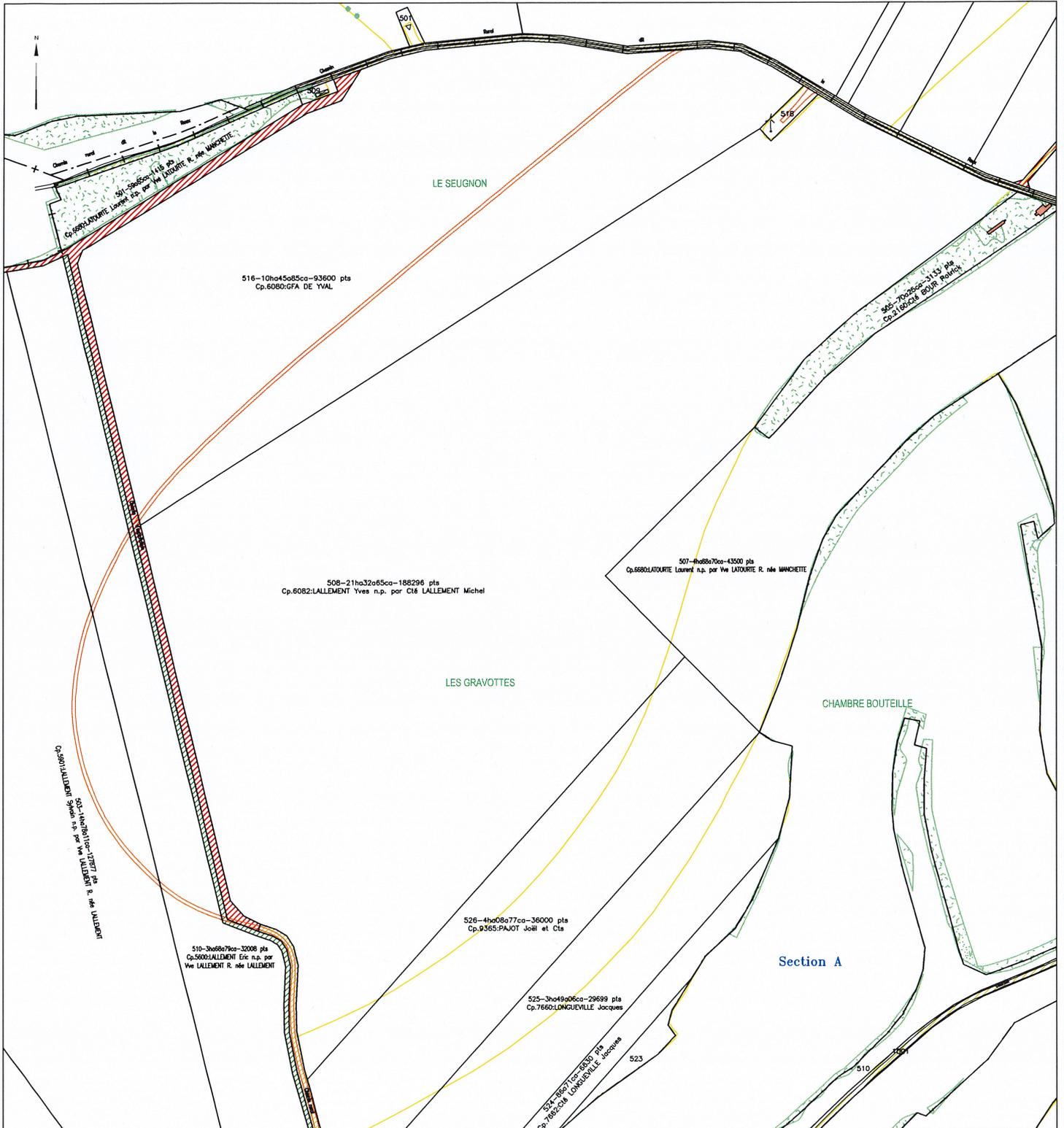
# COMMUNE DE MENAUCOURT

Réclamation n°16.4 – planche 1/4

Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
section ZA parcelles 515, 516, 519, 526

*Le Président*  
*Yves*  
*La Secrétaire*  
*Yvette*

Situation avant modification



ECHELLE : 1/3000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER-Géomètre-Expert agréé Tél: 03 88 91 62 22

41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE

Email : carbiener.of@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

MENAUCOURT-AvantAprès-CCAF-BORNAGE-20220825.dwg

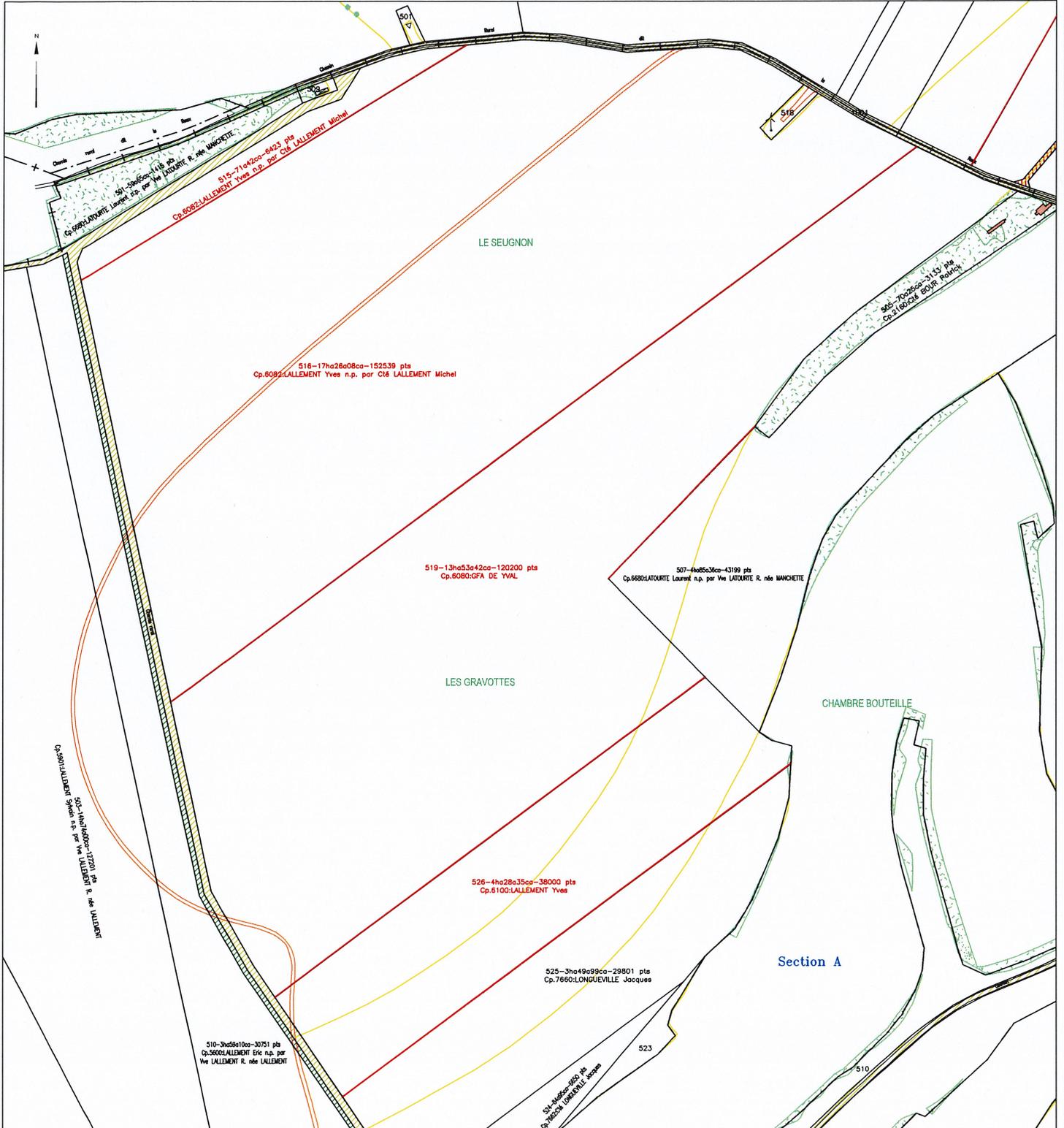
**COMMUNE DE MENAUCOURT**

Réclamation n°16.4 – planche 2/4

Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
section ZA parcelles 515, 516, 519, 526

Le Président  
*[Signature]*  
La Secrétaire  
*[Signature]*

Situation après modification



ECHELLE : 1/ 3000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER-Géomètre-Expert agrée Tél: 03 88 91 62 22  
41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE  
Email : carbiener.of@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

# COMMUNE DE MENAUCOURT

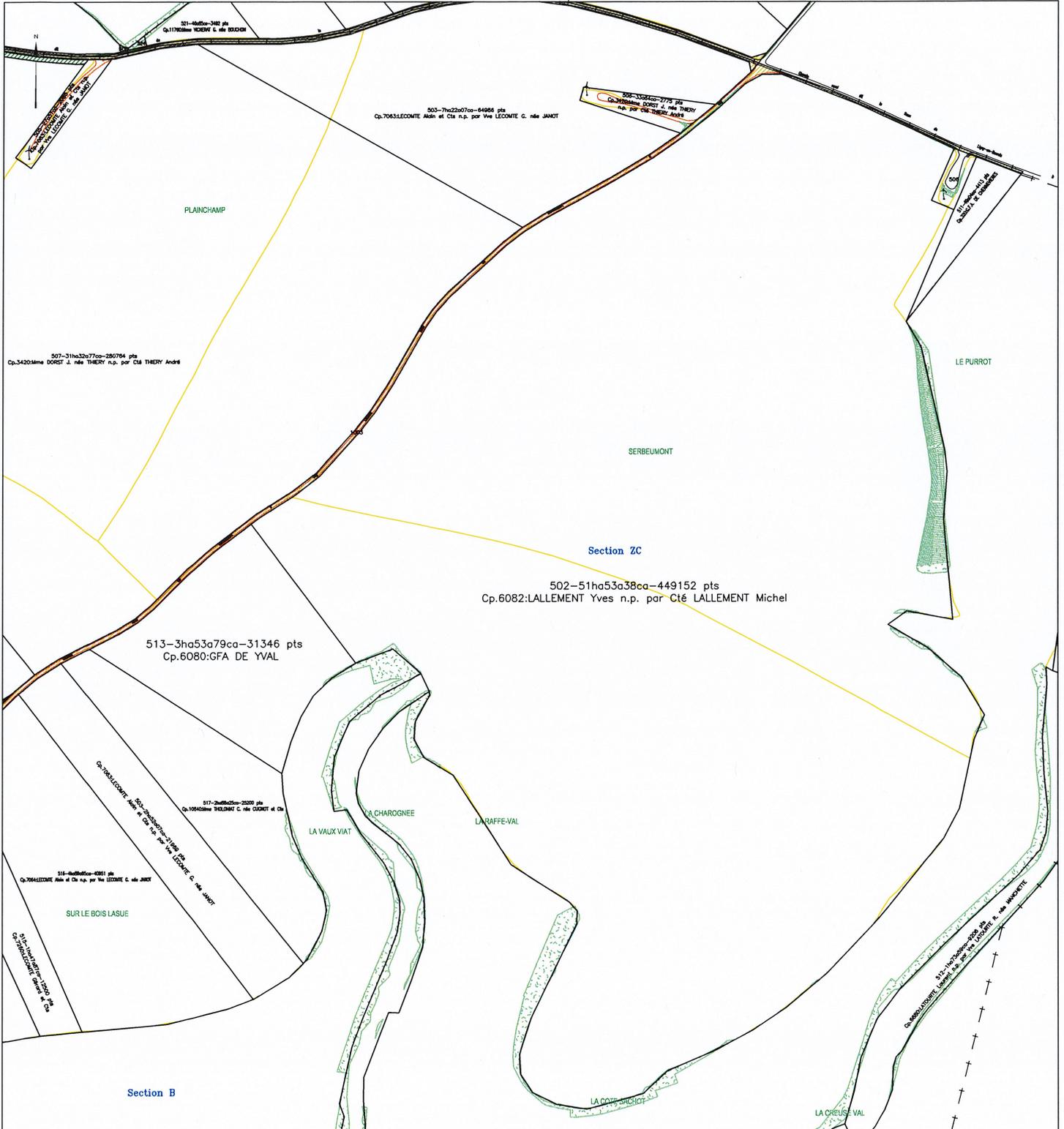
Réclamation n°16.4 – planche 3/4

Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
section ZC parcelle 502

*Le Président*  
*Yves*

*La Secrétaire*  
*Yveline*

Situation avant modification



ECHELLE : 1/4000

ECHELLE : 1/2000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER-Géomètre-Expert agrée Tél: 03 88 91 62 22

41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE

Email : carbiener.o@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

MENAUCOURT-AvantAprès-CCAF-BORNAGE-20220825.dwg

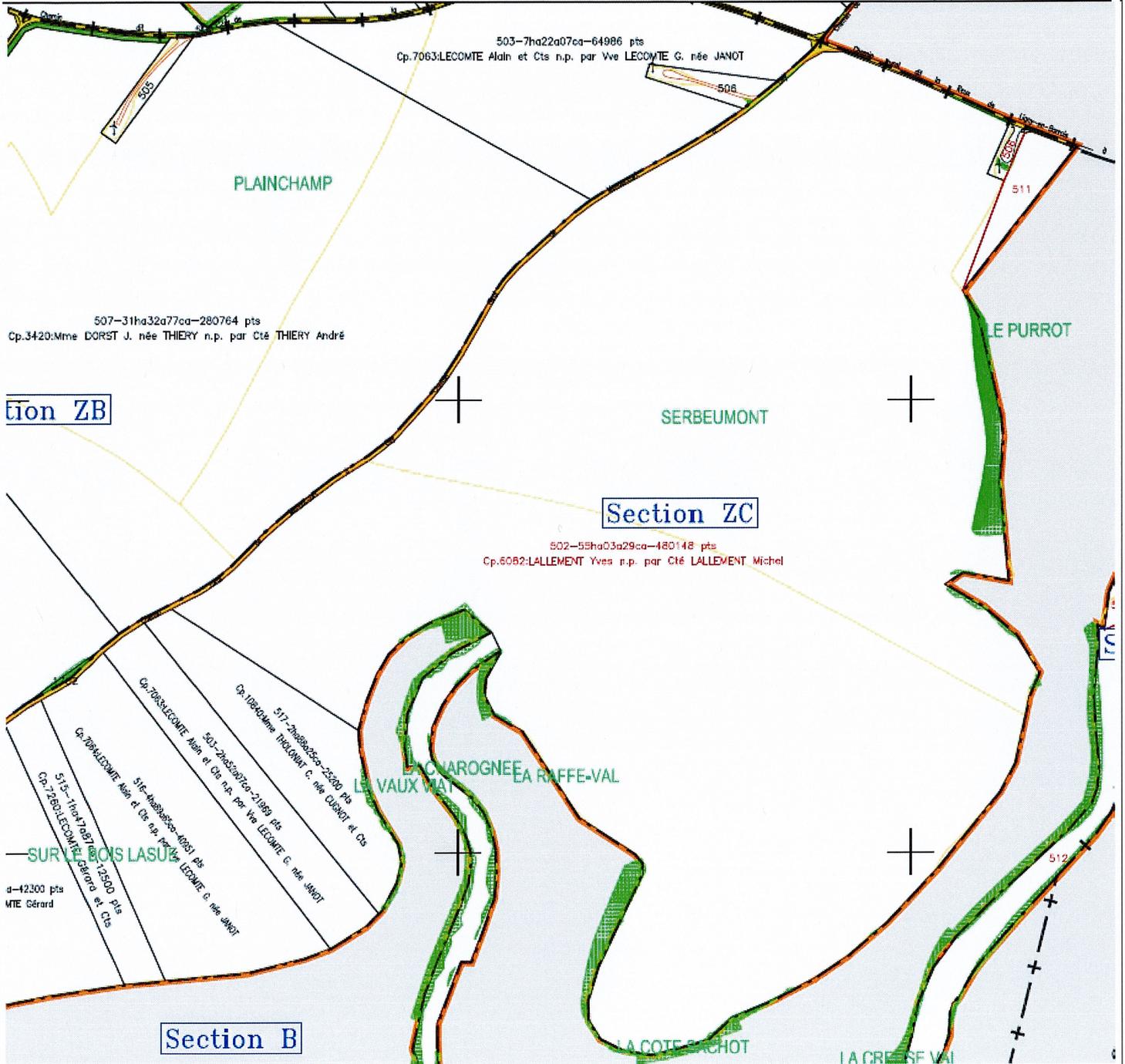
# COMMUNE DE MENAUCOURT

Réclamation n°16.3 – planche 4/4

Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
section ZA parcelles 515, 516, 519, 526

Le Président  
*[Signature]*  
Le Secrétaire  
*[Signature]*

Situation après modification



ECHELLE : 1/3000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER—Géomètre—Expert agréé Tél: 03 88 91 62 22  
41a RUE DU MARECHAL JOFFRE – 67700 SAVERNE  
Email : carbiener.cf@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

MENAUCOURT—AvantApre—CCAF—BORNAGE—20220825.dwg

# COMMUNE DE MENAUCOURT

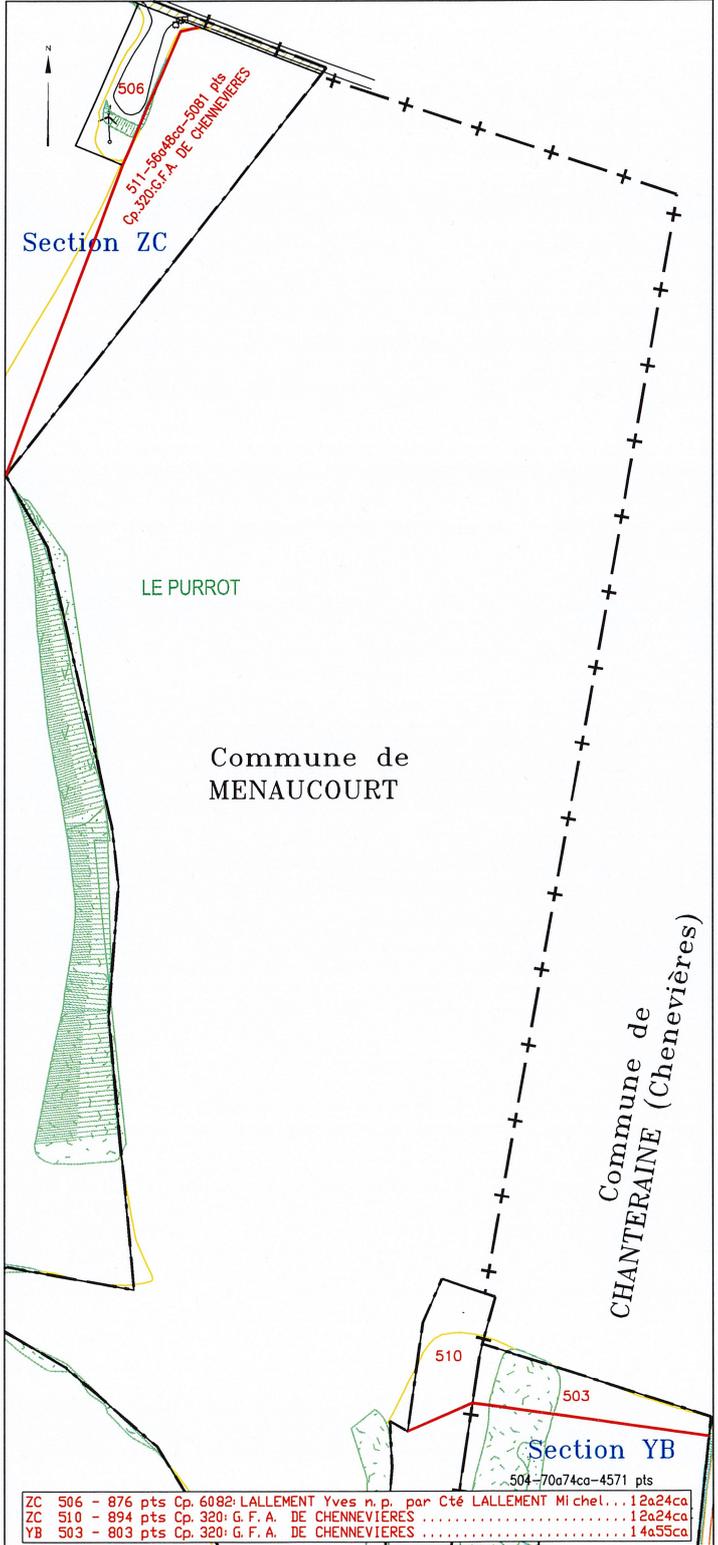
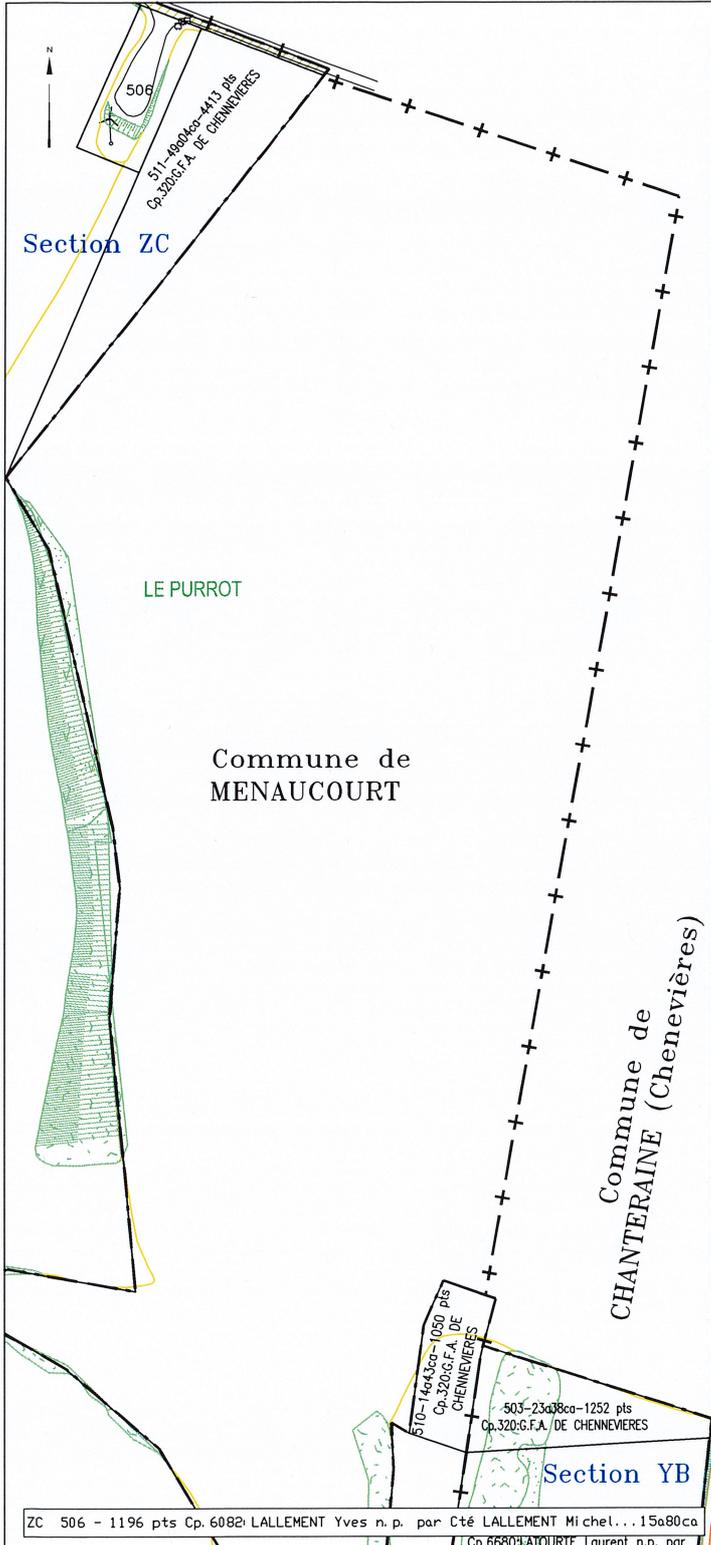
Réclamation n°16.5 – planche 1/2

*Le Président*  
*La Secrétaire*  
*Yves*

Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
section ZC parcelles 506, 510, 511 CHANTERAINES section YB parcelle 503

Situation avant modification

Situation après modification



ECHELLE : 1/ 2000

ECHELLE : 1/ 2000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER - Géomètre-Expert agréé Tél: 03 88 91 62 22

41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE

Email : carbiener.t@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

MENAUCOURT - AvantAprès - CCAF - BORNAGE - 20220825.dwg



Le Président  
Maire

Aménagement Foncier Agricole et Forestier

Titre 2 du Livre 1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

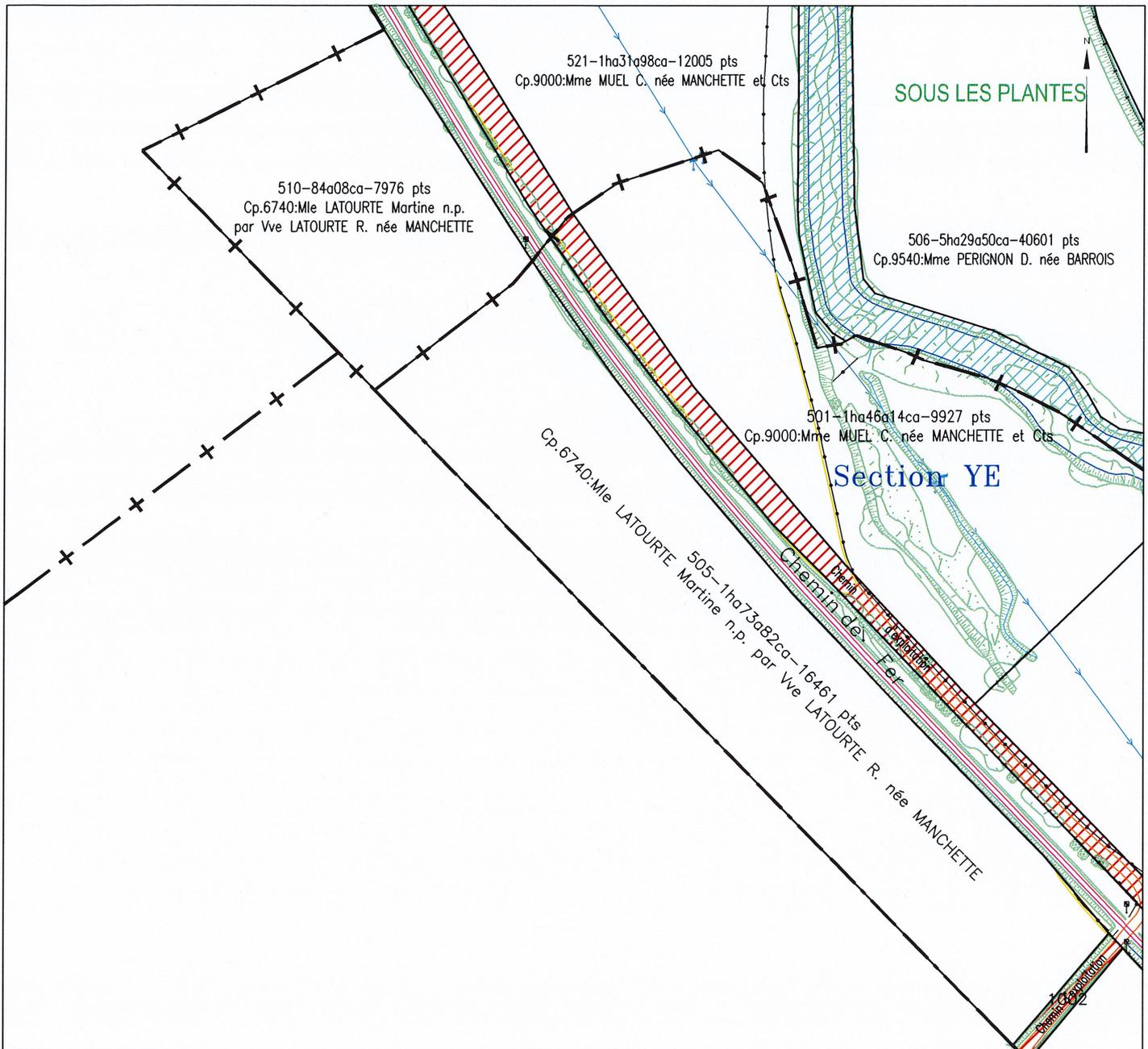
**COMMUNE DE MENAUCOURT**

Réclamation n°17 – planche 1a

Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
La Seculaire section YE parcelle 505, section ZI parcelle 510

Maire

Situation avant modification



ECHELLE : 1/ 2000

ECHELLE : 1/ 2000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER-Géomètre-Expert agréé Tél: 03 88 91 62 22

41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE

Email : carbiener.of@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

MENAUCOURT-AvantAprès-CCAF-BORNAGE-20220825.dwg

Le Président  
Muel

# Aménagement Foncier Agricole et Forestier

Titre 2 du Livre 1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

## COMMUNE DE MENAUCOURT

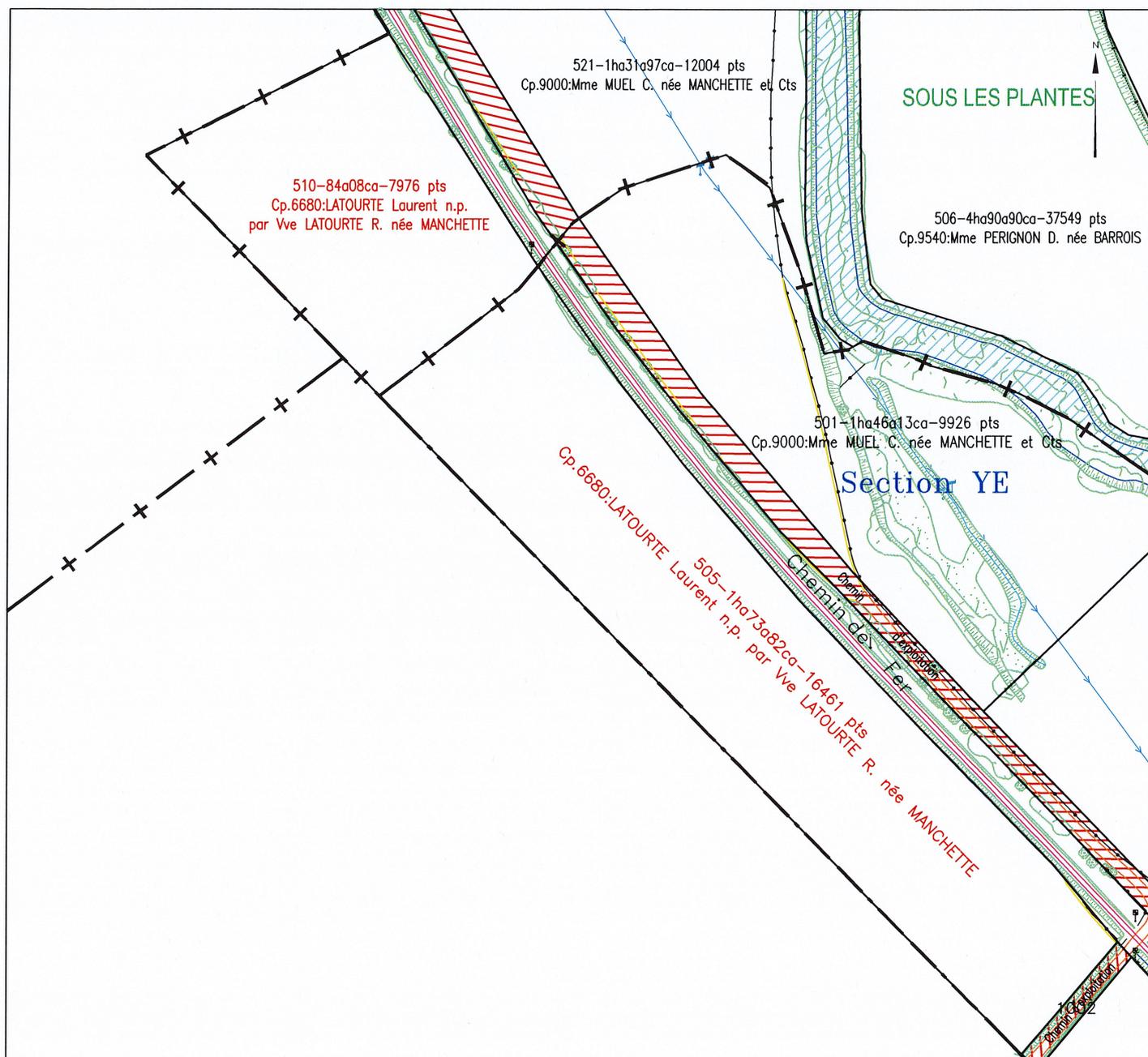
Réclamation n°17 – planche 1b

Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022

La Seculaire section YE parcelle 505, section ZI parcelle 510

Muel

Situation après modification



ECHELLE : 1/ 2000

ECHELLE : 1/ 2000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER-Géomètre-Expert agréé Tél: 03 88 91 62 22

41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE

Email : carbiener.of@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

MENAUCOURT-AvantAprès-CCAF-BORNAGE-20220825.dwg

**COMMUNE DE MENAUCOURT**

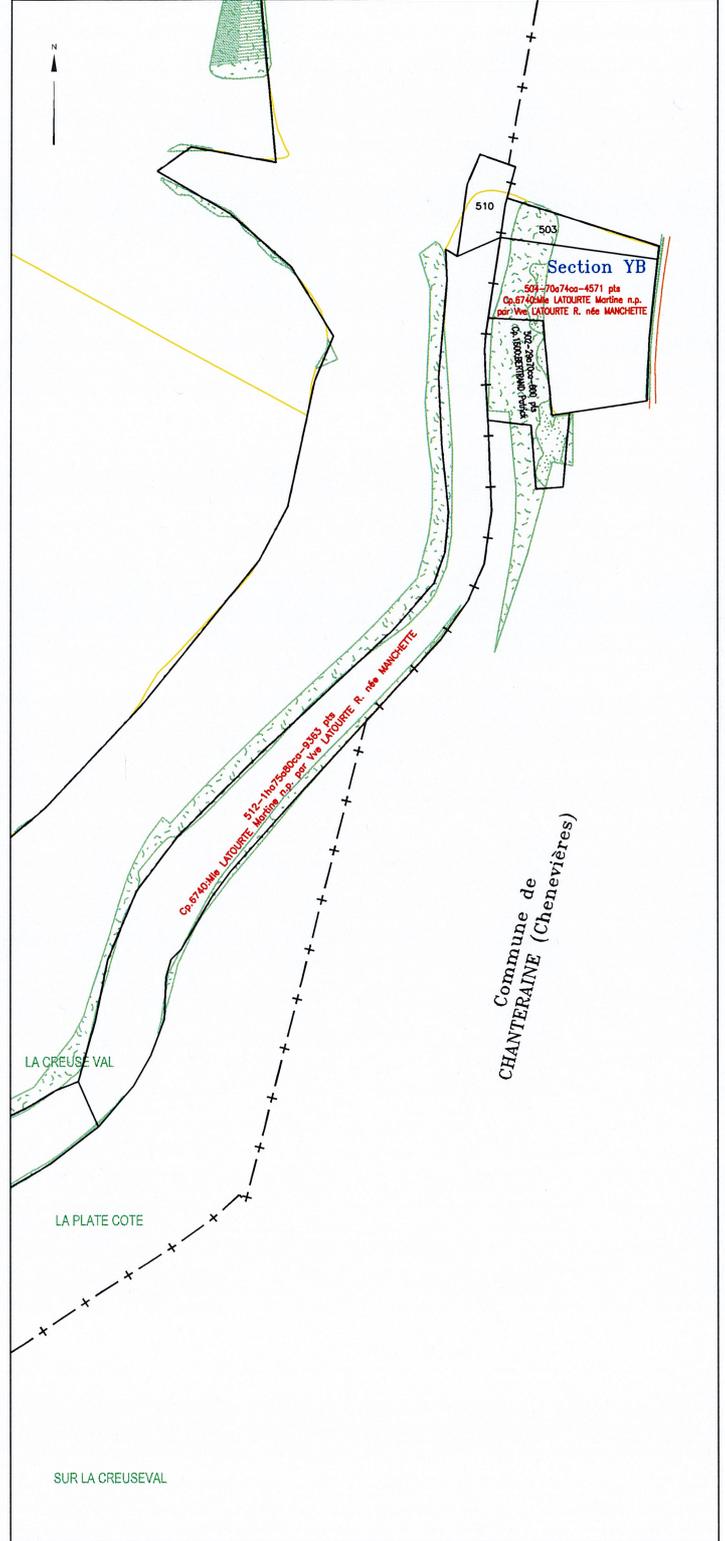
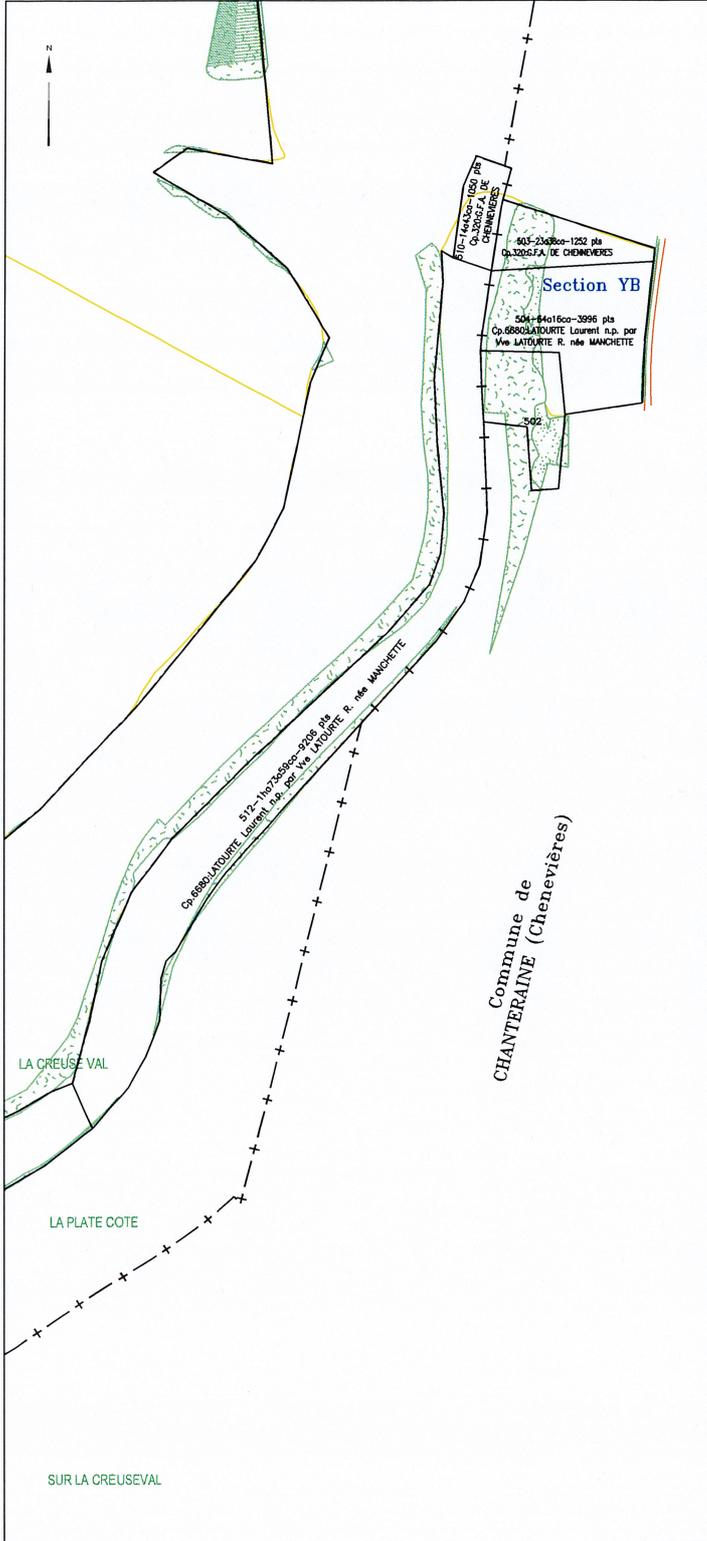
Réclamation n°17 – planche 2

Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
section YB parcelle 504, section ZC parcelle 512

*Le Président*  
*Manif*  
*La Secrétaire*  
*Yves*

Situation avant modification

Situation après modification

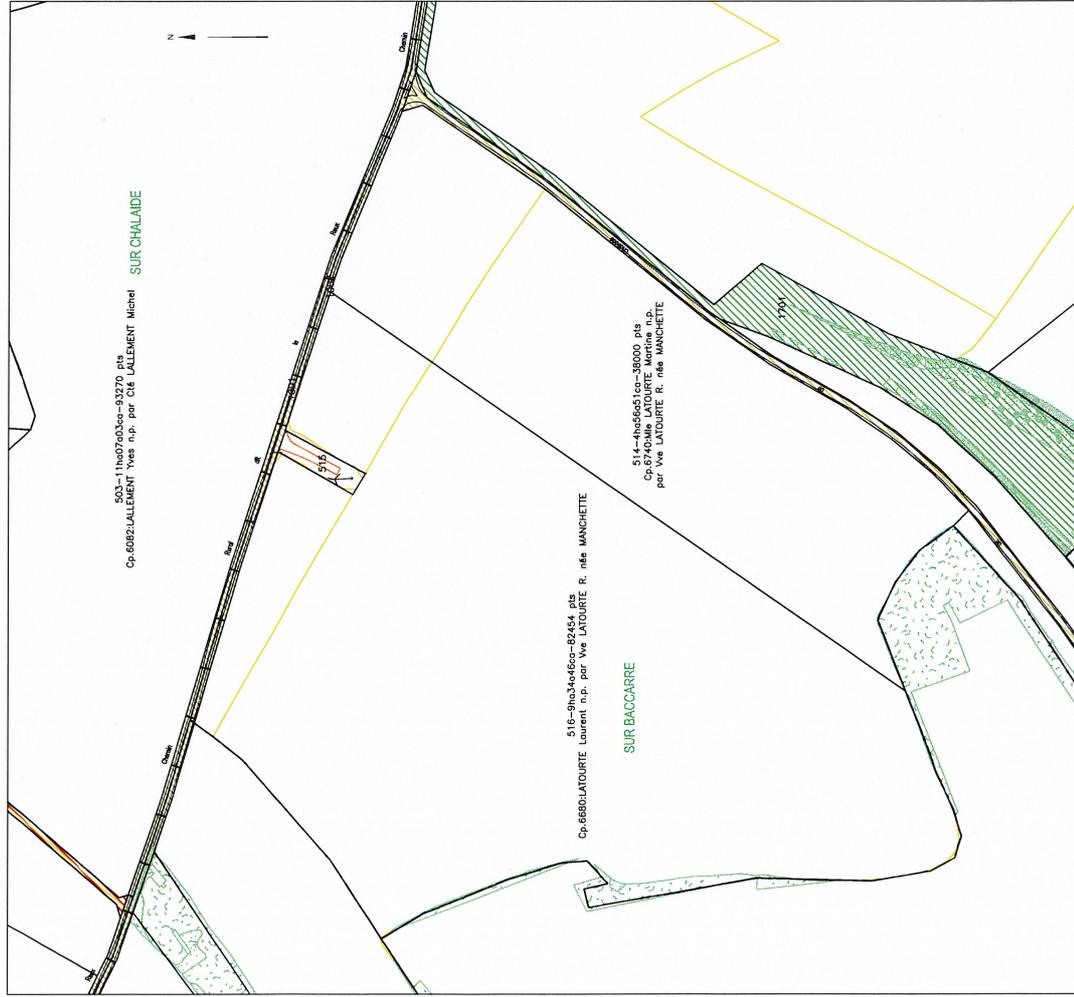


ECHELLE : 1/ 3000

ECHELLE : 1/ 3000

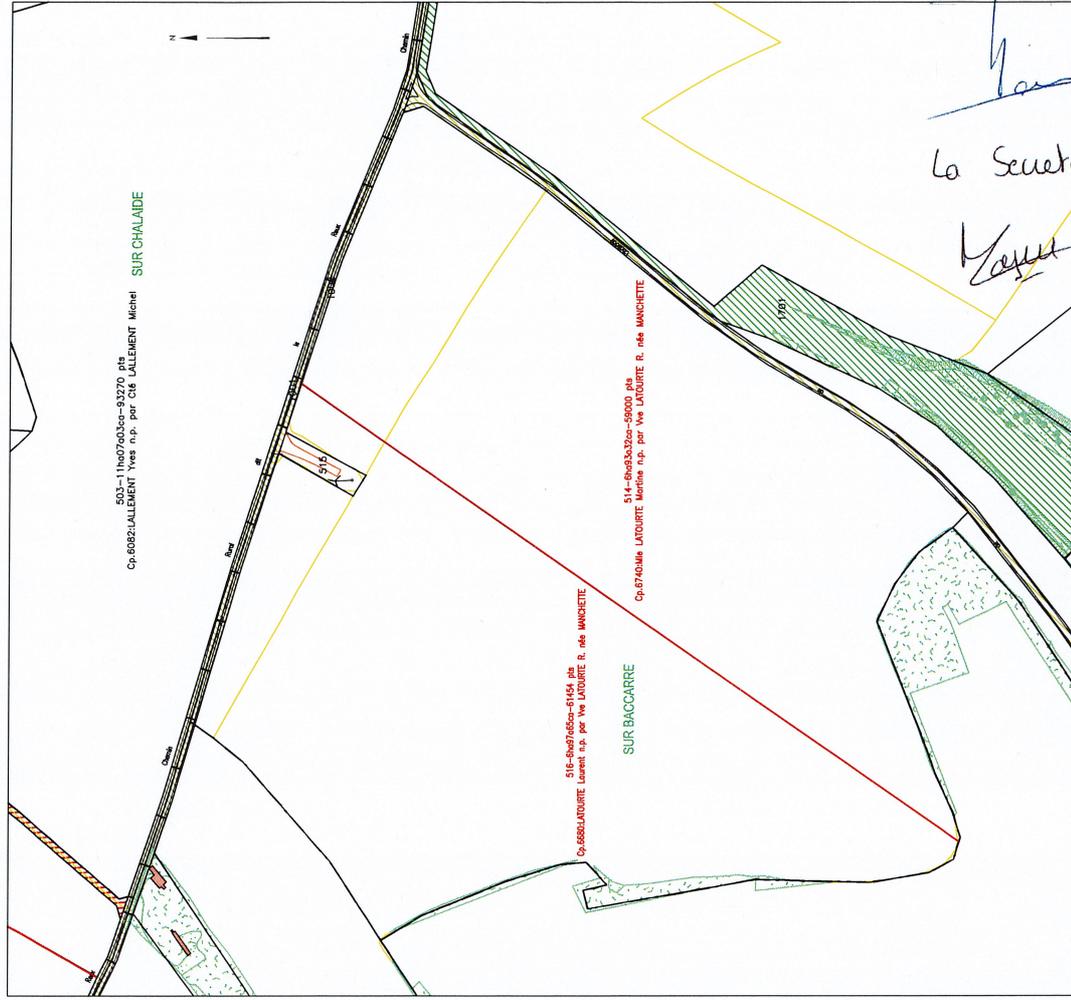
Plan dessiné en Juillet 2022

Situation avant modification



ECHELLE : 1/3000

Situation après modification



ECHELLE : 1/3000

Le Président  
Mairie  
La Secrétaire  
Mairie

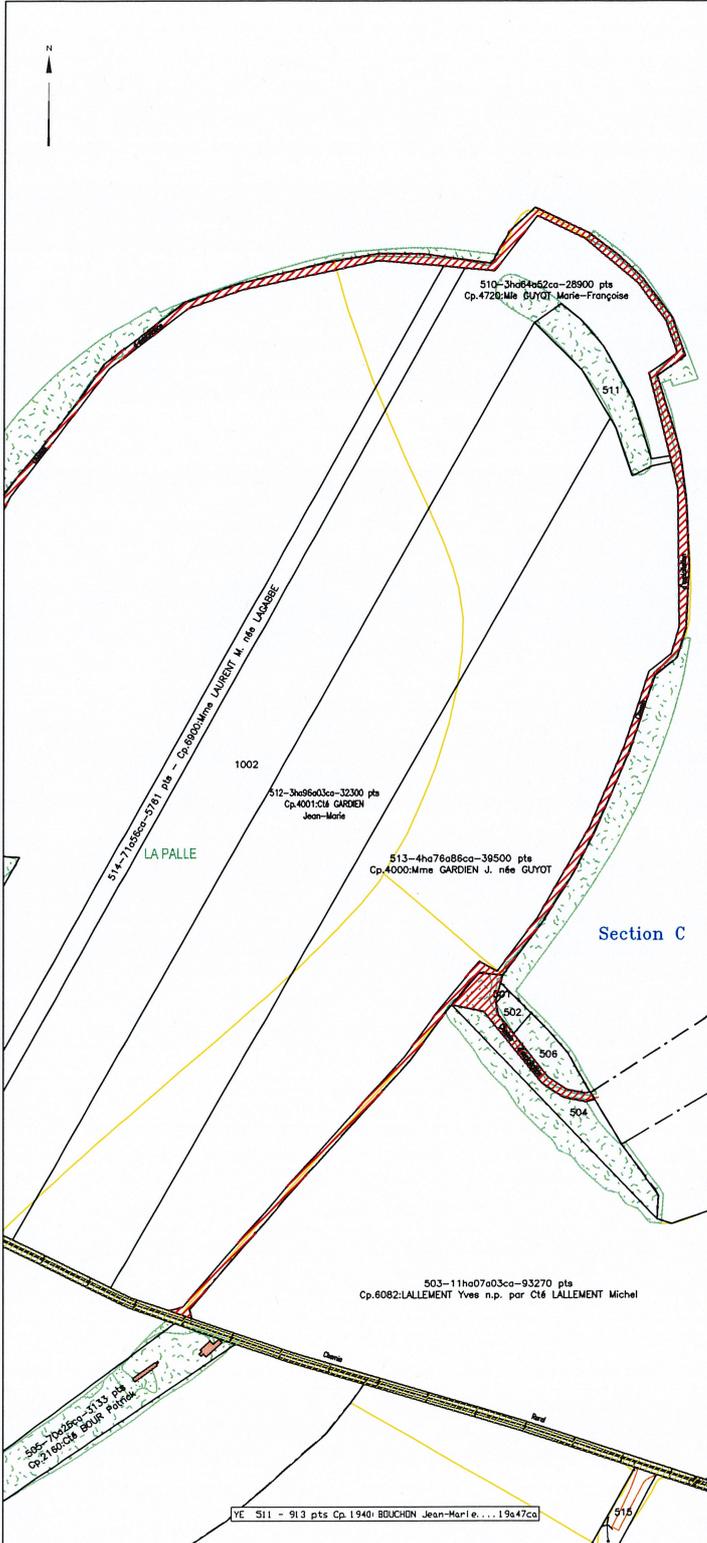
**COMMUNE DE MENAUCOURT**

Réclamation n°20

Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
CHANTERAINES section YE parcelles 511, 512, 513

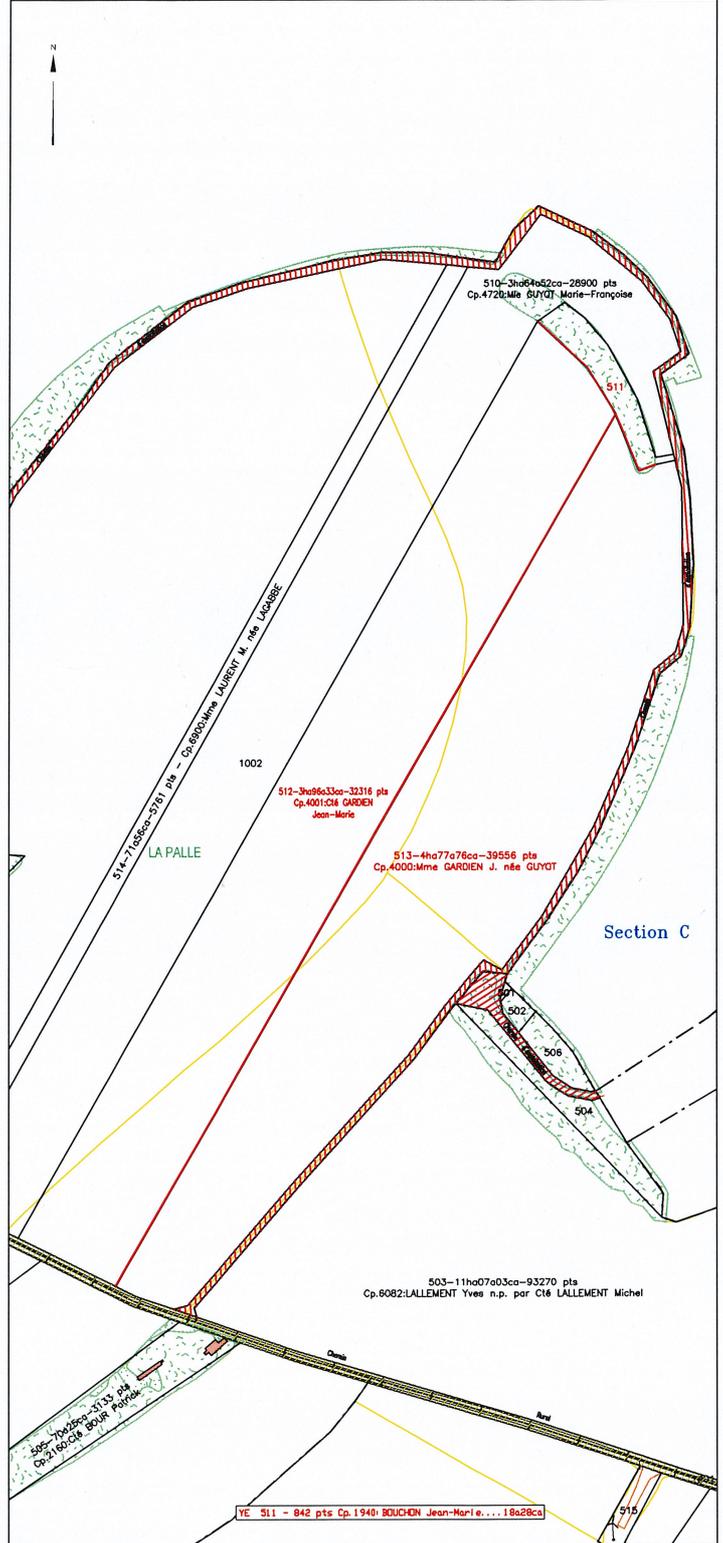
*Le Président*  
*Yves*  
*La Secrétaire*  
*Yvette*

Situation avant modification



ECHELLE : 1/ 3000

Situation après modification



ECHELLE : 1/ 3000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER - Géomètre-Expert agréé Tél: 03 88 91 62 22

41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE

Email : carbiener.o@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

MENAUCOURT-AvantAprès-CCAF-BORNAGE-20220825.dwg

Le Président  
Muel

# Aménagement Foncier Agricole et Forestier

Titre 2 du Livre 1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

## COMMUNE DE MENAUCOURT

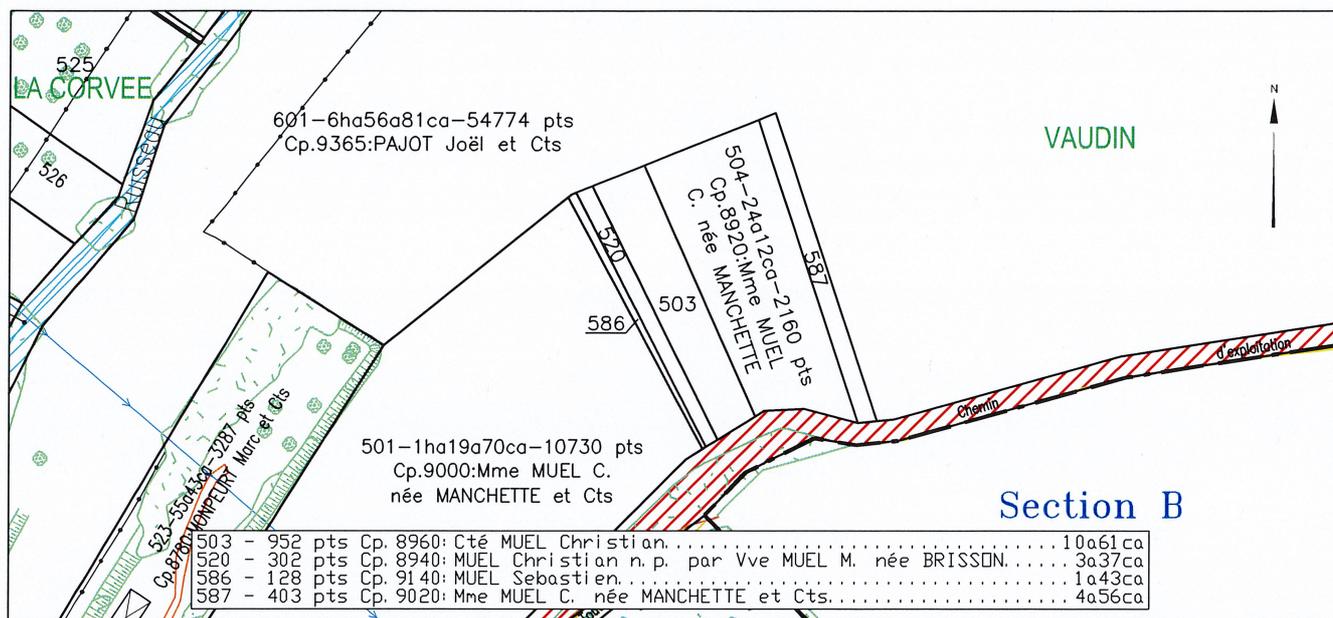
Réclamation n°21

Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
section ZD parcelles 503, 504, 520, 586, 587

La Secrétaire

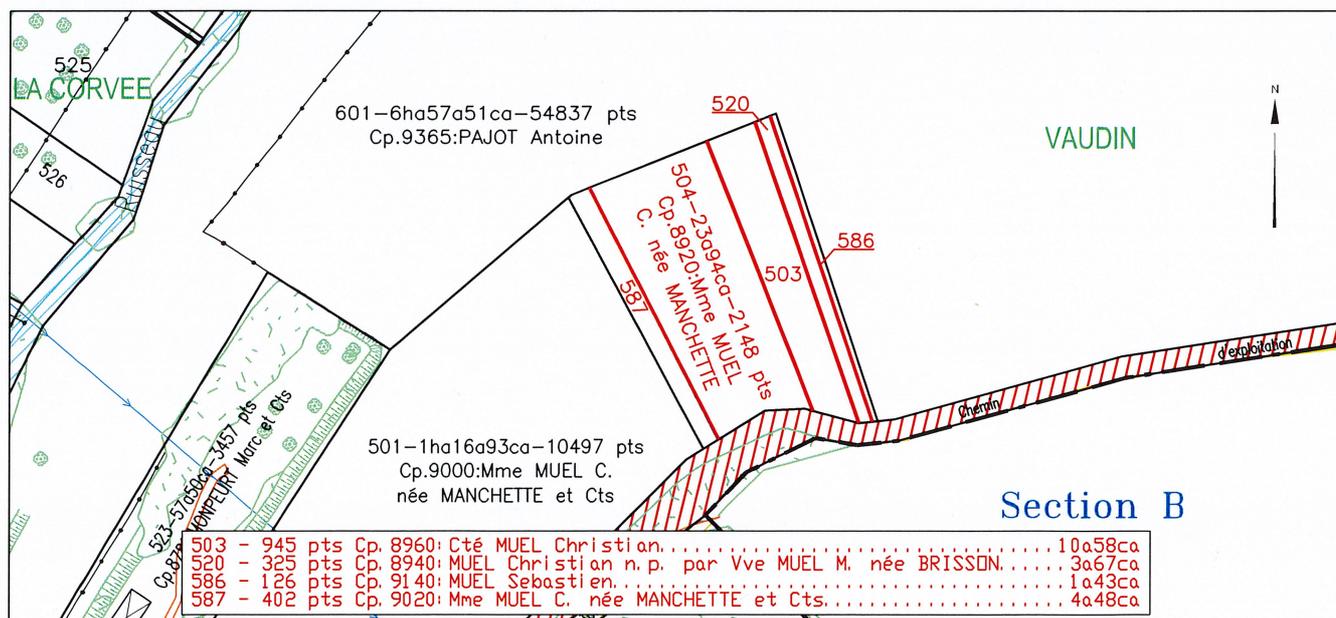
Muel

### Situation avant modification



ECHELLE : 1 / 2000

### Situation après modification



ECHELLE : 1 / 2000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER - Géomètre - Expert agréé Tél: 03 88 91 62 22

41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE

Email : carbiener.of@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

MENAUCOURT - AvantAprès - CCAF - BORNAGE - 20220825.dwg

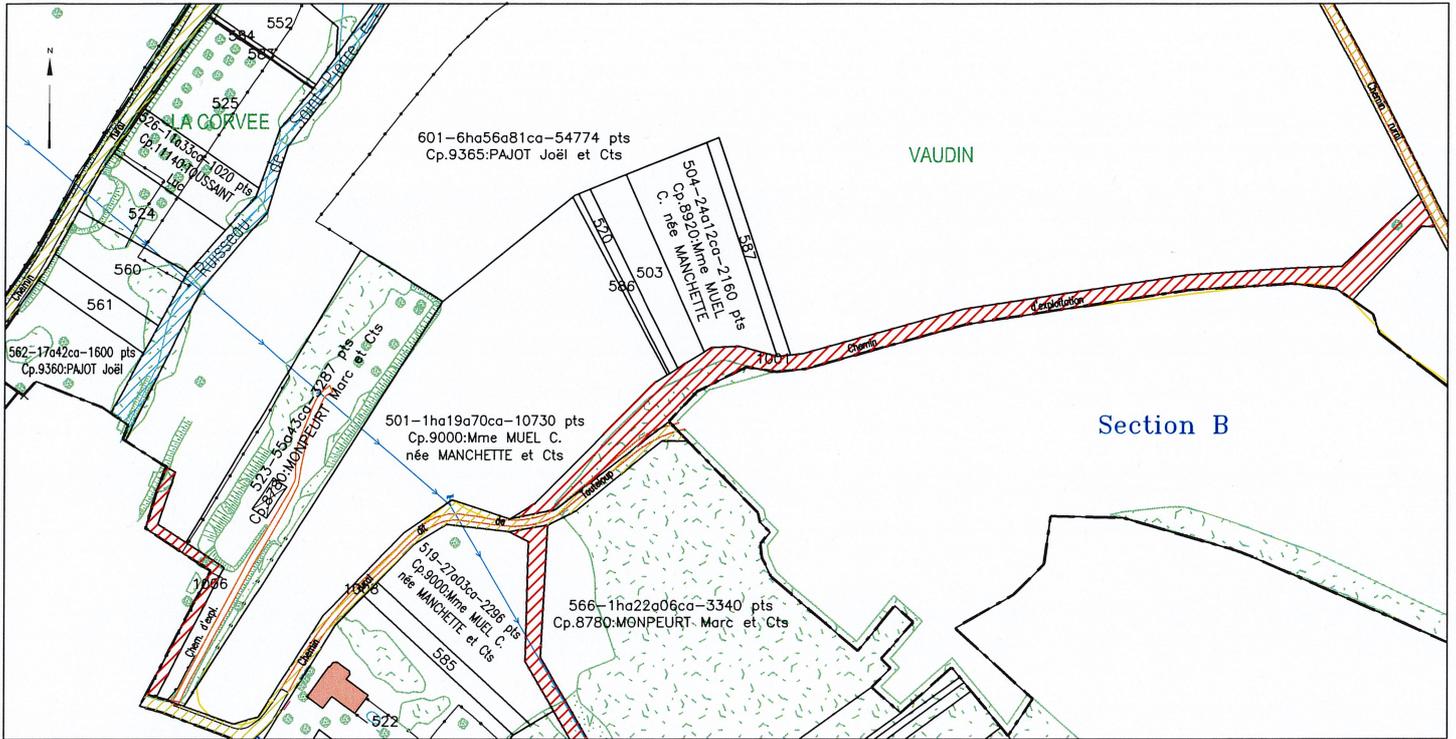
# COMMUNE DE MENAUCOURT

Réclamation n°21

Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
section ZD parcelles 501, 523, 601

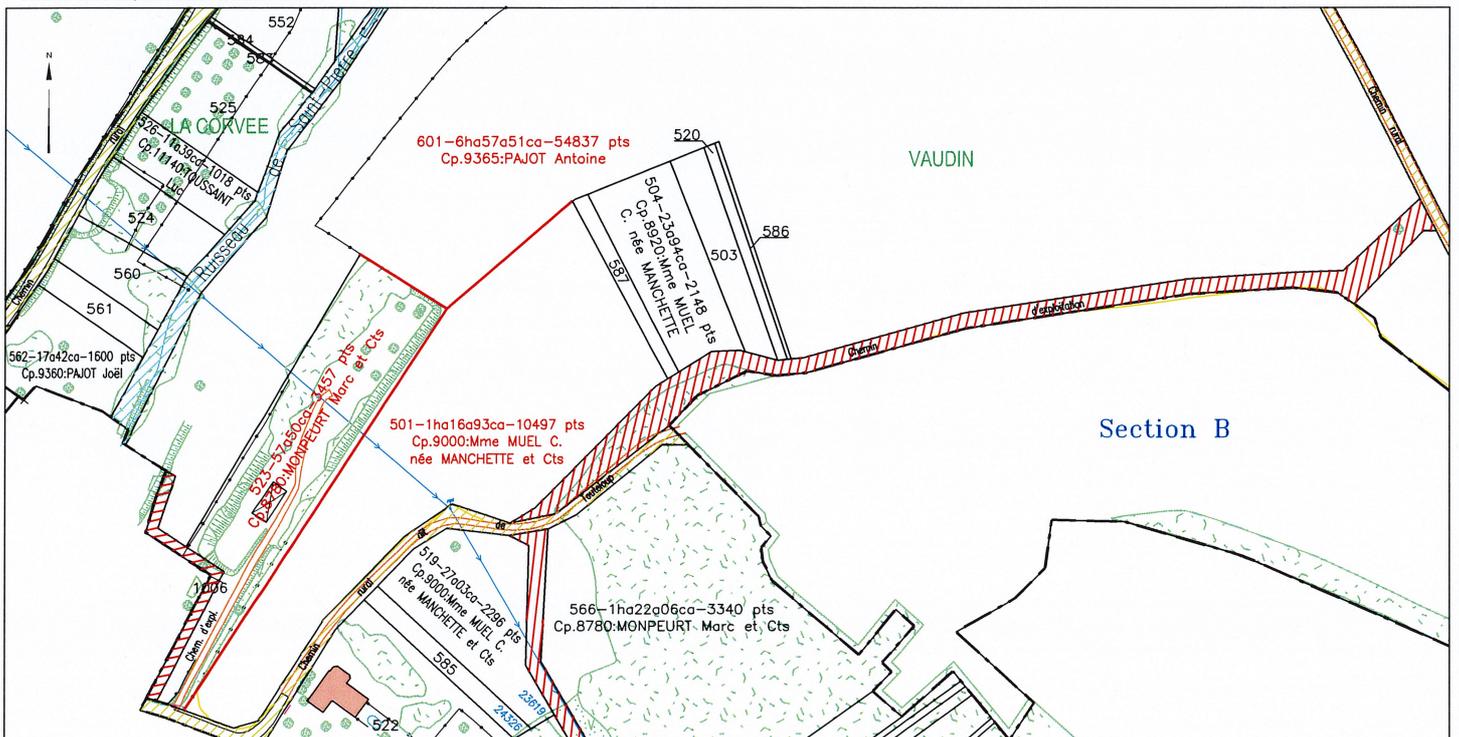
Le Président  
*[Signature]*  
La Secrétaire  
*[Signature]*

Situation avant modification



ECHELLE : 1/ 2000

Situation après modification



ECHELLE : 1/ 2000

ECHELLE : 1/ 2000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER - Géomètre-Expert agréé Tél: 03 88 91 62 22

41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE

Email : carbiener.o@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr

MENAUCOURT - AvantAprès - CCAF - BORNAGE - 20220825.dwg

**COMMUNE DE MENAUCOURT**

Réclamation n°22.1 – planche 1/2

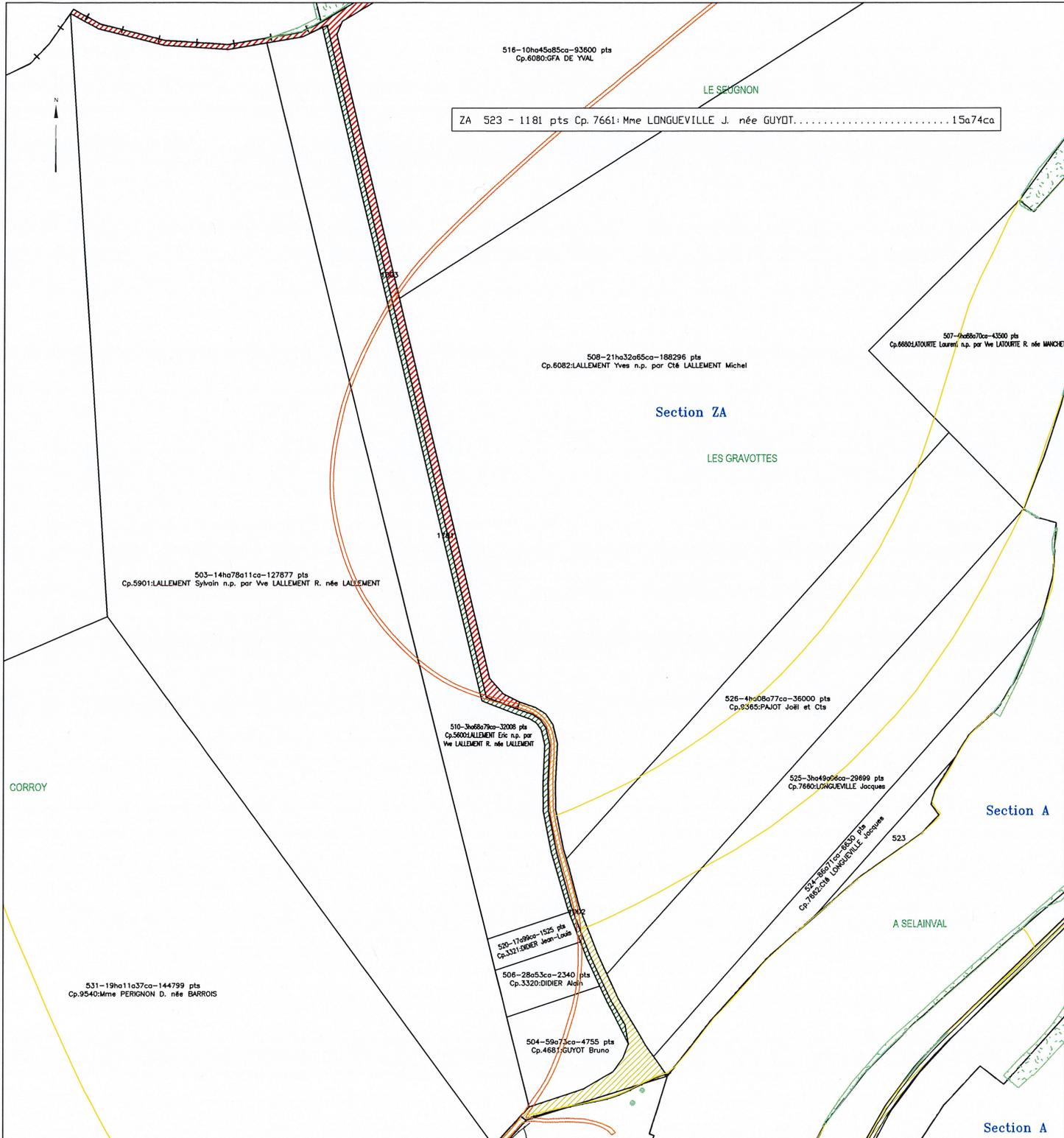
Modification du plan parcellaire suite CCAF du 29/06/2022  
section ZA parcelles 503, 504, 506, 510, 520, 523, 524, 525

Le Président  
*[Signature]*

La Secrétaire

*[Signature]*

Situation avant modification



ZA 523 - 1181 pts Cp. 7661: Mme LONGUEVILLE J. née GUYOT.....15a74ca

516-10ha45a85ca-93600 pts  
Cp.6080:GFA DE YVAL

LE SEIGNON

508-21ha32a65ca-188296 pts  
Cp.6082:LALLEMENT Yves n.p. par Cté LALLEMENT Michel

Section ZA

LES GRAVOTTES

507-4ha8a70ca-43500 pts  
Cp.6680:LAOURTE Laurent n.p. par Vve LAOURTE R. née MANCHETTE

503-14ha78a11ca-127877 pts  
Cp.5901:LALLEMENT Sylvain n.p. par Vve LALLEMENT R. née LALLEMENT

510-3ha6a70ca-32008 pts  
Cp.5902:LALLEMENT Eric n.p. par Vve LALLEMENT R. née LALLEMENT

526-4ha06a77ca-36000 pts  
Cp.8365:PAJOT Joël et Cts

525-3ha49a96ca-29699 pts  
Cp.7860:LONGUEVILLE Jacques

Section A

520-3a71ca-6030 pts  
Cp.7860:LONGUEVILLE Jacques

A SELAINVAL

CORROY

531-19ha11a37ca-144799 pts  
Cp.9540:Mme PERIGNON D. née BARROIS

520-17a99ca-1525 pts  
Cp.3321:ONIER Jean-Louis

506-28a53ca-2340 pts  
Cp.3320:DIDIER Alain

504-59a73ca-4755 pts  
Cp.4681:GUYOT Bruno

Section A

ECHELLE : 1/ 3000

ECHELLE : 1/ 2000

Plan dessiné en Juillet 2022

Thierry CARBIENER - Géomètre-Expert agréé Tél: 03 88 91 62 22

41a RUE DU MARECHAL JOFFRE - 67700 SAVERNE

Email : carbiener.of@orange.fr ; remembrement@carbiener.fr